

MRC du Fjord-du-Saguenay



Plan de gestion des matières résiduelles  
2023 - 2030

Janvier 2023

## Table des matières

ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	VII
DÉFINITION DES PRINCIPAUX TERMES.....	VIII
CONTEXTE.....	1
<b>1 LE PGMR EN VIGUEUR .....</b>	<b>1</b>
<b>2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....</b>	<b>12</b>
2.1 TERRITOIRE DE PLANIFICATION .....	12
2.2 GÉOGRAPHIE .....	12
2.2.1 <i>Description physique</i> .....	12
2.2.2 <i>Affectations du territoire, des schémas d'aménagement et de développement</i> 18	
2.3 DÉMOGRAPHIE.....	19
2.3.1 <i>Population permanente et saisonnière</i> .....	19
2.3.2 <i>Projection démographique</i> .....	22
2.4 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES.....	23
2.4.1 <i>Types de logements</i> .....	23
2.4.2 <i>Âge et scolarité de la population</i> .....	24
2.4.3 <i>Économie</i> .....	25
2.4.4 <i>Revenus</i> .....	27
2.4.5 <i>Indice de vitalité économique</i> .....	27
<b>3 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....</b>	<b>29</b>
3.1 ENTENTES INTERMUNICIPALES .....	29
3.2 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS .....	30
3.2.1 <i>Règlements municipaux</i> .....	31
3.3 COMITÉS INTERMUNICIPAUX.....	32
3.3.1 <i>Comité technique</i> .....	32
3.3.2 <i>Comité consultatif</i> .....	33
<b>4 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR, DES INSTALLATIONS PRÉSENTES ET DESCRIPTION DES SERVICES ET PROGRAMMES OFFERTS SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>33</b>
4.1 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....	33
4.2 PORTRAIT DES INSTALLATIONS.....	33
4.2.1 <i>Valorisation des matières résiduelles</i> .....	34
4.2.2 <i>Centres de réemploi</i> .....	48
4.2.3 <i>Élimination des matières résiduelles</i> .....	50
4.3 DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS.....	53
4.3.1 <i>Résidus ultimes</i> .....	55
4.3.2 <i>Matières recyclables</i> .....	56

4.3.3	<i>Matières organiques</i> .....	57
4.3.4	<i>Résidus d'encombrants</i> .....	58
4.3.5	<i>Résidus verts</i> .....	58
4.3.6	<i>Résidus domestiques dangereux et produits électroniques</i> .....	59
4.3.7	<i>Boues d'installations septiques</i> .....	59
4.3.8	<i>Gestion des écocentres</i> .....	60
4.3.9	<i>Gestion des matières résiduelles des TNO</i> .....	60
4.3.10	<i>Revenus associés à la gestion des matières résiduelles</i> .....	62
4.3.11	<i>Synthèse des coûts liés à la gestion des matières résiduelles</i> .....	63
4.4	PROGRAMMES EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION .....	64
4.4.1	<i>Programmes d'aide financière, d'information, de sensibilisation et d'éducation existants</i> .....	64
4.4.2	<i>Mesures de réduction à la source</i> .....	65
4.4.3	<i>Mesures de valorisation de la matière organique</i> .....	66
<b>5</b>	<b>INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES, SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION</b> .....	<b>67</b>
5.1	DONNÉES DE LA MRC.....	68
5.1.1	<i>Matières recyclables</i> .....	68
5.1.2	<i>Écocentres et collectes spéciales</i> .....	68
5.1.3	<i>Matières organiques</i> .....	70
5.1.4	<i>Matières éliminées</i> .....	70
5.2	SAISONNALITÉ ET RÉALITÉ DE LA MRC .....	71
5.3	SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	72
5.3.1	<i>Méthodologie</i> .....	72
5.3.2	<i>Synthèse des résultats</i> .....	76
5.4	SECTEUR ICI.....	77
5.4.1	<i>Méthodologie</i> .....	77
5.4.2	<i>Matières recyclables</i> .....	78
5.4.3	<i>Matières organiques</i> .....	78
5.4.4	<i>Résidus spécifiques de transformation industrielle</i> .....	78
5.4.5	<i>Plastiques agricoles</i> .....	79
5.4.6	<i>Autres matières résiduelles</i> .....	80
5.5	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS .....	81
5.6	SECTEUR CRD .....	81
5.6.1	<i>Méthodologie</i> .....	82
5.6.2	<i>Résidus de CRD</i> .....	82
5.7	SYNTHÈSE GLOBALE.....	85
5.8	EXERCICE DU DROIT DE REGARD.....	86
<b>6</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b> .....	<b>86</b>
6.1	OBJECTIFS NATIONAUX .....	88
6.2	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX ET PERFORMANCE DE LA MRC .....	89
<b>7</b>	<b>ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2023-2030</b> .....	<b>91</b>
7.1	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC .....	91
7.2	ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLIMINATION.....	93
7.3	PLAN D'ACTION .....	94

7.4	PLAN DE COMMUNICATION .....	107
7.5	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES .....	107
7.5.1	<i>Dépenses en immobilisation</i> .....	111
7.5.2	<i>Dépenses d'opération</i> .....	111
7.5.3	<i>Revenus identifiés</i> .....	111
8	SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE .....	115
	RÉFÉRENCES.....	117

### Liste des tableaux

Tableau 1.	Détails de l'avancement des mesures du PGMR 2016-2020.....	3
Tableau 2.	Principales affectations du sol de la MRC du Fjord-du-Saguenay .....	18
Tableau 3.	Démographie pour les municipalités comprises, dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2020 .....	19
Tableau 4.	Quelques attraits touristiques pour la MRC du Fjord-du-Saguenay.....	21
Tableau 5.	Population projetée dans les municipalités de plus de 500 habitants, de la MRC du Fjord-du-Saguenay par tranche de cinq ans (Scénario A), 2016-2030	22
Tableau 6.	Inventaire des unités d'habitation sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2019 .....	23
Tableau 7.	Répartition par tranche d'âge (2020) .....	24
Tableau 8.	Niveau de scolarité (2020) .....	25
Tableau 9.	Nombre d'entreprises et d'emplois générés, par secteur, pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2021 .....	26
Tableau 10.	Revenu médian après impôts des ménages en 2020 .....	27
Tableau 11.	Classement des localités, selon l'indice de vitalité économique de 2018	28
Tableau 12.	Ententes intermunicipales concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.....	29
Tableau 13.	Responsabilités des différents paliers administratifs, en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay	31
Tableau 14.	Liste des règlements municipaux relatifs à la gestion des matières résiduelles, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.....	31
Tableau 15.	Description des matières recyclées par la collecte sélective en 2019. ...	35
Tableau 16.	Écocentres desservant le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay ...	36
Tableau 17.	Liste des points de dépôt pour les produits, à responsabilité élargie, des producteurs pour le territoire de planification.....	41
Tableau 18.	Installations municipales de traitement des eaux usées sur le territoire ...	47
Tableau 19.	Centres de réemploi disponibles pour la MRC du Fjord-du-Saguenay.	48
Tableau 20.	Quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2019 pour la MRC du Fjord-du-Saguenay.....	52
Tableau 21.	Synthèse des services offerts par la MRC.....	53
Tableau 22.	Nombre d'installations septiques sur le territoire en 2022 .....	60
Tableau 23.	Synthèse des coûts liés à la GMR en 2021.....	63
Tableau 24.	Matières récupérées dans les écocentres, et lors des collectes spéciales	69
Tableau 25.	Inventaire des matières recyclables pour le secteur résidentiel - 2019	73

Tableau 26.	Inventaire des matières organiques pour le secteur résidentiel - 2019	74
Tableau 27.	Inventaire des autres Types de matières pour le secteur résidentiel -2019	76
Tableau 28.	Inventaire des matières résiduelles pour le secteur résidentiel - 2019	76
Tableau 29.	Inventaire des matières recyclables pour le secteur des ICI - 2019	78
Tableau 30.	Inventaire des matières organiques pour le secteur des ICI - 2019	78
Tableau 31.	Estimation du gisement de plastique agricole par type de culture (à partir des données du MAPAQ, 2010 et RECYC-QUÉBEC, 2019)	79
Tableau 32.	Inventaire des autres matières résiduelles pour le secteur des ICI - 2019	80
Tableau 33.	Inventaire des matières résiduelles pour le secteur des ICI - 2019	81
Tableau 34.	Inventaire des autres matières résiduelles pour le secteur CRD - 2019 (outil d'inventaire 2020)	82
Tableau 35.	Inventaire des autres matières résiduelles pour le secteur CRD - 2019 (outil d'inventaire 2022)	82
Tableau 36.	Inventaire total pour tous les secteurs de la MRC - 2019	85
Tableau 37.	Comparatif des résultats de l'inventaire de la MRC, et des données d'élimination du MELCCFP - 2019	86
Tableau 38.	Analyse des forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC	87
Tableau 39.	Performance de la MRC, par rapport aux objectifs gouvernementaux	90
Tableau 40.	Objectifs fixés par la MRC et efforts à mettre en place	92
Tableau 41.	Plan d'action 2023-2030 de la MRC du Fjord-du-Saguenay	97
Tableau 42.	Estimation des coûts budgétaires des mesures du plan d'action 2023-2030	109
Tableau 43.	Prévisions budgétaires liées à la gestion des matières résiduelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay 2023-2030	113
Tableau 44.	Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR	116

## Liste des figures

Figure 1.	Limites administratives de la MRC du Fjord-du-Saguenay et des arrondissements de la Ville de Saguenay .....	13
Figure 2.	Localisation des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et des territoires non organisés .....	14
Figure 3.	Situation géographique de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean .....	16
Figure 4.	Quantité de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage (résidentiel et ICI) .....	68
Figure 5.	Répartition des encombrants collectés par catégorie .....	70
Figure 6.	Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (collecte résidentielle et ICI) .....	70
Figure 7.	Quantité d'ordures collectées par mois (de 2015 à 2019).....	71
Figure 8.	Quantité de matières recyclables collectées par mois (de 2015 à 2019)....	72

## Liste des annexes

- Annexe A - Recensement des organismes et entreprises régionaux œuvrant en gestion des matières résiduelles
- Annexe B - Recensement des installations régionales œuvrant en gestion des matières résiduelles
- Annexe C - Détails des coûts du plan d'action 2023-2030
- Annexe D - Fiches détaillées des mesures du plan d'action 2023-2030

## Liste des abréviations

AOMGMR : Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles

BFS : Boues de fosses septiques

CH<sub>4</sub> : Méthane

CO<sub>2</sub> : Dioxyde de carbone

CRD : Résidus de construction, de rénovation et de démolition

CREDD : Conseil régional de l'environnement et du développement durable

CTAES : Centre technologique AES

CTBFS : Centre de traitement des boues de fosses septiques

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GMR : Gestion des matières résiduelles

GTCT : Groupe de travail choix technologiques

ha : Hectare

ICI : Industries, commerces et institutions

ISÉ : Information, sensibilisation et éducation

ISQ : Institut de la statistique du Québec

kg/hab : Kilogramme par habitant

km<sup>2</sup> : Kilomètre carré

l : Litre

LQE : Loi sur la qualité de l'environnement

LET : Lieu d'enfouissement technique

GES : Gaz à effet de serre

m<sup>3</sup> : Mètre cube

MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MELCCFP : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,  
Faune et Parcs

MOP : Matière organique putrescible

MRC : Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay

MRN : Ministère des Ressources naturelles du Québec

PCVMP : Papier, carton, verre, métal et plastique

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

PQGMR : Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

RDD : Résidus domestiques dangereux

SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

t éqCO<sub>2</sub> : Tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>

t : Tonne métrique

t mh : Tonne de masse humide

TNO : Territoire non organisé

TIC : Technologies de l'information et des communications

vg<sup>3</sup> : Verges cubes

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

3RV-E : Réduction, réemploi, récupération et recyclage, valorisation, élimination

### **Équipe de travail**

Le projet de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), de la MRC du Fjord-du-Saguenay, a été réalisé par la firme Argus Environnement inc.

### **Comité de suivi**

Comme la gestion des matières résiduelles, du territoire de la MRC est sous sa propre responsabilité, il a été proposé de former un comité de travail pour la révision du PGMR avec différents représentants des municipalités locales, à savoir :

- M. Pierre Deslauriers, maire, municipalité de Saint-Félix-d'Otis
- M. Richard Perron, maire, municipalité de l'Anse-Saint-Jean
- M. Philôme La France, maire, municipalité de Petit-Saguenay
- M. Serge Lemyre, maire, municipalité de Saint-Fulgence
- M. Lucien Gravel, maire, municipalité de Saint-Ambroise

### **Comité technique de révision du PGMR**

- Mme Peggy Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière, MRC du Fjord-du-Saguenay
- Mme Chantal Boisclair, directrice des services financiers et immobiliers, MRC du Fjord-du-Saguenay
- Me Bruno Lavoie, avocat, directeur aux affaires juridiques, MRC du Fjord-du-Saguenay
- Mme Fanny Gilbert, coordonnatrice du service de l'environnement, MRC du Fjord-du-Saguenay

L'élaboration du projet de PGMR a été réalisée par la firme Argus Environnement inc.



Monsieur Robert Comeau, directeur de projet

Monsieur Julien Mussard, chargé de projet

La correction linguistique et l'édition du projet de PGMR a été réalisée par la firme Argus Environnement inc.

Madame Josée Montembeault, responsable de l'édition

### Définition des principaux termes

La majorité des définitions provient du Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC, à l'intention des organismes municipaux, publié en octobre 2020, de la « *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)* », et du plan d'action 2019-2024 qui en découle, de la Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO), et du plan de gestion des matières résiduelles, conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**3RV-E** : Abréviation des termes de la hiérarchie des 3RV-E : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

**Biogaz** : Sous-produit gazeux de la digestion anaérobie. Les principaux composants des biogaz sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et le méthane (CH<sub>4</sub>).

**Biométhanisation** : Procédé de traitement des matières organiques résiduelles, par fermentation en absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un digesteur anaérobie.

**Boues** : Boues et autres résidus issus des stations municipales ou des stations de traitement des boues, de fosses septiques, incluant les résidus résultant du nettoyage des égouts.

**Centre de tri** : Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

**Collecte** : Action de prendre, de collecter ou de ramasser des déchets, des ordures, des matières recyclables, des matières organiques ou tout autre type de matières résiduelles déposées, près de l'endroit où elles ont été produites ou entreposées, de les charger dans un camion de collecte, et de les transporter à un poste de transbordement, un centre de tri, un lieu de traitement ou un lieu d'élimination, en vue de leur recyclage, de leur valorisation, de leur transbordement ou de leur élimination.

**Compost** : Matière stable, semblable à l'humus, découlant de la décomposition et de la stabilisation de matières organiques dans des conditions aérobies et thermophiles. Le compost favoriserait la croissance des plantes, et il atteint un degré d'aseptisation qui protège la santé humaine et la santé des plantes.

**Compostage** : Procédé biologique contrôlé par lequel une matière organique est dégradée dans des conditions d'aérobic en un produit relativement stable, semblable à l'humus, appelé compost.

**Développement durable** : Au Québec, le développement durable signifie « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision, à long terme, qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (Loi sur le développement durable, Gouvernement du Québec).

**Digestat** : Matière solide ou semi-solide restante à la suite de la digestion anaérobie.

**Digestat composté** : Matière solide ou semi-solide restante, à la suite de la digestion anaérobie qui a été stabilisée par compostage.

**Digestion anaérobie** : Processus biologique géré qui utilise des microorganismes, afin de décomposer les matières organiques en absence d'oxygène.

**Écocentre** : Centre de collecte ou parc à conteneurs de tri volontaire, des matières résiduelles qui ne sont pas acceptées, par la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.

**Élimination** : Disposition de matières résiduelles, dans un lieu d'élimination, au sens du « *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* », y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées, en vue de leur élimination.

**Encombrant (monstre ménager)** : Déchets non industriels qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être ramassés dans les collectes régulières d'ordures ménagères.

**Enfouissement** : Mode d'élimination de déchets par dépôt définitif suivant une méthode qui consiste à recouvrir ces déchets d'une couche de matériaux inertes.

**Fosse septique** : Élément constitutif d'une installation d'assainissement non collective. Elle reçoit les eaux usées domestiques et les traite de façon préliminaire.

**Gazéification** : Transformation thermique de la matière, en présence contrôlée d'oxygène pour en faire un gaz synthétique appelé syngaz.

**Herbicyclage** : Recyclage du gazon en laissant les rognures, au sol, après la tonte.

**ICI** : Secteurs industriel, commercial et institutionnel.

**Lieu d'enfouissement technique** : Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. Il est constitué d'un système de captage et de traitement conçu spécifiquement, pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.

**Matériaux secs** : Matières résiduelles qui ne sont pas fermentescibles, et qui ne contiennent pas de matières dangereuses (L.R.Q., C.Q.-2, r16). Ces matières comprennent, sans s'y limiter, les matériaux composites, bois, caoutchouc, matériaux de construction, rénovation et démolition, pellicules d'emballage, souches, branches, briques, verre, bran de scie, etc.

**ICI assimilables** : Bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels ne générant pas plus d'un mètre cube (m<sup>3</sup>) ou approximativement 150 kilogrammes (kg) d'ordures ménagères, par unité de collecte, et ce, sur une base hebdomadaire.

**Projet de plan de gestion des matières résiduelles** : Désigne le projet de « *Plan de gestion des matières résiduelles* » adopté par résolution par la municipalité régionale en vertu de l'article 53.12 de la « *Loi sur la qualité de l'environnement* » et présenté lors des consultations publiques, à la population du territoire visé. Lorsqu'il a reçu son avis de conformité de RECYC-QUÉBEC, le projet de plan devient le PGMR.

**Récupération** : Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.

**Recyclage** : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques, dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

**Réduction à la source** : Action permettant d'éviter, de générer des résidus, lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

**Réemploi ou réutilisation** : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

**Résidu domestique dangereux** : Tout résidu généré à la maison, qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle qu'elle a été définie dans le « *Règlement sur les matières dangereuses* » (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.

**Résidu ultime (déchet)** : Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles, pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

**Résidu vert** : Résidu horticole de nettoyage et d'entretien paysager; résidu de déchaumage du terrain; branches, résidus de jardin, feuilles et rognures de gazon.

**Séparation à la source** : Séparation des déchets en au moins deux groupes distincts avant la collecte afin de limiter la contamination éventuelle d'un flux de matières par une autre.

**Siccité** : Les boues sont constituées d'eau et de matières sèches. La siccité est le pourcentage massique de matière sèche.

**Valorisation** : Toute opération visée par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir, à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « *mise en valeur* » est souvent utilisée comme synonyme du terme *valorisation*.

## Contexte

Collecter, recycler, traiter et disposer des quantités de matières résiduelles, lesquelles sont sans cesse en augmentation, représentent un grand défi pour les municipalités. Des enjeux de taille, attendent la MRC du Fjord-du-Saguenay au cours des prochaines années. De nouvelles orientations gouvernementales, en gestion des matières résiduelles ont été énoncées, en lien notamment avec le « *Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)* », et avec la « *Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO)* ». La révision du PGMR doit donc tenir compte des nouveaux objectifs du gouvernement à savoir :

- Réduire à 525 kg, ou moins, la quantité de matières éliminées par habitant, d'ici 2023 ;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2023 ;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles résiduelles, d'ici 2023;
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal, d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions, d'ici 2025 ;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires, verre, papier, carton, bois et biosolides municipaux) en 2030 ;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), d'ici 2023.

Les municipalités régionales, doivent se conformer à la « *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* » en établissant la planification de la gestion, des matières résiduelles sur leur territoire d'application, par le biais d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR de la MRC du Fjord-du-Saguenay arrivera à échéance, le 9 décembre 2023. En vertu de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit être révisé tous les sept ans.

### 1 Le PGMR en vigueur

Dans un premier temps, il est opportun de résumer les principales mesures contenues dans le PGMR de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le portrait de l'état actuel, de la gestion des matières résiduelles, nous permet de situer la MRC, et les municipalités locales du territoire, par rapport au PGMR, en vigueur, et d'élaborer d'autres mesures, si nécessaires, afin de favoriser l'atteinte des objectifs, du plan d'action de la PQGMR 2019-2024, et des objectifs de la SVMO.

Dans le but d'assurer, une saine gestion régionale, des matières résiduelles sur le territoire, l'approche de planification intègre des préoccupations environnementales, sociales et économiques, visant à maintenir l'intégrité de l'environnement, et à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique.

Nous vous présentons, dans ces quelques lignes, un résumé des principales mesures qui avaient été adoptées dans le PGMR révisé 2016-2020, conjoint de la MRC du Fjord du Saguenay et de la Ville de Saguenay. Le PGMR de 2016-2020 s'est doté de 8 grands objectifs. Pour atteindre ces objectifs, 39 actions ont été élaborées, et se déclinent en 70 mesures.

En 2020, sur les 70 mesures prévues :

- 21 ont été réalisées;
- 25 ont été réalisées (en continu);
- 2 sont en cours;
- 1 a été réalisée en partie;
- 16 ont été reportées et
- 5 concernaient la Ville de Saguenay seulement.

Le tableau suivant présente, les différentes actions et mesures, pour chaque grand objectif et montre l'état d'avancement du dossier.

Tableau 1. Détails de l'avancement des mesures du PGMR 2016-2020

Action	Description des mesures	État en 2020
<b>Objectif 1. Réduction à la source : réduire et/ou stabiliser la génération de matières résiduelles</b>		
1. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à la réduction à la source.	Promouvoir les actions favorisant la réduction à la source, et les avantages qui y sont associés.	Réalisé en continu
	Maintenir le financement associé aux programmes existants comme le programme scolaire « Pour une ERE solidaire », les subventions aux couches lavables, et au composteur domestique, etc.	Réalisé
2. Instaurer des pratiques de réduction à la source, dans les services municipaux.	Déterminer la consommation de papier, et procéder au préréglage automatique des équipements d'impression, afin de diminuer la consommation de papier (recto verso). Proposer au conseil municipal un projet de directives, pratiques et/ou politiques internes visant la réduction de la consommation de papier (signature électronique, conseil sans papier). Adopter une politique d'achats responsables.	Réalisé en partie (pas de directive ou politique interne)
3. Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire.	Connaître les sources du gaspillage alimentaire, en caractérisant le gisement d'aliments, pouvant être mis en valeur par les cuisines communautaires ou autres intervenants, et promouvoir les initiatives locales et nationales.	Reporté
<b>Objectif 2. Réemploi : donner une deuxième vie aux matières qui autrement seraient destinées à l'enfouissement</b>		
<b>Textiles, meubles et autres articles</b>		
4. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux au réemploi.	Promouvoir les actions favorisant le réemploi, et les avantages qui y sont associés, et encourager la réparation de produits défectueux.	Réalisé en continu
5. Détourner de l'enfouissement les textiles, meubles et autres articles.	Évaluer la possibilité d'instaurer des centres de réemploi, et assurer la qualité des produits détournés de l'enfouissement.	En cours
6. Déterminer l'information	Réaliser le décompte du nombre d'articles de	Reporté

Action	Description des mesures	État en 2020
des tonnages réels de textiles, meubles et autres articles.	sport réutilisés, de dons, de biens réutilisables, etc.	
<b>Objectif 3. Récupération et recyclage</b>		
<b>Papier, carton, verre, métal, plastique, (PCVMP)</b>		
7. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux, à la récupération et au recyclage	Promouvoir l'information relative, au tri et au traitement des différents Types de matières, afin d'augmenter les quantités récupérées, et d'améliorer la qualité de celles-ci, à des fins de recyclage, à l'aide d'une stratégie globale de communication.	Réalisé en continu
8. Contribuer au bannissement du papier et du carton à l'enfouissement, en vigueur depuis décembre 2013	Adopter un règlement municipal visant à interdire le papier et le carton, dans les ordures ménagères et en assurer le respect.	Réalisé
9. Recycler 70% du PCVMP	Promouvoir la charte des matières recyclables.	Réalisé
	Améliorer l'implantation des îlots d'apports, dans les lieux publics.	Réalisé en continu
	Améliorer la collecte sélective, dans les secteurs de villégiature.	Réalisé en continu
	Poursuivre et/ou implanter la mise en place d'outils de récupération et de recyclage, lors de grands événements parrainés par les municipalités, et sensibiliser les organisations.	Reporté
10. Optimiser le traitement, et la mise en marché des matières recyclables	Évaluer la possibilité de traiter les matières recyclables, provenant des ICI.	Réalisé
	Assurer une veille technologique pour le traitement des différentes catégories, de matières résiduelles, et autres en participant à des conférences, colloques ou autres.	Réalisé en continu



Action	Description des mesures	État en 2020
<b>Contenant de remplissage unique consigné</b>		
11. Récupérer les contenants à remplissage unique consignés	Déterminer nos rendements, fixer un objectif de récupération de cette matière, et maintenir l'efficacité du tri, des consignes au Centre de tri de Chicoutimi, en intégrant cet élément dans une stratégie globale de communication.	Réalisé en continu
<b>Écocentres</b>		
12. Maintenir un réseau d'écocentres bien aménagés, efficients et couvrant l'ensemble du territoire de planification	Inventorier les quantités, et les Types de matières acheminées aux écocentres.	Réalisé en continu
	Évaluer la possibilité de construire et/ou de rénover des écocentres, sur le territoire de planification, en auditant et diagnostiquant les écocentres, et points de dépôt actuels.	Réalisé en continu
	Mettre aux normes, les écocentres et les harmoniser particulièrement, au niveau de la santé et sécurité des employés et des citoyens.	Reporté
	Analyser les plages horaires, afin d'évaluer si elles répondent adéquatement, aux besoins des citoyens, en comptabilisant le nombre de visites.	En cours
	Faciliter le réemploi, en évaluant la possibilité d'instaurer des partenariats, avec les intervenants du milieu.	Reporté
	Améliorer le recyclage, et la mise en valeur des matières reçues, aux écocentres, en accroissant le nombre de matières ségréguées.	Reporté
<b>Résidus domestiques dangereux (RDD)</b>		
13. Maintenir et améliorer la collecte des RDD, et sensibiliser les citoyens, à l'importance de leur disposition adéquate	Maintenir les aires consacrées, à la récupération de RDD, et s'assurer que chaque secteur possède un espace réservé, et en superficie suffisante, pour les recueillir, afin de faciliter l'apport volontaire des citoyens.	Réalisé en continu

Action	Description des mesures	État en 2020
	Optimiser la récupération des produits visés, par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP), et faire la promotion des programmes de récupération.	Réalisé en continu
	Maintenir les journées de collecte de RDD dans les municipalités rurales, et en faire la promotion.	Réalisé en continu
<b>Encombrants</b>		
14. Détourner de l'enfouissement les encombrants pouvant être mis en valeur.	Inclure une clause technique, dans le devis des appels d'offres, pour la collecte, et le transport des résidus ultimes exigeant que l'adjudicataire transporte les encombrants, pouvant être récupérés et recyclés, vers un centre de traitement autorisé, et où le pourcentage de récupération des encombrants ne doit pas être inférieur à 65 %.	Réalisé
	Maintenir et s'assurer de la gestion des appareils contenant des halocarbures.	Réalisé en continu
<b>Béton de ciment et béton bitumineux</b>		
15. Favoriser l'atteinte de l'objectif national de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte.	<i>Concerne seulement la Ville de Saguenay</i>	
<b>Pneus</b>		
16. Détourner de l'élimination les pneus, pouvant être mis en valeur sur le territoire.	Maintenir et développer la mise en place d'aires consacrées à la récupération de pneus, pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens.	Réalisé en continu (par les municipalités locales)

Action	Description des mesures	État en 2020
<b>TIC</b>		
17. Détourner de l'enfouissement les appareils de TIC.	Maintenir et améliorer la mise en place d'aires consacrées à la récupération de TIC, pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens, et ce, même lors de la fermeture des écocentres en période hivernale.	Réalisé en continu (par les municipalités locales)
	Adopter un règlement municipal, visant à interdire les appareils de TIC des ordures.	Réalisé
<b>Autres matières</b>		
18. Adopter une stratégie pour la gestion des autres matières (véhicules hors d'usage, encombrants métalliques et non métalliques, balayures de rue, plastique agricole, etc.).	Assurer une veille, pour trouver un traitement de récupération et de recyclage des autres matières, en assistant à des formations, colloques, etc.	Réalisé en continu
	Optimiser la mise en valeur des autres matières comme le plastique agricole.	Reporté
<b>Objectif 4. Valorisation : Recycler 60% de la matière organique (en vigueur depuis 2015)</b>		
<b>Matières organiques</b>		
20. Mettre en œuvre la collecte, le traitement des matières organiques et la mise en valeur des extrants.	Procéder à la caractérisation du gisement, des matières organiques de toute provenance (résidentiel, ICI).	Réalisé
	Analyser les types de traitement, les technologies associées, et les emplacements adéquats.	Réalisé
	Évaluer le type de contenant, le mode, la fréquence et les circuits de collecte.	Réalisé
	Évaluer et planifier les possibilités de partenariats, et l'implantation progressive de la collecte des matières organiques.	Réalisé

Action	Description des mesures	État en 2020
	Mettre en œuvre la collecte, le traitement des matières organiques et la mise en valeur des extrants.	Réalisé
21. Réduire les matières organiques destinées à l'enfouissement, par la promotion de l'herbicyclage, du feuillicyclage, du compostage domestique, du compostage communautaire et autres modes de traitement.	Évaluer la possibilité d'implanter des sites de compostage communautaire ou autres modes de traitement, à des endroits stratégiques sur le territoire d'application.	Réalisé en continu
	Encourager l'utilisation de compost, dans les travaux municipaux de végétalisation.	Reporté
	Maintenir et bonifier les efforts de sensibilisation, sur le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage.	Réalisé en continu
	Formation sur le compostage domestique.	Réalisé en continu
<b>Bois</b>		
22. Bannir de l'enfouissement le bois, à partir de 2014.	Maintenir et améliorer la performance de la collecte des arbres de Noël.	Réalisé en continu
	Adopter un règlement municipal interdisant de mettre le bois dans les ordures ménagères.	Réalisé
	Maintenir la mise en place d'aires consacrées, à la récupération du bois, pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens, et s'assurer que chaque secteur possède un espace réservé, et en superficie suffisante pour recueillir le bois de toute sorte.	Réalisé en continu (par les municipalités locales)
<b>Biosolides municipaux et boues de fosses septiques</b>		
23. Maintenir les programmes actuels de valorisation	Évaluer la possibilité d'instaurer le programme de municipalisation de vidange des fosses septiques, dans les municipalités de la MRC.	Réalisé

Action	Description des mesures	État en 2020
(recyclage) agricole par compostage et épandage au sol des biosolides municipaux et des boues de fosses septiques.	Améliorer la gestion des biosolides municipaux, dans les municipalités de la MRC, et tenir un registre de recyclage des biosolides municipaux, et des boues de fosses septiques.	Reporté
<b>Objectif 5. Élimination</b>		
<b>Résidus ultimes</b>		
24. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à l'objectif fondamental de la PQGMR : enfouir la seule matière résiduelle, le résidu ultime.	Promouvoir l'enfouissement d'une seule matière, soit le résidu ultime et sensibiliser les générateurs potentiels de dépôts sauvages sur les terres du domaine de l'État, aux impacts de ces dépôts sur le milieu naturel.	Réalisé en continu
25. Déterminer un nouveau cadre réglementaire pour l'élimination.	Revisiter les ententes intermunicipales, avec la Ville de Saguenay et les municipalités de la MRC.	Réalisé
26. Optimiser la collecte des résidus ultimes.	<i>Concerne seulement la Ville de Saguenay</i>	
27. Maintenir et améliorer la collecte des matières résiduelles dans les territoires non organisés (TNO).	Réaliser un inventaire des Types de matières à traiter, et des sites de dépôt potentiels, installer les équipements requis et prévoir l'acheminement des matières vers les lieux appropriés.	Reporté
28. Atténuer les émissions de GES liées au transport.	<i>Concerne seulement la Ville de Saguenay</i>	
29. Dépasser l'objectif national de quantité de matières résiduelles éliminées par personne par année.	Réduire à moins de 450 kilogrammes la quantité de matières résiduelles éliminées, par personne par année, pour la MRC du Fjord-du-Saguenay.	Réalisé

Action	Description des mesures	État en 2020
<b>Objectif 6. Améliorer le taux de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles du secteur ICI (Industries, commerces, institutions)</b>		
30. Faire connaître aux ICI, les objectifs de la PQGMR (bannissement du papier, carton, du bois et des matières organiques, bonne gestion des PCVMP).	Informé et responsabiliser, les générateurs, sur la réduction et la gestion appropriée, des matières qu'ils génèrent. De même que promouvoir le programme d'attestation « ICI ON RECYCLE » et la charte des matières recyclables.	Réalisé en continu
31. Déterminer le pourcentage réel de chaque catégorie, de matières produites par les ICI.	<i>Concerne seulement la Ville de Saguenay</i>	
32. Améliorer les performances de récupération et de valorisation des ICI.	Augmenter le nombre d'entreprises utilisant des services de récupération et de valorisation, en municipalisant les ICI. Évaluer la possibilité de rendre accessible, les écocentres aux ICI.	Réalisé
33. Prévoir et/ou mettre en place une politique d'intervention, pour les matières résiduelles provenant du secteur des ICI.	Harmoniser la réglementation concernant le bannissement des matières, en proposant au conseil municipal un projet de règlement visant l'interdiction de jeter le papier et le carton, le bois et les matières organiques dans les ordures du secteur des ICI.	Réalisé
<b>Objectif 7. Améliorer le taux de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles du secteur CRD (construction, rénovation et démolition)</b>		
34. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux relativement aux objectifs de la PQGMR (recyclage du béton, brique, asphalte, bois).	Informé et responsabiliser les générateurs, sur les avantages de trier sur place et sur la gestion appropriée des résidus de CRD entre autres, lors de l'émission des permis de CRD.	Réalisé en continu

Action	Description des mesures	État en 2020
35. Déterminer le pourcentage réel, de chaque catégorie de matières produites par le secteur CRD.	Développer des méthodes, afin de comptabiliser les intrants du secteur CRD et établir des indicateurs de suivi, et des outils de compilation des intrants de résidus, de CRD acheminés dans les différents sites d'élimination.	Reporté
36. Améliorer les performances de récupération, et de valorisation des résidus de CRD des citoyens, des ICI et des organismes municipaux.	Accompagner les générateurs de résidus de CRD, et évaluer les différentes avenues de traitement des résidus de CRD.	Reporté
	Évaluer la possibilité d'introduire des mesures réglementaires coercitives, lors de l'émission des permis de CRD, afin de favoriser le tri à la source des résidus de CRD, directement sur les chantiers ou de les diriger vers un centre de tri.	Reporté
	Lors de l'octroi de contrats, par les municipalités, inclure une clause technique particulière aux documents d'appel d'offres, exigeant à l'adjudicataire, de se départir des CRD vers des centres de récupération et de recyclage, afin d'atteindre le taux de valorisation de 70 %.	Reporté
	Adopter un règlement municipal interdisant de jeter des CRD dans les ordures ménagères.	Réalisé
	Maintenir la mise en place d'aires consacrées à la récupération des résidus de CRD, pour en faciliter l'apport volontaire, et s'assurer que chaque secteur possède un espace réservé qui soit de superficie suffisante, pour recueillir les résidus de CRD de toute sorte.	Reporté
	Favoriser la valorisation des agrégats, provenant des bâtiments et infrastructures, dans le cadre des travaux de construction et de réfection routière.	Réalisé en continu

Action	Description des mesures	État en 2020
<b>Objectif 8. Harmonisation et gestion régionale des matières résiduelles</b>		
37. Procéder à l'arrimage du PGMR, conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay avec celui de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR).	Créer un comité technique, formé de représentants, de chacune des parties (Ville de Saguenay, MRC, RMR).	Réalisé
	Créer des sous-comités de travail, ayant pour mandat de mettre en œuvre les actions de façon concertée.	Réalisé
	Créer un comité consultatif, composé d'acteurs et d'organismes régionaux impliqués dans le domaine de la GMR, et de l'environnement, afin d'évaluer les résultats de la mise en œuvre des actions des PGMR, et émettre des recommandations afin d'assurer le respect des objectifs à atteindre.	Réalisé
38. Assurer la cohérence du PGMR et du Plan de DD.	<i>Concerne seulement la Ville de Saguenay</i>	
39. Promouvoir l'économie circulaire.	Favoriser la valorisation de certains types, de résidus industriels ou d'entretien des voies municipales.	Reporté

## 2 Description du territoire

### 2.1 Territoire de planification

Le territoire de planification comprend les 13 municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay (Figure 1), et trois territoires non organisés (TNO). Les 13 municipalités de la MRC sont : Bégin, Larouche, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Fulgence, Saint-Honoré, Ferland-et-Boilleau, l'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Félix-d'Otis. Les trois TNO sont : Monts-Valin, Lalemant et Lac-Ministuk.

### 2.2 Géographie

#### 2.2.1 Description physique

La MRC du Fjord-du-Saguenay est composée de 13 municipalités réparties au nord et au sud du Fjord-du-Saguenay, ainsi que de trois territoires non organisés (TNO) (Figure 2). Le territoire de planification, couvre une superficie d'environ 43 000 km<sup>2</sup>. Cependant, environ 92 % de ce territoire est occupé par les TNO des Monts-Valin, du Lac-Ministuk et, de Lalemant. Environ 8 %, de la superficie du territoire, constitue majoritairement la portion habitée et correspond à environ 3 440 km<sup>2</sup>, celle-ci étant constituée de 12 municipalités rurales ainsi qu'une ville.



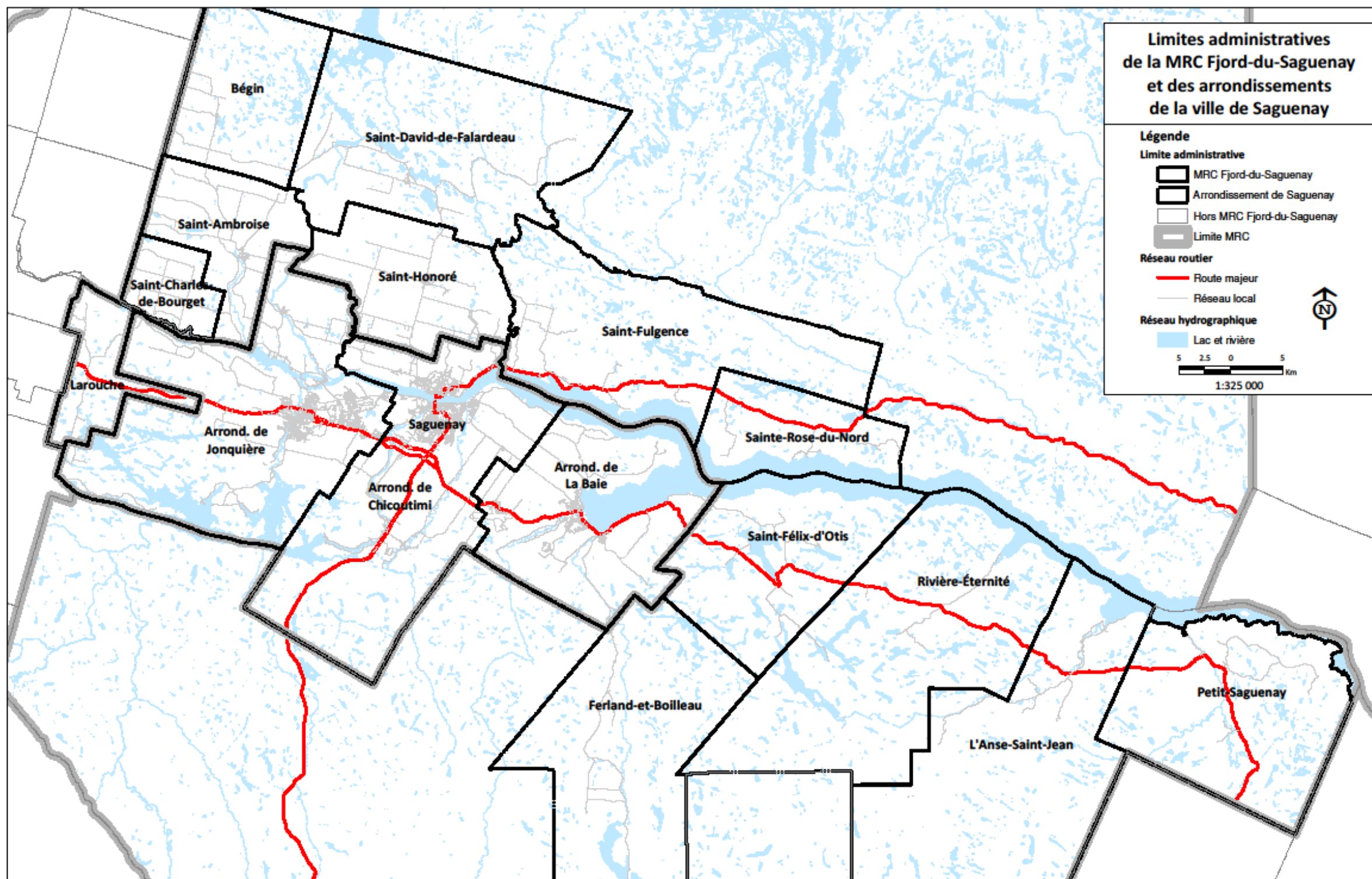


Figure 1. Limites administratives de la MRC du Fjord-du-Saguenay et des arrondissements de la Ville de Saguenay

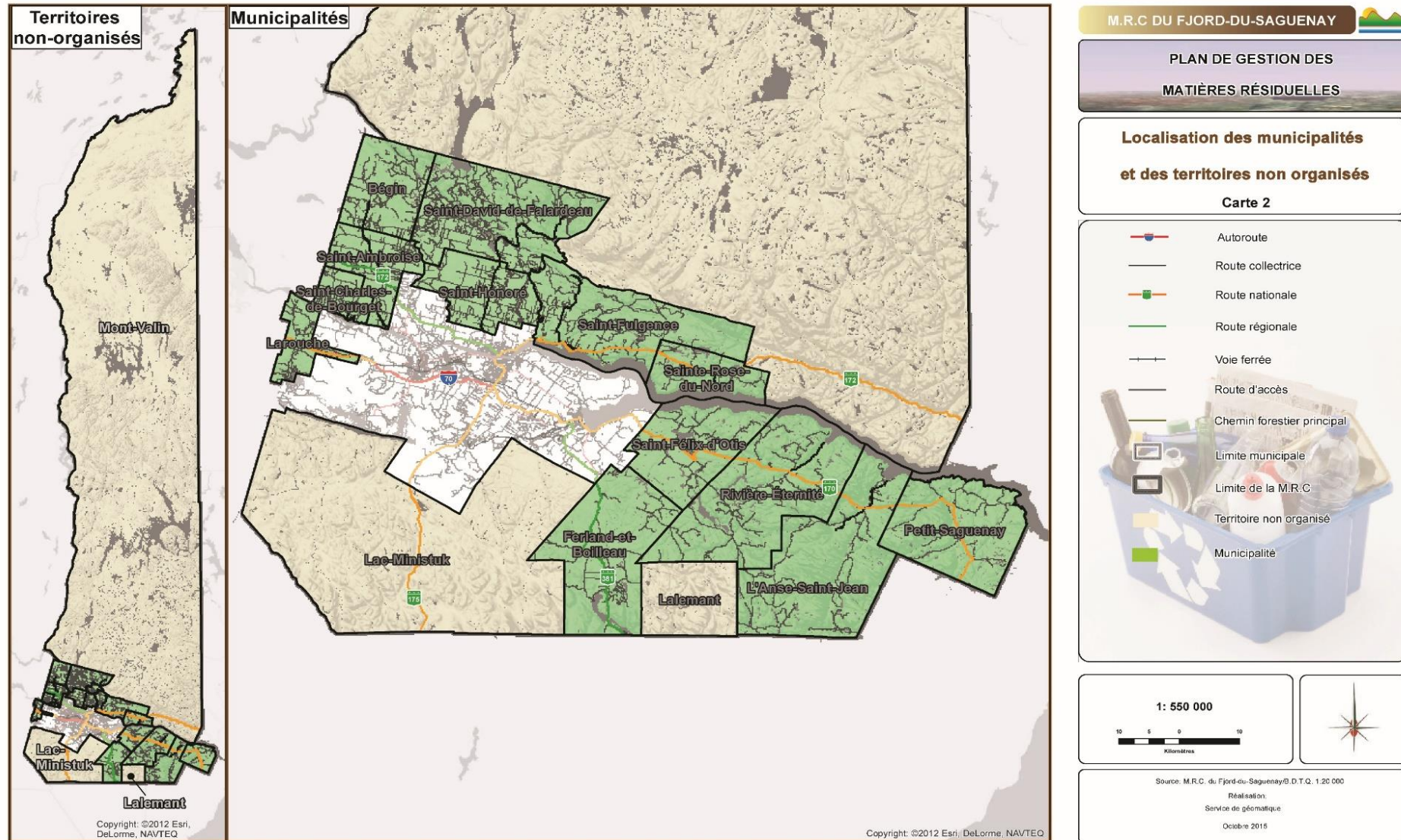


Figure 2. Localisation des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et des Territoires non organisés

Les MRC Maria-Chapdelaine et Lac-St-Jean Est bordent le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'ouest, alors que les MRC de Caniapiscau, de Manicouagan et de La-Haute-Côte-Nord limitent la partie est. La portion sud de la MRC est bordée, par la région de Charlevoix, tandis qu'on retrouve l'arrondissement de la Ville de Saguenay, au cœur de la portion sud. La figure 3 montre les limites spatiales du territoire à l'étude, ainsi que son ampleur géographique au sein de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La MRC du Fjord-du-Saguenay est un des territoires habités, les plus excentriques du Québec, et constitue une des portes d'entrée du Grand Nord québécois. Le Haut-Saguenay est aussi relié, à un vaste réseau de transport, qui lui permet d'accéder à tout le territoire québécois, ainsi qu'à l'ensemble du réseau de transport nord-américain. Le réseau routier, constitué des routes 169, 170 et 172, permet les liaisons locales et intrarégionales, alors que d'autres liens, tels que les routes 175 et 381, permettent des liens interrégionaux, à partir de la Ville de Saguenay.

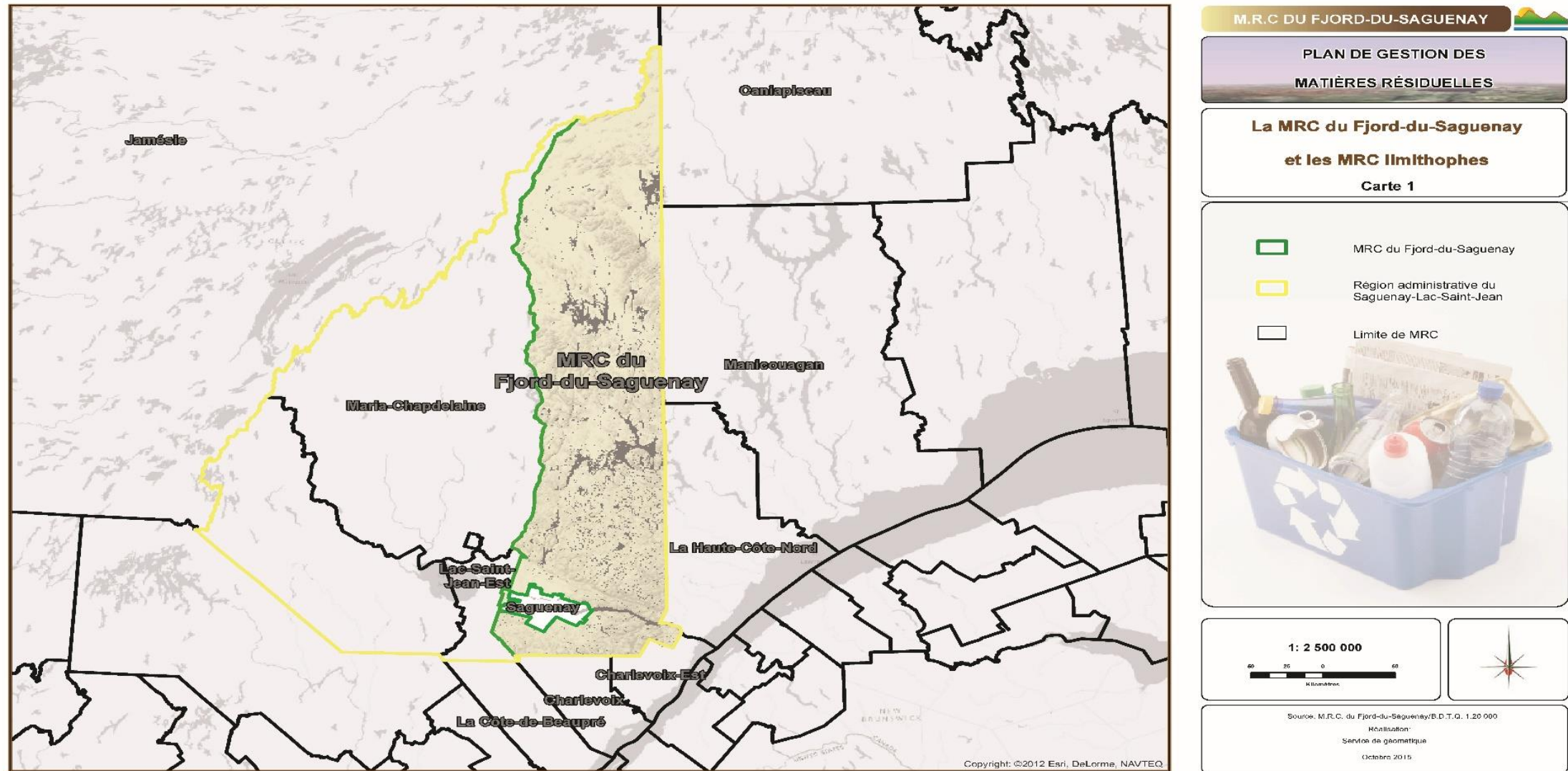


Figure 3. Situation géographique de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La rivière Saguenay, traverse le territoire d'ouest en est. Ce cours d'eau a marqué, profondément, le développement de la région par les attraits qu'il constitue pour l'industrie, le commerce et les activités récréatives. Quelques lacs et rivières, complètent le portrait hydrographique du territoire; mentionnons notamment le Lac-Kénogami, situé à Saguenay et limitrophe du territoire non organisé du Lac-Ministuk, et les rivières Saint-Jean, Valin, Shipshaw, aux Sables, Chicoutimi, du Moulin, à Mars et des Ha! Ha!

Le territoire fait partie de la région des basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette région présente une surface, relativement uniforme, dont les élévations varient de 125 à 200 mètres, au-dessus du niveau moyen de la mer. Cette surface montre toutefois, un microrelief très développé dû au ravinement, parfois très intense des argiles, à la présence de plaines d'épandage fluvio-glaciaires, renfermant de nombreuses dépressions fermées, à des champs de dunes, et à des escarpements.

En dehors des zones urbanisées, un couvert forestier important caractérise le territoire. L'unité de paysage, de la plaine du Lac-Saint-Jean, se trouve à l'intérieur du domaine bioclimatique, de la sapinière à bouleau jaune, de la zone forestière mixte. Dans ce domaine, le sapin et le bouleau jaune s'associent pour former le couvert forestier. Le sapin est généralement plus abondant que le bouleau jaune.

Dix zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont présentes. Ces ZEC couvrent une superficie totale de 4 700 km<sup>2</sup>, à laquelle s'ajoute une distance de 240 km linéaires de rivières. On retrouve, également, le Parc national des Monts-Valin d'une superficie de 154 km<sup>2</sup>, le Parc national du Fjord-du-Saguenay d'une superficie de 320 km<sup>2</sup>, le Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, et trois réserves écologiques (les réserves Oscar-Villeneuve, Victor-A.-Huard et Marcelle-Gauvreau).

### 2.2.2 Affectations du territoire, des schémas d'aménagement et de développement

Le schéma d'aménagement de la MRC a été adopté en 2012. Celui-ci a fait l'objet de plusieurs modifications au fil des années. Les principales modifications, concernent le développement de la zone agricole, et l'ajout de condition pour encadrer certains usages non agricoles, dans la zone agricole de la MRC.

Le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, se divise en 11 grandes affectations du territoire. Chaque grande affectation peut comprendre des sous-affectations qui auront, le cas échéant, des caractéristiques spécifiques. Les grandes affectations sont : les affectations urbaines, urbaines secondaires, urbaines secondaires à vocation récréotouristique, industrielle, agricole, agroforestière, récréotouristique, récréative, forestière, de conservation et de conservation extensive. Ainsi, après les avoir regroupées, sous différentes thématiques, le tableau 2 présente les pourcentages de l'occupation du sol, pour le territoire de la MRC.

**Tableau 2. Principales affectations du sol de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

Affectation	Superficie en km <sup>2</sup>	Proportion du territoire %
Agroforestière	1207,1	2,8
Conservation	12 737,3	29,1
Agricole	599,3	1,4
Forestière	28 960,2	66,1
Parcs industriels et technologiques	29,8	0,1
Récréative et récréotouristique	219,8	0,5
Urbaine	28,3	0,1
<b>Total</b>	<b>43 781,8</b>	<b>100,0</b>

Source : Compilation réalisée par la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2022

Le schéma d'aménagement, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, mentionne que tous les futurs sites, de disposition des déchets pourront être localisés, sur l'ensemble du territoire de la MRC, à l'exception des aires récréotouristiques, de récréation extensive ou de conservation. De plus, il mentionne qu'aucun site de déchets toxiques ou radioactifs ne pourra être implanté, sur le territoire à même un autre site de disposition, des déchets ou en contiguïté d'un tel site.

## 2.3 Démographie

### 2.3.1 Population permanente et saisonnière

En 2020, la MRC du Fjord-du-Saguenay regroupait une population de 22 489 personnes avec une densité de population d'environ 0,5 hab./km<sup>2</sup>.

Le tableau 3, présente une répartition de la population permanente et saisonnière, pour les municipalités de la MRC. La population saisonnière de la MRC est d'environ 15 739 habitants, selon les dernières données estimées, à partir des sommaires des rôles d'évaluation (nombre de chalets x 2,3 hab.).

**Tableau 3. Démographie pour les municipalités comprises dans le Plan de gestion des matières résiduelles, de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2020**

	Population permanente 2020 <sup>[1]</sup>	Population saisonnière <sup>[2]</sup>	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Population totale (%)
Saint-David-de-Falardeau	2 880	2 171	421	6,8	12,8%
Saint-Honoré	6 026	152	193	31,2	26,8%
Larouche	1 612	283	89	18,1	7,2%
Bégin	828	338	197	4,2	3,7%
Saint-Ambroise	3 951	338	152	11,7	17,6%
Saint-Charles-de-Bourget	775	115	65	11,9	3,4%
Saint-Fulgence	2 113	587	394	5,4	9,4%
Sainte-Rose-du-Nord	414	398	158	2,6	1,8%
Saint-Félix-d'Otis	1 009	918	280	3,6	4,5%
Ferland-et-Boilleau	565	612	410	1,4	2,5%
Petit-Saguenay	614	366	340	1,7	2,7%
L'Anse-Saint-Jean	1 242	994	534	2,3	5,5%
Rivière-Éternité	412	506	528	0,8	1,8%
<b>Sous-total (sans TNO)</b>	<b>22 441</b>	<b>7 776</b>	<b>3 761</b>	<b>6,0</b>	<b>99,8%</b>
TNO	48	7 963	40 225	0,001	0,2%
<b>Total MRC</b>	<b>22 489</b>	<b>15 739</b>	<b>43 986</b>	<b>0,5</b>	<b>100%</b>

[1] Décret de population pour 2020 - Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

[2] Source pour la population saisonnière estimée : nb chalets X 2,3 (moyenne population par ménage, stat.gouv.qc.ca)

La vocation récréotouristique, importante, de la région attire sur le territoire, une population saisonnière, non négligeable. La population saisonnière est très importante pour les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, étant donné que plusieurs chalets sont présents sur le territoire. Notons la présence de deux montagnes de ski, le Mont-Édouard à l'Anse-Saint-Jean, et le Valinouët à Saint-David-de-Falardeau. Dans chacune de ces municipalités, il y a un village alpin qui augmente considérablement la population hivernale. La municipalité de Saint-Ambroise, quant à elle, voit sa population augmenter en période estivale, en grande partie, dû au Domaine de la Florida. Ce domaine, voué à la vente de terrains pour véhicules récréotouristiques ou de chalets en formule condo, a plus de 400 terrains vendus, jusqu'à maintenant pour un potentiel de plus de 700. Par ailleurs, le territoire de la MRC est très fréquenté, par les touristes, en raison de nombreux autres attraits régionaux.

En 2017, la MRC du Fjord-du-Saguenay a accueilli plus de 273 240 visiteurs, pour un total de 781 380 nuitées (communication de la MRC, 2022). On dénombre sur le territoire de la MRC :

- 13 ZEC dont 4 ZEC à saumon ;
- 21 Pourvoiries ;
- 3 parcs nationaux (2 SEPAQ et 1 Parc marin fédéral-provincial : le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent) ;
- 19 campings, en territoire municipal (exclus les campings dans les ZEC, mais inclus les campings dans les parcs et les attraits majeurs, comme le Cap Jaseux, le Village- Vacances) ;
- 315 entreprises et organisations offrent un service direct à la clientèle touristique (qui inclus les activités, la restauration, l'hébergement, etc.)
  - 33% de l'offre des entreprises, du territoire se retrouve dans le secteur de l'hébergement;
  - 27% de l'offre des entreprises est concentrée, dans le secteur de l'aventure en nature;
  - 12% se retrouvent dans la catégorie des « saveurs locales ».

La MRC du Fjord-du-Saguenay trace son développement touristique, autour de deux circuits, soient la Route du Fjord et la vallée de la biodiversité. La Route du Fjord inclut les deux rives du Saguenay, et s'étend de la Ville de Saguenay à Tadoussac sur la rive nord, et à Petit-Saguenay, sur la rive sud. La Route du Fjord est considérée parmi les attraits incontournables du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour attirer les touristes québécois, et internationaux dans la région par Tourisme Québec, et Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean.



La MRC du Fjord-du-Saguenay est considérée comme l'une des destinations établies, à l'intérieur du Plan de développement, de l'industrie touristique (PDIT) 2012 - 2020. C'est une région du Québec dont le pouvoir d'attraction est jugé relativement fort auprès des touristes internationaux et québécois, grâce à un nombre appréciable d'attraits reconnus sur la scène internationale. Le tableau 4 présente certains attraits touristiques de la région ainsi que leur capacité d'accueil.

**Tableau 4. Quelques attraits touristiques pour la MRC du Fjord-du-Saguenay**

Attraits touristiques	Municipalités	Capacité d'accueil
Parc Aventures Cap Jaseux	Saint-Fulgence	26 campings aménagés, 8 cabines, 2 maisons dans les arbres, 5 coolbox 3 dômes vitrés et 2 sphères suspendues 19 campings rustiques
Parc National des Monts-Valin	Saint-Fulgence	5 emplacements de campings & 16 chalets
Parc National du Fjord-du-Saguenay	Rivière-Éternité	160 emplacements de camping, 5 chalets, 21 prêt-à-camper, 5 refuges
Village Vacances Petit-Saguenay	Petit-Saguenay	31 chalets 49 emplacements de camping
ZOO de Falardeau	Saint-David-de- Falardeau	ND
Pourvoirie du Cap au Leste	Sainte-Rose-du- Nord	Plusieurs pourvoiries sur le territoire.
ZEC Martin-Valin	Saint-Fulgence	70 000 passages par année. 132 emplacements de camping
ZEC Onatchiway	Saint-David-de- Falardeau	30 000 passages par année. 5 yourtes Plusieurs emplacements de camping
ZEC du Lac-Brébeuf	Saint-Félix D'Otis, Rivière-Éternité, Ferland-et- Boilleau, L'Anse- Saint-Jean	16 000 passages par année. 54 emplacements de camping
Station de ski Mont-Édouard	L'Anse-Saint-Jean	9 sites pour VR avec services 5 plateformes de camping 4 refuges La station est entourée d'un village alpin. Le nombre de résidences est inconnue.
Station de ski Le Valinouët	Saint-David-de- Falardeau	600 résidences, dont l'hébergement insolite en yourtes (Imago Village).

### 2.3.2 Projection démographique

Dans son document, sur les projections de population, des municipalités de 500 habitants et plus, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) présente les perspectives démographiques pour les années 2016 à 2036. L'ISQ projette, que la population de la MRC devrait plafonner en 2030, et légèrement décliner, par la suite, sans toutefois descendre sous le niveau de 2016. Ainsi, la population devrait passer d'environ 21 695 habitants, en 2016 à 22 711 habitants en 2036. La MRC connaîtrait, alors, une augmentation d'environ 4,7 % de sa population par rapport à 2016. Le tableau suivant montre la répartition, et les projections de la population permanente pour chacune des municipalités, de la MRC pour les années 2016 à 2036.

**Tableau 5. Population projetée dans les municipalités de plus de 500 habitants, de la MRC du Fjord-du-Saguenay par tranche de cinq ans (Scénario A), 2016-2036**

Municipalités	Population projetée					Variation
	2016	2021	2026	2031	2036	2016-2036
Saint-David de Falardeau	2 775	2 883	2 881	2 813	2 723	-1,9%
Saint-Honoré	5 800	6 307	6 652	6 881	7 056	21,7%
Larouche	1 497	1 651	1 753	1 820	1 862	24,4%
Bégin	820	798	763	722	682	-16,8%
Saint-Ambroise	3 793	3 997	4 077	4 067	4 001	5,5%
Saint-Charles-de-Bourget	742	796	825	833	824	11,1%
Saint-Fulgence	2 072	2 112	2 087	2 042	1 993	-3,8%
Saint-Félix-d'Otis	963	1 011	1 017	1 000	965	0,0%
Ferland-et-Boilleau	543	523	495	462	433	-20,3%
Petit-Saguenay	635	587	535	484	432	-32,0%
L'Anse-Saint-Jean	1 200	1 230	1 208	1 145	1 054	-12,2%
Municipalités (<500 hab.) et TNO	855	827	785	736	686	-19,8%
<b>Total</b>	<b>21 695</b>	<b>22 722</b>	<b>23 078</b>	<b>23 005</b>	<b>22 711</b>	<b>4,7%</b>

Source : Institut de la statistique du Québec. Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036. 19 décembre 2019.

À l'analyse de ce tableau, on constate que les plus grandes baisses de population projetées, pour les prochaines années, sont situées dans les municipalités où l'on

retrouve déjà un faible bassin de population; notamment Petit-Saguenay (-32 %), Ferland-et-Boilleau (-20,3 %), ainsi que toutes les autres municipalités, de la MRC ayant une population en bas de 500 habitants(-19,8 %). Par ailleurs, les plus grandes hausses de population projetées se retrouvent, dans des municipalités ayant déjà un bon bassin de population, notamment Larouche (24,5 %) et Saint-Honoré (21,7 %).

## 2.4 Caractéristiques socioéconomiques

### 2.4.1 Types de logements

Les types d'habitation et de logements, sur le territoire, exercent une influence sur les programmes en place, ainsi que leur efficacité. Le nombre de portes est aussi déterminant, pour l'élaboration des programmes, notamment par rapport à la logistique, les coûts reliés au transport, etc. En utilisant le sommaire des rôles d'évaluation, de chacune des municipalités comprises, sur le territoire de planification, il a été possible de déterminer, que la MRC possède 16 732 unités d'habitation pour différents types d'habitation.

Le tableau suivant renseigne, sur ces différents modèles, de manière détaillée pour différents types d'habitation, et pour chaque municipalité du territoire.

**Tableau 6. Inventaire des unités d'habitations sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2019**

Municipalité	Unifamiliale	Chalet	2-5 logements	6 logements et plus	Total
<i>Lignes du sommaire des rôles d'évaluation</i>	502 et 514	316	503 à 506	501, 507 à 513	
Saint-David-de-Falardeau	1091	944	184	43	2262
Saint-Honoré	1986	66	412	74	2538
Larouche	578	123	97	29	827
Bégin	297	147	56	19	519
Saint-Ambroise	1193	147	301	148	1789
Saint-Charles-de-Bourget	288	50	37	12	387
Saint-Fulgence	696	255	203	12	1166
Sainte-Rose-du-Nord	165	173	35	8	381
Saint-Félix-d'Otis	429	399	61	12	901
Ferland-et-Boilleau	216	266	24	14	510

Municipalité	Unifamiliale	Chalet	2-5 logements	6 logements et plus	Total
Petit-Saguenay	217	159	91	-	467
L'Anse-Saint-Jean	442	432	136	50	1060
Rivière-Éternité	166	220	35	12	433
<b>Total municipalités MRC</b>	<b>7764</b>	<b>3 381</b>	<b>1 672</b>	<b>433</b>	<b>13 250</b>
TNO	20	3462	-	-	3482
<b>Nombre total d'unités d'habitation de la MRC</b>	<b>16 732</b>				

Source : Sommaire des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay

#### 2.4.2 Âge et scolarité de la population

La population de la région du Saguenay-et-son-Fjord, se compose de 84,8 % de personnes âgées de 15 ans et plus. Le tableau suivant détaille la répartition, de la population du territoire du Saguenay-et-son-Fjord, selon les tranches d'âges. Les données pour la MRC du Fjord-du-Saguenay uniquement, ne sont pas disponibles sur le site de Statistiques Canada.

Tableau 7. Répartition par tranche d'âge (2020)

Tranche d'âge	Saguenay et son Fjord	Province de Québec
0 à 14 ans	15,2 %	16,4 %
15 à 19 ans	4,8 %	5,1 %
20 à 34 ans	16,1 %	16,7 %
35 à 49 ans	17,8 %	19,5 %
50 à 64 ans	21,7 %	20,8 %
65 ans et plus	24,4 %	20,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

La répartition de la population, selon les niveaux de scolarité, est présentée au tableau suivant.

Tableau 8. Niveau de scolarité (2020)

Plus haut certificat, diplôme ou grade	Saguenay-et-son- Fjord	Province de Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	16,9 %	18,2 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	19,8 %	21,4 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	23,7 %	15,8 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	19,5 %	17,4 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3,5 %	3,7 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	16,6 %	23,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

### 2.4.3 Économie

L'économie de la MRC, repose en grande partie sur l'exploitation forestière, l'industrie de l'aluminium, l'industrie du bois et du papier, l'agriculture et le tourisme.

La présence d'une voie maritime, en eau profonde, navigable toute l'année, et d'installations portuaires modernes sont parmi les atouts favorisant les industries de la région. De plus, un territoire de juridiction fédérale est présent, soit la Base des Forces canadiennes de Bagotville qui emploie, environ 1 800 personnes.

La proximité de la MRC, avec l'agglomération urbaine de la Ville de Saguenay, constitue un atout puisque celle-ci est le centre de services, de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La présence de centres commerciaux régionaux, la forte représentation des bureaux et services gouvernementaux, les hôpitaux, l'université et les sièges sociaux de plusieurs sociétés, peuvent démontrer le rôle important que la Ville de Saguenay joue pour la région.

La Ville de Saguenay exerce une grande influence, sur les municipalités périphériques de la MRC du Fjord-du-Saguenay, surtout sur le plan de l'emploi et des services. Les municipalités de la MRC appuient, majoritairement, leur développement sur l'exploitation, et la mise en valeur des ressources naturelles : l'industrie forestière, les activités récréatives, l'agriculture et le tourisme y sont les principales activités économiques.

Le tableau suivant présente le nombre d'entreprises et d'emplois générés, par secteur, pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2021.

**Tableau 9. Nombre d'entreprises et d'emplois générés, par secteur, pour la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2021**

Secteurs	Entreprises	Emplois
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	101	563
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	3	433
Construction	80	459
Fabrication	70	450
Commerce de gros	11	35
Commerce de détail	62	651
Transport et entreposage	52	278
Industrie de l'information et industrie culturelle	11	31
Finances et assurances	8	19
Services immobiliers et services de location et de location de bail	37	50
Services professionnels, scientifiques et techniques	21	174
Gestion de sociétés et d'entreprises	1	1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	29	108
Services d'enseignement	24	367
Soins de santé et assistance sociale	44	203
Arts, spectacles et loisirs	50	446
Services d'hébergement et de restauration	109	537
Autres services	107	313
Administration publique	42	534
<b>Total</b>	<b>862</b>	<b>5 659</b>

Source : Centre local de développement de la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2021.

#### 2.4.4 Revenus

Dans le bilan 2019 de l'ISQ, sur l'évolution du marché du travail dans les MRC, on évalue pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, le nombre de travailleurs à 8 904 en 2018, et à 9 052 en 2019, soit une augmentation de 1,7 %, ce qui représente une croissance supérieure à la moyenne québécoise, se situant à 1,2 %.

Le revenu médian des ménages, après impôt, quant à lui, est évalué à 39 829\$ en 2018, et à 42 522\$ en 2019, soit une augmentation d'environ 6,8 %; ce qui constitue la hausse la plus marquée, de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans un document, sur le panorama des régions du Québec de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), on évalue le revenu moyen à 27 703\$/habitant pour 2018, ce qui constitue une hausse de 2,1 % par rapport à l'année 2017, où le revenu moyen était de 27 143\$/habitant (ISQ, Panorama des régions du Québec, édition 2020).

Le tableau suivant, présente les données compilées par Statistiques Canada pour l'année 2020. Le revenu total médian des ménages, après impôt des familles, pour la région du Saguenay et du Fjord est évalué à 61 200 \$ en 2020. Selon Statistiques Canada, les revenus après impôt, des contribuables saguenéens sont moins grands, par rapport à la moyenne québécoise.

**Tableau 10. Revenu médian après impôt des ménages en 2020**

	Saguenay et son Fjord	Province de Québec
Revenu total médian des ménages (\$)	61 200 \$	63 200 \$

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

#### 2.4.5 Indice de vitalité économique

Pour les besoins du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'ISQ a conçu et produit un indice composite, permettant de mesurer, à une fréquence régulière, le niveau de vitalité économique des municipalités, des communautés autochtones, des territoires non organisés, et des municipalités régionales de comté (MRC). L'indice de vitalité économique des territoires, représente la moyenne géométrique des variables normalisée de trois indicateurs, à savoir le taux de travailleurs, le revenu total médian des particuliers, et le taux d'accroissement annuel moyen, de la population sur cinq ans. Ces indicateurs représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soient respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique.

Le tableau suivant, montre l'indice de vitalité économique, de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de ses municipalités, pour l'année 2018. L'indice, le rang à l'échelle régionale, le rang à l'échelle québécoise, et le quintile (le 1<sup>er</sup> considéré comme étant

les localités les plus vitalisées économiquement, et le 5<sup>e</sup> comme étant celles les moins vitalisées économiquement) sont présentés.

Tableau 11. Classement des localités selon l'indice de vitalité économique de 2018

Municipalités	Indice de vitalité	Rang à l'échelle régionale	Rang à l'échelle québécoise	Quintile
Saint-David-de-Falardeau	2,5	9	431	2
Saint-Honoré	8,3	4	170	1
Larouche	8,5	3	165	1
Bégin	-7,5	45	960	5
Saint-Ambroise	4,1	6	343	2
Saint-Charles-de-Bourget	3,8	7	353	2
Saint-Fulgence	2,1	11	452	2
Sainte-Rose-du-Nord	-2,4	27	730	4
Saint-Félix-d'Otis	0,9	15	517	3
Ferland-et-Boilleau	-2,7	30	749	4
Petit-Saguenay	-12,3	50	1073	5
L'Anse-Saint-Jean	-4,4	38	842	4
Rivière-Éternité	-11,5	48	1058	5
<b>MRC du Fjord-du-Saguenay</b>	<b>1,2</b>	<b>1</b>	<b>46</b>	<b>3</b>

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2021. Bulletin d'analyse - Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2021. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf>

La MRC se place premier (1<sup>er</sup>) comme territoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour son indice de vitalité économique. Au niveau du quintile, la MRC se positionne sur le 3<sup>e</sup> pallier, ce qui signifie que sa vitalité économique se situe dans la moyenne des MRC québécoises.



### 3 Répartition des responsabilités

#### 3.1 Ententes intermunicipales

Le tableau suivant, présente la description des ententes intermunicipales, concernant l'élimination des résidus ultimes, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables, organiques et des résidus ultimes, ainsi que sur la gestion des écocentres.

**Tableau 12. Ententes intermunicipales concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

Nom de l'entente	Partis visés	Objet de l'entente	Durée et échéance
Transfert des responsabilités de gestion des matières résiduelles à la MRC	MRC et les municipalités de son territoire	Transfert des bacs et des conteneurs à déchets et à recyclage, ainsi que la responsabilité de la gestion des matières résiduelles à la MRC	Définitive (depuis le 14 février 2017)
Aménagement d'une plateforme de compostage et service de traitement des matières organiques	Régie de gestion des matières résiduelles du Lac- Saint-Jean, MRC	Aménagement et mise en service d'une plateforme de compostage par la Régie. Les matières organiques de la MRC seront traitées sur cette plateforme.	20 novembre 2019 (durée de 8 ans) renouvellement à chaque 10 ans, par la suite
Gestion et l'opération des écocentres	MRC avec les municipalités locales (exploitant un écocentre)	Poursuite de la gestion et de l'opération des écocentres, par ces municipalités, en attendant que la MRC établisse un diagnostic et un plan d'action relatifs à chaque écocentre.	29 août 2017 (1 an renouvelable automatiquement à chaque année)
Entente de fourniture d'un service d'écocentre	11456091 Canada Inc. avec Bégin, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget	Fourniture d'un service d'écocentre (situé à Saint-Ambroise) pour ces trois municipalités, par la compagnie 11456091 Canada Inc.	15 mai 2020 et pour une durée de trois ans (renouvelable).

Nom de l'entente	Partis visés	Objet de l'entente	Durée et échéance
Utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station	Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et la MRC	Enfouissement des matières de la MRC, au LET d'Hébertville-Station.	26 novembre 2015 au 27 septembre 2018 et renouvelable à chaque 10 ans, par la suite
Entente cadre relative à la gestion des matières résiduelles	Ville de Saguenay et la MRC	Fourniture de services concernant le tri et le conditionnement, des matières recyclables (résidentiel et ICI).	1 <sup>er</sup> janvier 2020 (durée de 10 ans, renouvelable)
	Ville de Saguenay et la MRC	Accès aux écocentres de la ville pour les citoyens de la MRC.	
Entente relative à la gestion, et la surveillance de biens fournis pour la gestion des matières résiduelles	MRC avec les pourvoires Poulin de Courval Inc., Monts-Valin, du Archer, Cluparo, Monts-Valin Inc. et Québec Nature	Fourniture de bacs de recyclage et de composteurs par la MRC, ainsi que les conditions d'utilisation relatives, à la gestion, la surveillance et le maintien en bonne condition de ceux-ci.	28 mai 2018 (durée de 3 ans).

### 3.2 Partage des responsabilités

Le partage des responsabilités, en matière de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, est présenté au tableau suivant.

**Tableau 13. Responsabilités des différents paliers administratifs, en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

Niveau administratif	Responsabilités
MRC du Fjord-du-Saguenay	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du contrat de collecte des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques de toutes les municipalités de la MRC</li> <li>- Gestion des boues des installations septiques</li> <li>- Gestion des matières résiduelles, dans les territoires non organisés (TNO)</li> </ul>
Municipalités locales de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération des écocentres pour les municipalités en possédant un.</li> <li>- Gestion des boues municipales (installations municipales)</li> </ul>
TNO et pourvoies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération des contenants, mis en place par la MRC</li> </ul>
Citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tri à la source des matières résiduelles, vers les différentes collectes proposées, sur le territoire et les points de dépôt/écocentres (ordures ménagères, collectes sélectives, matières organiques, résidus d'encombrants, apport volontaire aux points de dépôt et écocentres)</li> </ul>

### 3.2.1 Règlements municipaux

Le tableau suivant, présente une liste de règlements municipaux, qui encadrent la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

**Tableau 14. Liste des règlements municipaux relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

Numéro du règlement	Règlement
16-354	Règlement qui édicte le plan de gestion des matières résiduelles, révisé 2016-2020 de la MRC du Fjord et de la Ville de Saguenay
17-370	Règlement qui déclare la compétence de la MRC du Fjord-du-Saguenay, en regard de la gestion des matières résiduelles, et abrogeant le règlement 16-352
20-421	Règlement qui a pour objet la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles, provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Numéro du règlement	Règlement
20-422	Règlement qui a pour objet la prise en charge de la vidange des installations septiques, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Le 14 octobre 2020, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a décidé d'abroger, et de remplacer le Règlement numéro 17-377 qui avait pour objet, la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles, provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur son territoire.

Cette résolution a eu pour but d'adopter un nouveau règlement qui allait inclure les règles régissant la collecte, le transport et le traitement des matières organiques, sur le territoire, soit le règlement numéro 20-421. Ce nouveau règlement est toujours en vigueur aujourd'hui et jette les bases de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Ainsi, la MRC élabore certains programmes et services (collecte, transport, traitement des différents Types de matières résiduelles, etc.) en fonction des dispositions édictées dans ce règlement, et ce, pour différents types d'unités d'occupation (résidentiel et ICI).

De plus, le conseil de la MRC, visant l'atteinte des objectifs fixés par son PGMR, a adopté le 25 novembre 2020, le règlement 20-422, qui a pour objet d'établir les normes relatives au service de vidanges, au transport et au traitement des boues d'installations septiques dans les limites des municipalités locales, du territoire de la MRC ainsi que sur la partie TNO, du Lac-Ministuk où est situé le Domaine des Cèdres Centenaires.

### 3.3 Comités intermunicipaux

#### 3.3.1 Comité technique

Aux termes de l'entente intermunicipale de services, relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station, un comité technique a été créé. Celui-ci est composé de deux membres de l'administration, de chacune des parties à l'entente. Le comité technique doit se réunir au moins deux fois par année. Les responsabilités de ce comité sont :

- Étudier toute question se rapportant à l'objet de l'entente, et soumettre au conseil de chaque organisme municipal, prenant partie à l'entente, toute recommandation jugée utile à cet égard;
- Faire le suivi des autorisations gouvernementales, et du plan de travail prévu à l'entente;

- Faire des recommandations au gouvernement quant à la détermination, au suivi et à la mise à jour du plan de travail de l'entente;
- Surveiller le respect des engagements de chacune des parties;
- Analyser tout défaut, et faire des recommandations quant aux mesures utiles pour que s'arrête l'anomalie;
- Analyser les options possibles, concernant les matières en provenance des ICI et recommander des solutions (ex. municipalisation de la collecte des ICI);
- Adopter toute règle jugée utile, pour la régie interne du comité.

### 3.3.2 Comité consultatif

Sur recommandation du comité technique, les parties peuvent, d'un commun accord, former un second comité appelé « comité consultatif ». Celui-ci est composé d'acteurs et d'organismes régionaux impliqués, activement, dans le domaine des matières résiduelles et de l'environnement.

Ses membres sont nommés, par leur organisme de provenance. Un membre, en provenance du comité technique, est aussi nommé, conjointement, par les parties. Les responsabilités du comité consultatif sont :

- Évaluer les résultats de la mise en œuvre, des plans de gestion des matières résiduelles, de chacune des parties à l'entente, et l'atteinte des objectifs qui y sont prévus;
- Diffuser toutes recommandations nécessaires, pour assurer le respect des objectifs énoncés, au plan de gestion des matières résiduelles;
- Adopter toute règle jugée utile, pour la régie interne du comité consultatif.

Dans l'éventualité où les parties conviennent de ne pas constituer de comité consultatif, les responsabilités qui lui sont dévolues sont assumées par le comité technique.

## 4 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en GMR, des installations présentes et description des services et programmes offerts sur le territoire

### 4.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Plusieurs entreprises et organismes œuvrent dans la gestion des matières résiduelles, sur le territoire d'application. Une liste des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs actifs, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay est présentée en annexe A.

### 4.2 Portrait des installations

Une liste des installations, qui desservent le territoire est présentée à l'annexe B.

## 4.2.1 Valorisation des matières résiduelles

### 4.2.1.1 Centre de tri des matières recyclables

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la MRC du Fjord-du-Saguenay a signé une entente cadre, relative à la gestion des matières résiduelles, sur son territoire avec la Ville de Saguenay, et ce, pour une durée de 10 ans. Cette entente, a pour objectif la fourniture de services, concernant le tri et le conditionnement des matières recyclables résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles.

Ainsi, les matières recyclables, collectées sur le territoire de la MRC, sont acheminées au centre de tri des matières recyclables, situé au 1185, rue Antonio-Lemaire, arrondissement de Chicoutimi. Dans un premier temps, la MRC est celle qui doit assurer la gestion, la collecte et le transport des matières recyclables. De plus, elle s'engage à prendre les mesures nécessaires, afin de s'assurer que toutes les matières reçues, aux infrastructures municipales de traitement, constituent des matières admissibles.

Par ailleurs, la MRC cède à la Ville, toutes compétences en lien avec le tri, et le conditionnement des matières recyclables, par son centre de tri. Ce dernier dispose actuellement d'une capacité maximale de traitement, de 25 000 t par année. Sa superficie est de 25 000 pieds carrés. En 2009, le centre de tri a été agrandi de 12 500 pieds carrés, et de nouveaux équipements ont été ajoutés aux unités de tri, ce qui a permis d'accepter un volume plus important de matières.

En 2019, ce sont 1 921 tonnes de matières recyclables, qui ont été récupérées, au centre de tri pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, ce qui équivaut à 4,9 % de toutes les matières acheminées.

Tableau 15. Description des matières recyclées par la collecte sélective en 2019.

Matières résiduelles expédiées	Quantités acheminées en 2019 (en tonnes)	%
Papier	11	0,5
Carton	1510	74,8
Plastique	77	3,8
Verre	258	12,8
Métal	65	3,2
Déchets (rejets)	98	4,9
<b>Total des matières</b>	<b>2019</b>	<b>100</b>

#### 4.2.1.2 Écocentres

Plusieurs écocentres sont à la disposition des citoyens de la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin que ceux-ci puissent apporter différents types de matières, dépendamment de l'écocentre. On y retrouve notamment, les résidus domestiques dangereux, les résidus de matériaux de construction, rénovation et démolition, les produits électroniques et informatiques, les encombrants, etc. Ces écocentres se retrouvent dans différentes municipalités qui couvrent le territoire de la MRC. L'entente, entre la MRC et la Ville de Saguenay, permet aux citoyens d'avoir accès aux 4 écocentres de la Ville de Saguenay. Ce service est offert pour un coût annuel, de 31 000 \$.

Enfin, il est à noter que certaines municipalités, du territoire qui n'ont pas d'écocentres offrent, tout de même, des points de dépôt pour certaines matières, dans leurs édifices municipaux (garage ou entrepôt municipal, etc.), et agissent en tant que « petits » écocentres. Le tableau suivant présente les adresses, les horaires, les matières acceptées ainsi que les principales municipalités desservies pour chaque écocentre.

Tableau 16. Écocentres desservant le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Nom	Adresse	Horaire	Matières acceptées	Municipalités situées à proximité <sup>(1)</sup>
Écocentre de Jonquière (Ville Saguenay)	2330, rue de la Métallurgie	Horaire estival : Tous les jours, de 8h à 18h Horaire hivernal : Samedi et dimanche, de 8h à 16h	Amiante, bonbonnes de propane, matériaux secs et de construction, gypse, métaux, pneus, végétaux, cartons, RDD, ampoules fluocompactes, encombrants, produits électroniques et informatiques	Bégin, Larouche, Saint-Charles-de-Bourget
Écocentre de la Baie (Ville Saguenay)	223, rue Joseph-Gagné Sud	Horaire estival : Tous les jours, de 8h à 18h Horaire hivernal : Samedi et dimanche de 8h à 16h	Bonbonnes de propane, matériaux secs et de construction, gypse, métaux, pneus, végétaux, carton, RDD, encombrants, ampoules fluocompactes, produits électroniques et informatiques	Ferland-et-Boilleau, L'Anse-Saint-Jean, Petit Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis



Nom	Adresse	Horaire	Matières acceptées	Municipalités situées à proximité <sup>(1)</sup>
Écocentre de l'Anse-Saint-Jean (MRC du Fjord-du-Saguenay)	31, chemin Saint-Thomas Sud	Vendredi, de 12h à 16h Samedi de 9h à 12h	Matériaux secs, métaux, pneus, ampoules fluocompactes, carton, peinture, huiles usées, antigel (glycol), piles, batteries, téléphones cellulaires, produits électroniques et informatiques	L'Anse Saint-Jean
Garage municipal de Petit-Saguenay (MRC du Fjord-du-Saguenay)	35, rue du Quai	Lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h Vendredi et samedi, de 9h à 12h	Matériaux secs, métaux, pneus, peinture, piles, ampoules fluocompactes, huiles usées, antigel (glycol), produits électroniques et informatiques	Petit-Saguenay
Garage municipal de Rivière-Éternité (MRC du Fjord-du-Saguenay)	321, rue Principale	Mai à fin octobre : lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h Vendredi, de 9h à 12h	Matériaux secs, métaux, pneus, ampoules fluocompactes, peinture, huiles usées, piles, antigel (glycol), produits électroniques et informatiques	Rivière-Éternité

Nom	Adresse	Horaire	Matières acceptées	Municipalités situées à proximité <sup>(1)</sup>
Écocentre de Saint-Ambroise (RSI Environnement)	47, rue de Producteurs	Samedi et dimanche : de 9h à 16h (seulement l'été)	Matériaux secs et de construction, métaux, meubles, encombrants, peinture, huiles usées, antigel (glycol) pneus, végétaux, piles, batteries, téléphones cellulaires, produits électroniques et informatiques	Saint-Ambroise
Écocentre de Saint-David-de-Falardeau (MRC du Fjord-du-Saguenay)	2 <sup>ième</sup> chemin du Lac-Sébastien	Horaire estival : Lundi au jeudi, de 16h à 20h Vendredi, de 12h à 20h Samedi et dimanche, de 10h à 16h	Matériaux secs et de construction, métaux, pneus, matières recyclables, déchets, peinture, huiles usées, batteries, piles, antigel (glycol), ampoules fluocompactes, produits électroniques et informatiques	Saint-David-de-Falardeau
Garage municipal de Saint-Félix-d'Otis (MRC du Fjord-du-Saguenay)	132, chemin du Lac-Brébeuf	Horaire estival : Samedi, de 8h à 16h Sur demande (été et hiver) : Lundi au jeudi, de 8h30 à 16h et vendredi, de 8h à 11h	Matériaux secs et de construction, métaux, pneus, ampoules fluocompactes, peinture, huiles usées, piles et antigel (glycol)	Saint-Félix-d'Otis

Nom	Adresse	Horaire	Matières acceptées	Municipalités situées à proximité <sup>(1)</sup>
Écocentre du Nord (Ville Saguenay)	2932, rue Vimy, Chicoutimi-Nord	Horaire estival : Tous les jours, de 8h à 18h Horaire hivernal : Samedi et dimanche, de 8h à 16h	Bonbonnes de propane, matériaux secs et de construction, gypse, métaux, pneus, végétaux, carton, RDD, encombrants, produits électroniques et informatiques	Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord
Écocentre de Saint-Honoré (MRC du Fjord-du-Saguenay)	2991, boulevard Martel	Horaire estival : Mercredi au vendredi de 10h à 18h Samedi et dimanche, de 8h à 16h Horaire hivernal : Samedi, de 10h à 15h	Ampoules fluocompactes, piles, batteries, téléphones cellulaires, pneus, meubles, encombrants, matériaux secs et de construction, métaux, végétaux, peinture, huiles usées, antigel (glycol), produits électroniques et informatiques	Saint-Honoré

(1) Correspond aux municipalités situées à proximité de l'écocentre. Tous les citoyens de la MRC peuvent accéder à n'importe quel écocentre sur le territoire.

En 2019, le coût de fonctionnement des écocentres, du territoire de la MRC s'élève à 608 883 \$ (incluant les ententes avec RSI Environnement et la Ville de Saguenay). On estime que le réseau d'écocentres a reçu plus de 11 747 visites en 2019. Les quantités de matières acheminées par les visiteurs, en 2019, sont estimées à 3 962 tonnes. Parmi celles-ci, il est estimé que seulement 903 tonnes ont été valorisées, ce qui représente un taux de récupération de moins de 22.8 %.

#### **4.2.1.3 Dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD)**

Il existe plusieurs points de dépôt pour différents types de RDD. Ces points sont disponibles, pour les citoyens aux écocentres, aux hôtels de ville ou autres édifices municipaux, aux pharmacies et aux autres comptoirs commerciaux. Le tableau suivant, présente une liste d'adresses de points de dépôt, selon le produit visé.

Tableau 17. Liste des points de dépôt pour les produits à responsabilité élargie des producteurs, pour le territoire de planification

Produits visés	Points de dépôt	
Peinture, huiles et vernis	Entrepôt municipal, face au 100, rue Lemieux, Bégin	Quincaillerie Saint-Ambroise : 83, rue Simard, Saint-Ambroise
	Centre communautaire : 709, rue Gauthier, Larouche	Garage municipal : 357, 2 <sup>e</sup> rang, Saint-Charles-de-Bourget
	Caserne de pompiers : 384, route de Tadoussac, Saint-Fulgence	Hôtel de ville : 126, rue de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord
	Écocentre de Saint-David-de-Falardeau : 2 <sup>ième</sup> chemin du Lac-Sébastien, Saint-David-de-Falardeau	Écocentre de Saint-Honoré : 2991, boulevard Martel, Saint-Honoré
	Garage municipal : 105, rue Paquet, Ferland-et-Boilleau	Garage municipal de Saint-Félix-d'Otis : 132, chemin du Lac-Brébeuf, Saint-Félix-d'Otis
	Écocentre de la Ville de Saguenay : La Baie: 223, rue Joseph-Gagné Sud Chicoutimi Secteur Sud : 3333, boul. Talbot ; Chicoutimi Secteur Nord : 2932, rue Vimy ; Jonquière, 2330, rue de la Métallurgie	Garage municipal de Rivière-Éternité : 321, rue Principale, Rivière-Éternité
	Écocentre de l'Anse-Saint-Jean : 31, chemin Saint-Thomas Sud, l'Anse Saint-Jean	Garage municipal de Petit-Saguenay : 35, rue du Quai, Petit-Saguenay
Ampoules fluocompactes	Hôtel de ville : 126 rue Brassard, Bégin	Quincaillerie Saint-Ambroise : 83, rue Simard, Saint-Ambroise

Produits visés	Points de dépôt	
	Centre Communautaire : 709 rue Gauthier, Larouche	Garage municipal : 357, 2 <sup>e</sup> rang, Saint-Charles-de-Bourget
	Bridéco Ltée (BMR) : 3000, boulevard Martel, Saint-Honoré	BMR Achille Tremblay et Fils : 555 route de Tadoussac, Saint-Fulgence
	Hôtel de ville : 126, rue de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord	Garage municipal : 105, rue Paquet, Ferland-et-Boilleau
	Écocentre de l'Anse-Saint-Jean : 31, chemin Saint-Thomas Sud, l'Anse-Saint-Jean	Hôtel de ville : 35, rue du Quai, Petit-Saguenay
	Hôtel de ville : 330 rue Gagnon, Saint-Ambroise	Garage municipal de Saint-Félix d'Otis : 132, chemin du Lac-Brébeuf, Saint-Félix-d'Otis
	Garage municipal de Rivière-Éternité : 321, rue Principale, Rivière-Éternité	Écocentre de Saint-David-de-Falardeau: 2 <sup>ième</sup> Chemin du Lac-Sébastien, Saint-David-de-Falardeau
	Écocentre de la Ville de Saguenay : La Baie, 223 rue Joseph-Gagné Sud ; Chicoutimi Secteur Sud : 3333, boul. Talbot ; Chicoutimi Secteur Nord : 2932, rue Vimy; Jonquière : 2330, rue de la Métallurgie	
Piles et batteries	Hôtel de ville : 126, rue Brassard, Bégin	Quincaillerie Saint-Ambroise, 83, rue Simard, Saint-Ambroise
	Hôtel de ville : 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise	Centre communautaire : 709 rue Gauthier, Larouche
	Hôtel de ville : 610, rue Lévesque, bureau 205, Larouche	Garage municipal, 357 2 <sup>e</sup> Rang, Saint-Charles-de-Bourget

Produits visés	Points de dépôt	
	Comptoir multiservice de Falardeau : 77, boulevard Saint-David, Saint-David-de-Falardeau	Écocentre de Saint-David-de-Falardeau : 2ième Chemin du Lac-Sébastien, Saint-David-de-Falardeau
	Bridocé Ltée (BMR) : 3000, boulevard Martel, Saint-Honoré	Écocentre de Saint-Honoré : 2991, boulevard Martel, Saint-Honoré
	BRM Achille Tremblay et Fils, 555, route de Tadoussac, Saint-Fulgence	Hôtel de ville: 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence
	Hôtel de ville : 126, rue de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord	Hôtel de ville : 461 Route 381, Ferland-et-Boilleau
	Hôtel de ville : 455, rue Principale, Saint-Félix-d’Otis	Garage municipal de Saint-Félix-d’Otis : 132, chemin du Lac-Brébeuf, Saint-Félix-d’Otis
	Écocentre de la Ville de Saguenay : La Baie, 223 rue Joseph-Gagné Sud ; Chicoutimi secteur Sud, 3333, boul. Talbot ; Chicoutimi secteur Nord, 2932, rue Vimy ; Jonquièrre, 2330, rue de la Métallurgie	Hôtel de ville, 418 rue Principale, Rivière-Éternité
	Garage municipal de Rivière-Éternité, 321 rue Principale, Rivière-Éternité	Écocentre de l’Anse-Saint-Jean, 31, chemin Saint-Thomas Sud, l’Anse-Saint-Jean
	Hôtel de ville, 3 rue du Couvent, l’Anse-Saint-Jean	Hôtel de ville, 35 rue du Quai, Petit-Saguenay
	Cercle des fermières, Sous-sol de l’Église, Petit-Saguenay	Garage municipal de Petit-Saguenay, 35 rue du Quai, Petit-Saguenay

Produits visés	Points de dépôt	
Appareils électroniques	Hôtel de ville, 126 rue Brassard, Bégin	Quincaillerie Saint-Ambroise, 83 rue Simard, Saint-Ambroise
	Hôtel de ville, 330 rue Gagnon, Saint-Ambroise	Hôtel de ville, 610 rue Lévesque, Bureau 205, Larouche
	Hôtel de ville, 357 2e Rang, Saint-Charles-de-Bourget	Comptoir multiservice de Falardeau, 77 boulevard Saint-David, Saint-David-de-Falardeau
	Écocentre de Saint-David-de-Falardeau, 2ième chemin du Lac-Sébastien, Saint-David-de-Falardeau	Bridéco Ltée (BMR), 3000 boulevard Martel, Saint-Honoré
	Écocentre de Saint-Honoré, 2991 boulevard Martel, Saint-Honoré	BMR Achille Tremblay, 555 route de Tadoussac, Saint-Fulgence
	Hôtel de ville, 253 rue Saguenay, Saint-Fulgence	Hôtel de ville, 126 rue de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord
	Hôtel de ville, 461, route 381, Ferland-et-Boilleau	Hôtel de ville, 455 rue Principale, Saint-Félix d'Otis
	Garage municipal de Saint-Félix-d'Otis, 132 Chemin du Lac-Brébeuf, Saint-Félix-d'Otis	Garage municipal de Rivière-Éternité, 321 rue Principale, Rivière-Éternité
	Hôtel de ville: 418, rue Principale, Rivière-Éternité	Hôtel de ville : 3, rue du Couvent, l'Anse-Saint-Jean
	Écocentre de l'Anse-Saint-Jean : 31, chemin Saint-Thomas Sud, l'Anse-Saint-Jean	Cercle des fermières : Sous-sol de l'église, Petit-Saguenay



Produits visés	Points de dépôt	
	Hôtel de ville et garage municipal de Petit-Saguenay : 35, rue du Quai, Petit-Saguenay	<p>Écocentre de la Ville de Saguenay :</p> <p>La Baie : 223, rue Joseph-Gagné Sud,</p> <p>Chicoutimi Secteur Sud : 3333, boul. Talbot</p> <p>Chicoutimi Secteur Nord : 2932, rue Vimy</p> <p>Jonquière : 2330, rue de la Métallurgie</p>
<b>Encres</b>	Comptoir multiservice de Falardeau : 77, boulevard Saint-David, Saint-David-de-Falardeau	Hôtel de ville : 455, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis
<b>Bonbonnes de propane</b>	Quincaillerie Xpress : 910, route des Fondateurs, Larouche	<p>Écocentre de la Ville de Saguenay :</p> <p>La Baie : 223, rue Joseph-Gagné Sud,</p> <p>Chicoutimi secteur Sud : 3333, boul. Talbot</p> <p>Chicoutimi Secteur Nord : 2932, rue Vimy</p> <p>Jonquière : 2330, rue de la Métallurgie</p>
<b>Médicaments et seringues</b>	Familiprix Dionne et Kowtaluk : 470, rue Simard, Saint-Ambroise, Bégin et Saint-Charles de Bourget	Pharmacie Vincent Rivest : 70, boulevard Saint-David, Saint-David-de-Falardeau
	Familiprix Houde et Lévesque : 3521, boulevard Martel, Saint-Honoré	Familiprix Marie-Pier Breton : 180, Route 170, l'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, et Petit-Saguenay

#### **4.2.1.4 Plateforme de compostage**

La plateforme de compostage, au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station, a été inaugurée, le 24 septembre 2021. Cette plateforme est d'une capacité annuelle de 10 800 tonnes. Les coûts reliés, à sa construction s'élevaient à 4 790 000 \$. La MRC du Fjord-du-Saguenay a contribué à hauteur de 1 100 000 \$, à la construction de la plateforme de compostage. Lors du démarrage de la collecte des matières organiques, en octobre 2020, la plateforme d'Hébertville-Station, n'était pas prête à accueillir les matières organiques. Du 5 octobre, jusqu'à l'inauguration de la plateforme d'Hébertville-Station, la MRC envoyait ses matières organiques récupérées, à la plateforme de compostage de Dolbeau. Le transbordement des matières organiques, était réalisé au LET d'Hébertville-Station.

#### **4.2.1.5 Installation de traitement des boues d'installations septiques**

Un entrepreneur réalise la vidange, le transport et la valorisation du contenu des installations septiques, des treize (13) municipalités de la MRC. Celui-ci a la responsabilité, de disposer et de traiter, les matières collectées des installations septiques, des résidences isolées dans un site de traitement conforme, pour ces matières. Ces boues sont, donc, acheminées au centre de traitement, de la municipalité de La Baie (1903, chemin de la Savane, La Baie). Sur place, les boues sont déshydratées, évaluées et des autorisations agricoles sont ensuite émises pour la valorisation au champ. Selon l'information de l'entrepreneur, les quantités de boues traitées, pour l'année 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, sont estimées à 8 158 tonnes.

#### **4.2.1.6 Installations municipales de traitement des eaux usées**

Il existe plusieurs installations d'épuration des eaux usées, de type étangs aérés sur le territoire. Le tableau suivant, présente quelques caractéristiques de ces installations. La vidange de ces étangs, se fait généralement aux 2 ou 5 ans. La quantité de boues récupérées, est valorisée en totalité sur les terres agricoles. Plusieurs municipalités ne possèdent pas de système de traitement des eaux usées. Certaines municipalités éprouvent des difficultés opérationnelles, lors de la vidange des installations. Elles souhaiteraient avoir une aide de la MRC, pour les accompagner dans la mise en place d'un plan de vidange. En 2019, l'étang aéré de Saint-David-de-Falardeau a été vidangé. Environ 400 m<sup>3</sup> de boue, à une siccité approximative de 3,5 % a été acheminée à la Ferme du Ruisseau Creux, pour y être valorisée au champ (épandage) (communication de Saint-David-de-Falardeau, 2022).

Tableau 18. Installations municipales de traitement des eaux usées sur le territoire

Municipalités	Type de station	Date de mise en opération	Date de vidange	Nombre de personnes desservies <sup>(1)</sup>
Saint-David-de-Falardeau Village Alpin	Étangs aérés (2)	1992	2018 (étang 1) et 2021 (étang 2)	795 <sup>(2)</sup>
	Étangs aérés (2)	1987	2019 (étang 1) et 2021 (étang 2)	626 <sup>(3)</sup>
Saint-Honoré Tremblay	Étangs aérés (2)	1986	2018	2167
	Étangs aérés (2)	1988	2012	340
Larouche	Étang aéré	1984	2012	673
Bégin	Étang aéré	2010	2030 (prévue)	650
Saint-Ambroise	Étang aéré (1)	1997	2016	3 420
	Étangs aérés (2)	1996	2023	
Saint-Charles-de-Bourget	Dégrilleur	1999	n/a	158
Saint-Fulgence	Dégrilleur	1999	2022	967
Sainte-Rose-du-Nord	Réseau d'égouts seulement	n/a	n/a	n/d
Saint-Félix-d'Otis	Étangs aérés (2)	1992	2009	304
Ferland-et-Boilleau	Aucun	n/a	n/a	n/a
Petit-Saguenay	Étangs aérés (3)	2007	2027 (prévue)	735
L'Anse-Saint-Jean	Dégrilleur Étangs aérés (2)	2000 À venir 2023-2024	n/a	399
Rivière-Éternité	Réseau d'égouts seulement	n/a	n/a	n/d

Source : communication avec les municipalités locales, 2021

n/d non disponible

(1) Donnée estimée ou évaluée par la municipalité locale.

(2) Estimée à partir du nombre d'immeubles desservis multiplié par une population de 2,5 hab. par immeuble.

(3) Nombre d'immeubles du village alpin.

#### 4.2.2 Centres de réemploi

Plusieurs centres de réemplois sont disponibles, pour les citoyens de la MRC, afin qu'ils puissent rapporter certains articles, qui peuvent bénéficier d'une seconde vie et qui sont destinés au réemploi, notamment pour les meubles, les articles ménagers, les vêtements, les jouets, les articles de sport, etc. Ainsi, de nombreux commerces, organisations communautaires ou organisations publiques, offrent des services de réemploi. On retrouve ceux-ci, dans plusieurs municipalités de la MRC, ainsi que sur le territoire de la Ville de Saguenay, à proximité. Le tableau suivant, présente de façon détaillée, les adresses, les horaires, les matières acceptées, ainsi que les principales municipalités desservies pour chaque centre de réemploi.

Tableau 19. Centres de réemploi disponibles pour la MRC du Fjord-du-Saguenay

Nom	Adresse	Horaire	Matières acceptées
Maison de quartier	3971, rue du Vieux-Pont, Jonquière	Lundi au vendredi, de 9h30 à 17h et samedi, de 9h30 à 16h	Vêtements, accessoires, meubles et articles ménagers
Comptoir vestimentaire	Sous-sol de l'Église Saint-Ambroise	Mercredi, de 13h à 16h et de 18h à 20h	Vêtements, meubles et petits accessoires
Friprix	520, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie	Lundi au mercredi et samedi de 9h30 à 17h00 Jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h Dimanche, de 10h à 16h	Vêtements et accessoires

Nom	Adresse	Horaire	Matières acceptées
La Meublerie	524, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie	Mercredi de 13h à 16h et de 18h à 20h	Meubles, décorations et articles ménagers
Friperie de l'école Marie-Médiatrice	404, rue Principale, Rivière-Éternité	De 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h30 (selon le calendrier scolaire)  Ouvert les soirs, sur demande	Vêtements, jouets, souliers, etc.
Écocentre de Saint-Ambroise	470, rue des Producteurs Saint-Ambroise	Mercredi, de 13h à 16h et de 18h à 20h (seulement l'été)	Vélos, meubles, appareils ménagers et autres articles pouvant encore servir
Comptoir Multiservice de Falardeau	77, boulevard, Saint-David, Saint-David-de-Falardeau	Lundi au vendredi, de 8h à 11h30 et de 12h30 à 15h30	Vélos, vêtements et articles divers
Écocentre de Saint-Honoré	2991, boulevard Martel Saint-Honoré	Horaire estival : Mercredi au vendredi de 10h à 18h Samedi et dimanche, de 8h à 16h Horaire hivernal : Samedi, de 10h à 15h	Meubles, appareils ménagers, vélos, jouets pour enfants et autres articles pouvant encore servir

Nom	Adresse	Horaire	Matières acceptées
Éco-Fripes Roussel	2230, rue Roussel, Chicoutimi-Nord	Du lundi au samedi, de 10h à 16h, sauf les jeudis, de 10h à 20h	Vêtements, accessoires et jouets
Société Saint- Vincent-de-Paul	630, rue Coulombe, Saint- Honoré	Mercredi, de 18h30 à 20h	Vêtements, jouets, articles ménagers et meubles
Friperie et Cie	3470, boulevard Martel, Saint- Honoré	Ouvert en tout temps (point de dépôt chute à linge)	Vêtements, souliers et accessoires

### 4.2.3 Élimination des matières résiduelles

#### 4.2.3.1 Lieu d'enfouissement technique (LET)

À la suite d'une entente avec la Régie de gestion des matières résiduelles (RMR) du Lac Saint-Jean, les résidus ultimes collectés sur le territoire de la MRC, sont acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station. Celui-ci est situé au 100-9 Rang

Saint-Pierre, Hébertville-Station. Le LET a une capacité totale autorisée de 2,5 millions de m<sup>3</sup> divisé en 12 cellules d'enfouissement.

Ces cellules étanches, sont dotées de systèmes de captage, et de traitement du lixiviat et des biogaz. Au 31 décembre 2019, c'est 141 099 m<sup>3</sup> de matières qui ont été reçues (représentant 160 111 tonnes). Selon le rapport annuel de la RMR, du Lac Saint-Jean, la capacité maximale du LET devrait être atteinte en 2033. Cette durée de vie dépendra du niveau d'effort de détournement des matières, qui ont un potentiel de valorisation. La RMR étudie, toutefois, la possibilité d'agrandir son site, pour passer de 14 à 44 hectares, ce qui prolongerait sa durée de vie. Plusieurs études de caractérisation sont en cours, notamment en lien avec l'hydrogéologie, les milieux humides et hydriques, la faune aviaire et aquatique ainsi que les micromammifères, et les chauves-souris de la zone d'étude. Ainsi, la RMR du Lac-Saint-Jean prévoit déposer son étude d'impact, au MELCCFP, en 2022.

Les matières acceptées au LET, proviennent autant du secteur résidentiel que des secteurs des ICI et des CRD, du territoire de la région du Lac-Saint-Jean couvert par la RMR, de la Ville de Saguenay, et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

#### 4.2.3.2 Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI)

Les pourvoiries ainsi que les camps forestiers ou industriels situées, sur le territoire non organisé (TNO) de la MRC, disposent de leurs ordures ménagères, dans des lieux d'enfouissement, en territoire isolé (LETI). Ci-dessous, une liste des LETI présents, sur les territoires situés, sur le TNO des Monts-Valin :

- LETI - Camp flocon de neige (Abitibi-Prince inc.) exploité par Abitibi-Consolidated inc.;
- Dépôts en tranchée - Camp Sablon - Produits forestiers Saguenay inc. exploité par Abitibi-Consolidated inc., Scieries Saguenay ltée, et Produits forestiers Saguenay inc.;
- LETI - Pavillon des Passes exploité, par 9061-7705 Québec inc. et 9023-7363 Québec inc.;
- LETI - Boisaco (camp Lac-Tremblay) exploité par Boisaco inc.;
- LETI - Les Ressources d'Arianne inc. exploité par Arianne Phosphate inc.;
- LETI - Rébec inc. exploité par Rébec inc.;
- LETI - Poulin de Courval exploité par la pourvoirie Poulin de Courval inc.;
- LETI - Boisaco Camp km 57, exploité par Boisaco inc.;
- LETI - Camp Bonnard exploité par Coopérative Forestière de Petit-Paris;
- LETI - Pourvoirie Québec Nature exploité par 9313-1704 Québec inc.

La liste présentée est issue du recensement du MELCCFP, publiée dans son rapport sectoriel, dans le cadre du BAPE, sur la gestion des résidus ultimes<sup>1</sup>. Les entreprises qui exploitent les LETI, détiennent une autorisation ministérielle. Elles peuvent continuer leurs opérations dans la mesure où il n'y a aucun changement d'activité. S'il devait y avoir un changement d'activité ou un agrandissement, non prévu à l'autorisation actuelle, les entreprises devront procéder à une modification, de leur autorisation, selon les dispositions édictées par le « *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)* ». Les quantités d'ordures éliminées dans les LETI sont faibles.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP). 2021. L'élimination des résidus ultimes. Rapport sectoriel du MELCCFP dans le cadre du BAPE sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes. Repéré à <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000236173>

#### 4.2.3.3 Lieu d'enfouissement pour sols contaminés

Selon les données de juillet 2020, un seul site de lieu commercial d'enfouissement sécuritaire, de sols contaminés, conformes au « *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (MELCCFP) », est présent dans la région administrative, du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le propriétaire et gestionnaire est Services Matrec - Larouche, une division de GFL Environnemental Inc., et son site est situé au 1555, route Dorval, Larouche, G0W 1Z0

#### 4.2.3.4 Centre de transfert de matières résiduelles

Selon les données du MELCCFP, pour 2021, on retrouve deux centres de transfert des matières résiduelles, non dangereuses autorisés, et en exploitation pour la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le premier se situe, dans la MRC de Maria-Chapdelaine, au 625, Bergeron Ouest, Alma, tandis que l'autre se situe dans la MRC Le-Domaine-du-Roy, au 1855 rue Castonguay, Roberval. Les deux centres de transfert sont gérés par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

#### 4.2.3.5 Matières éliminées sur le territoire

Selon les données de 2019, un total de 8 553 tonnes de matières résiduelles ont été envoyées à l'enfouissement, par la MRC du Fjord-du-Saguenay; tous secteurs confondus. Le tableau suivant, présente les quantités, ainsi que la production, par habitant, des matières résiduelles destinées, à l'enfouissement pour les secteurs résidentiels, ICI et CRD.

**Tableau 20. Quantités de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2019 pour la MRC du Fjord-du-Saguenay**

	Résidentiel	ICI	CRD	TOTAL
Quantités éliminées (en tonnes)	6 616	1 888	49	8 553
Quantités éliminées par hab. (kg/hab.)	293,6	83,8	2,2	379,6

La population considérée pour le calcul des quantités, par habitant est une population totale de 22 534 habitants.

Source : MELCCFP. Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine - Année 2019.



### 4.3 Description des services offerts

Cette section présente les services offerts, ainsi que leurs dispositions relatives, pour les différents Types de matières résiduelles, et les secteurs résidentiels et ICI sur le territoire, de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le tableau suivant synthétise les services offerts par la MRC.

Tableau 21. Synthèse des services offerts par la MRC

SERVICES		Description
Résidus ultimes	Secteur	Résidentiel et ICI
	Collecte et transport	La MRC rédige un appel d'offres pour la collecte et le transport. La collecte et le transport, sont effectués par l'entreprise Services Sanitaires Bonneau.
	Traitement	Les matières sont éliminées au LET d'Hébertville-Station.
Matières recyclables	Secteur	Résidentiel et ICI
	Collecte et transport	La MRC rédige un appel d'offres pour la collecte et le transport. La collecte et le transport sont effectués par l'entreprise Services Sanitaires Bonneau.
	Traitement	Les matières sont acheminées au centre de tri de la Ville de Saguenay.
Matières organiques	Secteur	Résidentiel et ICI
	Collecte et transport	La MRC rédige un appel d'offres pour la collecte et le transport. La collecte et le transport sont effectués par l'entreprise Services Environnementaux Lac-Saint-Jean.
	Traitement	Les matières sont acheminées à la plateforme de compostage d'Hébertville-Station.

SERVICES		Description
Résidus d'encombrants	Secteur	Résidentiel uniquement
	Collecte et transport	La MRC rédige un appel d'offres pour la collecte et le transport. La collecte et le transport sont effectués par un entrepreneur privé.
	Traitement	Les matières sont traitées à l'écocentre de Saint-Honoré et éliminées, s'il y a lieu au LET d'Hébertville-Station.
Boues d'installations septiques	Secteur	Résidentiel et ICI possédant une installation septique.
	Collecte et transport	La MRC rédige un appel d'offres pour la collecte et le transport. La collecte et le transport sont effectués par l'entreprise Groupe Sanidro.
	Traitement	Les matières sont traitées, au centre de traitement de Groupe Sanidro, situé à La Baie (1903, chemin de la Savane, La Baie).
Écocentres et points de dépôt		La MRC a une entente avec les municipalités locales, pour la gestion et l'opération des écocentres et points de dépôt situés sur le territoire.

### 4.3.1 Résidus ultimes

#### 4.3.1.1 Secteur résidentiel

Le service de collecte des résidus ultimes, en vigueur pour le secteur résidentiel, s'effectue une fois aux deux semaines, toute l'année, à certaines journées d'intervalles, dépendamment des municipalités du territoire de la MRC. Une fois les résidus ultimes collectés, ils sont acheminés au LET d'Hébertville-Station. La tarification du service municipal, associé à la collecte, au transport, et au traitement des résidus ultimes est édictée par règlement municipal. Les dépenses prévues, de la MRC, selon le budget de 2021, pour la gestion des résidus ultimes, pour le secteur résidentiel sont de 1 455 610 \$ (887 410 \$ collecte, transport et 568 200 \$ pour le traitement). La collecte des résidus ultimes est effectuée par l'entreprise Services Sanitaires Bonneau, pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2022. Les contenants autorisés, pour la collecte des résidus ultimes, sont les bacs roulants, d'une capacité de 240 ou 360 litres. Le nombre maximum de bacs roulants, pour les unités d'occupation résidentielle, pour la collecte des résidus ultimes, correspond à deux bacs de 240 ou 360 litres, par unité d'occupation résidentielle inscrite au rôle d'évaluation. Les bacs roulants, dédiés à la collecte des déchets ultimes, appartiennent à l'occupant, il est à la charge de l'occupant de détenir les bacs roulants requis, selon les spécifications prescrites par le Règlement numéro 20-421.

#### 4.3.1.2 Secteur ICI

Le service de collecte des résidus ultimes, en vigueur pour le secteur des ICI par bac roulant s'effectue comme pour le secteur résidentiel; c'est-à-dire une fois aux deux semaines, toute l'année, à certaines journées d'intervalles, dépendamment des municipalités, du territoire de la MRC. La fréquence de collecte des conteneurs est variable, dépendamment de la municipalité et des ICI desservies. Elle se fait soit :

- À chaque semaine (52 collectes par année);
- 1 fois par semaine, à l'été et aux 2 semaines en hiver (34 collectes par année);
- 1 fois aux 2 semaines, en tout temps (26 collectes par année).

Une fois les résidus ultimes collectés, ils sont acheminés au LET d'Hébertville-Station. Sous réserve de chaque règlement municipal, la tarification aux ICI est appliquée en fonction du volume, du nombre de conteneurs utilisés, et de la saisonnalité de la collecte. Les dépenses prévues de la MRC, selon le budget de 2021, pour la gestion des résidus ultimes, pour le secteur des ICI, sont de 397 930 \$ par année (229 180,6 \$ pour la collecte et le transport, et 168 750 \$ pour le traitement).

La collecte des résidus ultimes, des ICI, est effectuée par le même entrepreneur. Les contenants autorisés, pour la collecte des résidus ultimes, sont les bacs roulants de 240 ou 360 litres, et les conteneurs à chargement avant, d'une capacité minimale de deux verges cubes, et maximales de huit verges cubes, ainsi que les conteneurs « roll-off », d'une capacité de quarante verges cubes maximale. Le nombre maximum de bacs roulants permis, pour les unités d'occupation, de type ICI, est de trois bacs de 360 litres. Au-delà de ce nombre, l'occupant doit utiliser, jusqu'à un maximum de deux conteneurs « roll-off » par emplacement, et jusqu'à six conteneurs de huit verges, par unité, d'occupation de type ICI, inscrite au rôle d'évaluation. Si la quantité de contenants nécessaires, à l'occupant, dépasse ce nombre, il devra s'adjoindre par ses propres moyens un collecteur. Les conteneurs appartiennent à l'entreprise, ayant obtenu le contrat de collecte de déchets ou à l'occupant. Il est de la responsabilité, de l'entreprise de collecte ou à l'occupant de fournir, les conteneurs selon les spécifications prescrites au Règlement numéro 20-421.

### **4.3.2 Matières recyclables**

#### **4.3.2.1 Secteur résidentiel**

Le service de collecte des matières recyclables, en vigueur, pour le secteur résidentiel s'effectue une fois aux deux semaines, toute l'année, à certains jours d'intervalle, dépendamment des municipalités, du territoire de la MRC. Une fois les matières recyclables récoltées, elles sont acheminées au centre de tri de la Ville de Saguenay. La tarification du service municipal, associé à la collecte, au transport, et au traitement des matières recyclables est édictée par règlement municipal. Les dépenses prévues de la MRC, selon le budget de 2021, pour la gestion des matières recyclables, pour le secteur résidentiel, sont de 805 677\$ (376 856 \$ pour la collecte et le transport, et 330 000 \$ pour le traitement ICI et résidentiel). En 2021, la MRC a reçu une compensation de 805 000 \$ pour la collecte sélective.

La collecte des matières recyclables est effectuée par l'entreprise Services Sanitaires Bonneau, pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2022. Les contenants autorisés, pour la collecte des matières recyclables, sont les bacs roulants, fabriqués de plastique bleu et d'une capacité de 360 litres. Le nombre maximum de bacs roulants, pour les unités d'occupation résidentielles permises pour la collecte des matières recyclables, correspond à deux bacs de 360 litres, par unité d'occupation résidentielle inscrite au rôle d'évaluation. S'il désire obtenir un bac roulant de matières recyclables, l'occupant d'un bâtiment, doit aviser sans délai sa municipalité. Les bacs roulants dédiés, à la collecte des matières recyclables appartiennent à la MRC, et ne peuvent servir à d'autres fins. Ils sont associés à l'unité d'occupation qu'ils desservent, et ne doivent pas être utilisés par une autre unité d'occupation ou être déménagés.

### 4.3.2.2 Secteur ICI

Le service de collecte des matières recyclables, en vigueur pour le secteur des ICI, et concernant seulement les bacs roulants, s'effectue comme pour le secteur résidentiel, c'est-à-dire une fois aux deux semaines, toute l'année à certaines journées d'intervalle, dépendamment des municipalités, du territoire de la MRC. La collecte des conteneurs, quant à elle, se fait également aux deux semaines à différentes journées d'intervalle, dépendamment de la municipalité desservie.

Sous réserve de chaque règlement municipal, la tarification aux ICI est appliquée, en fonction du volume, du nombre de conteneurs utilisés, et de la saisonnalité de la collecte. Les dépenses prévues, de la MRC, selon le budget de 2021, pour la gestion des matières recyclables, pour le secteur des ICI, sont de 128 796 \$ par année (collecte et transport uniquement).

La collecte des matières recyclables des ICI, est effectuée par le même entrepreneur que pour le secteur résidentiel. Les contenants autorisés, pour la collecte des matières recyclables, sont les bacs roulants, d'une capacité de 360 litres, et les conteneurs à chargement avant, d'une capacité de deux à dix verges cubes. Le nombre maximal de bacs roulants permis, pour les unités d'occupation de type ICI, pour les matières recyclables est de dix bacs de 360 litres. Au-delà de ce nombre, l'occupant doit utiliser jusqu'à un maximum de six conteneurs, de dix verges cubes, par unité d'occupation. Si la quantité de contenants nécessaires, à la collecte de l'occupant dépasse ce nombre, il devra s'adjoindre par ses propres moyens un collecteur. Pour les conteneurs, à chargement avant, la MRC est propriétaire de 28 conteneurs de matières recyclables. Les autres conteneurs sont fournis par l'entrepreneur de collecte.

### 4.3.3 Matières organiques

#### 4.3.3.1 Secteur résidentiel

Le service de collecte des matières organiques en vigueur, pour le secteur résidentiel s'effectue une fois aux deux semaines; de la quatrième semaine d'octobre à la première semaine de juin, et une fois par semaine, de la deuxième semaine de juin à la troisième semaine d'octobre, à certaines journées d'intervalle, dépendamment des municipalités du territoire de la MRC. Une fois les matières organiques récoltées, elles sont acheminées et traitées à la plateforme d'Hébertville-Station. Les dépenses prévues, de la MRC, selon le budget de 2021, pour la gestion des matières organiques du secteur résidentiel, sont de 839 319 \$ par année (collecte et transport de 853 215 \$ et traitement de 186 103 \$).

La collecte des matières organiques est effectuée par l'entreprise Services environnementaux Lac-Saint-Jean pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2025.

Les contenant autorisés, pour la collecte des matières organiques, sont les bacs roulants, fabriqués de plastique brun et d'une capacité de 240 litres. Le nombre maximal de bacs autorisés, pour les unités d'occupation résidentielles sont de deux bacs, de 240 litres par unité d'occupation. S'il désire obtenir un bac roulant de matières organiques, l'occupant, d'un bâtiment, doit aviser sans délai sa municipalité. Les bacs roulants, dédiés à la collecte des matières organiques, appartiennent à la MRC et ne peuvent pas servir à d'autres fins.

#### **4.3.3.2 Secteur ICI**

Les mêmes programmes, services et dispositions, que ceux pour le secteur résidentiel s'appliquent, concernant la gestion des matières organiques, pour le secteur des ICI. Les ICI peuvent avoir jusqu'à 10 bacs roulants de 240 litres. Les conteneurs, autres, que les bacs roulants ne sont ni autorisés, ni collectés pour cette matière. Les dépenses prévues, de la MRC, selon le budget de 2021, pour la gestion des matières organiques du secteur des ICI, représentent, quant à elles, un montant annuel total de 24 030\$.

#### **4.3.4 Résidus d'encombrants**

Le service de collecte des encombrants en vigueur, prévoit certaines journées dans l'année pour chacune des municipalités de la MRC, afin que leur population puisse disposer de ceux-ci. Les encombrants doivent être déposés, en bordure de rue, 48 heures avant la collecte. Les articles acceptés sont les appareils réfrigérants, les meubles, les électroménagers, les petits appareils électriques, les produits électroniques et informatiques. Ces encombrants sont envoyés vers le Carrefour Environnement Saguenay pour être valorisés, et les rejets sont envoyés au LET. Les coûts prévus par la MRC, au budget de 2021, pour cette collecte sont de 60 000\$ par année.

#### **4.3.5 Résidus verts**

Certains petits résidus verts (herbe coupée, feuilles, etc.) peuvent être collectés, à même la collecte des matières organiques. Les gros résidus verts, tels que les branches et troncs d'arbres peuvent, quant à eux, être acheminés aux écocentres, qui desservent les différentes municipalités du territoire de la MRC. La MRC encourage les pratiques d'herbicyclage et de feuillicyclage et fait, occasionnellement, des campagnes de sensibilisation en ce sens. Les coûts liés à la gestion de ce type de matière, sont inclus dans les coûts d'opération des écocentres, et de la collecte des matières organiques.

Une collecte spéciale d'arbres de Noël est organisée, chaque année, grâce à la campagne « *Sapin du bon sens* » visant à récupérer et valoriser ces arbres. Cette collecte est organisée en collaboration avec l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) et Ville

Saguenay. Le service est gratuit et offert dans les écocentres et points de dépôt du territoire. Les horaires et les emplacements exacts, sont présentés sur le site Web de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

#### 4.3.6 Résidus domestiques dangereux et produits électroniques

Les résidus domestiques dangereux se divisent en sept catégories : 1<sup>o</sup> peintures, huiles et vernis; 2<sup>o</sup> ampoules fluocompactes; 3<sup>o</sup> piles et batteries; 4<sup>o</sup> appareils électroniques; 5<sup>o</sup> encre; 6<sup>o</sup> bonbonnes de propane; 7<sup>o</sup> médicaments et seringues. Ainsi, le service de collecte de la MRC, s'opère par points de services qui sont disponibles, à la population des municipalités, pour les différentes catégories de matières. De plus, les municipalités du territoire prévoient, quelques fois par année, et lors de journées prédéfinies, des points de rendez-vous afin que leur population puisse disposer de leurs différents RDD à un seul et même endroit. Les matières acceptées lors de ces collectes sont les peintures, les vernis, les solvants, les aérosols, les colles, les pesticides, les engrais, les batteries de véhicule, les piles, les produits d'entretien ménager, les bonbonnes de propane ou de butane, les produits de piscine, les huiles usées, les filtres d'huile et tous autres produits portant un icône de danger. Les coûts prévus par la MRC au budget de 2021, concernant la collecte des RDD, sont de 50 000\$ par année.

#### 4.3.7 Boues d'installations septiques

La MRC du Fjord-du-Saguenay est maintenant responsable de la vidange des installations septiques, sur son territoire. Le service de vidange est offert à tous les bâtiments et résidences isolés munis d'une installation septique. La vidange des fosses septiques, doit être effectuée une fois, tous les deux ans, pour les unités d'occupation permanente (180 jours et plus par année) et une fois tous les quatre ans, pour les unités d'occupation saisonnière (moins de 180 jours par année).

La vidange des installations septiques est réalisée par l'entreprise Groupe Sanidro. Celui-ci transmet, au moins quinze jours à l'avance, un avis postal au propriétaire ou à l'occupant d'une unité d'occupation, qui indique la date prévue de la période de vidange, au cours de laquelle sera effectué la vidange de sa ou de ses installation(s) septique(s). L'entrepreneur a trois jours ouvrables, suivant la date indiquée dans l'avis de vidange, pour effectuer la vidange. De plus, la MRC prévoit un calendrier, afin d'indiquer les dates de vidange pour chacune des municipalités, de son territoire.

Les coûts prévus, par la MRC, au budget de 2021 de la vidange, des installations septiques sont de 393 702\$ par année. Les boues collectées sont acheminées au centre de traitement, du Groupe Sanidro situé à La Baie. Le tableau suivant, présente le nombre d'installations septiques sur le territoire en 2022.

Tableau 22. Nombre d'installations septiques sur le territoire en 2022

Municipalité	Occupation permanente	Occupation saisonnière	Autre (ICI et municipal)
Ferland-et-Boilleau	242	201	29
Petit-Saguenay	93	106	25
L'Anse-St-Jean	530	112	37
Rivière-Éternité	194	209	24
Saint-Félix-d'Otis	417	315	31
Sainte-Rose-du-Nord	220	121	9
Saint-Fulgence	665	198	13
Saint-Honoré	1 230	44	19
Saint-David-de-Falardeau	1 323	7	21
Bégin	143	135	4
Saint-Ambroise	441	88	19
Saint-Charles-de-Bourget	286	65	3
Larouche	426	121	13
Lac Ministuk	16	1	0
<b>Total</b>	<b>6 226</b>	<b>1 723</b>	<b>247</b>

#### 4.3.8 Gestion des écocentres

L'opération des écocentres et points de dépôt, relève des municipalités locales, selon l'entente intermunicipale du 29 août 2017. En 2019, le coût de fonctionnement des écocentres du territoire, de la MRC est évalué à 582 633 \$ (hors entente intermunicipale avec la Ville de Saguenay). Ces coûts sont assumés par les municipalités locales, opérant les écocentres du territoire, et les points de dépôt. Les coûts liés à l'entente intermunicipale pour l'utilisation du service d'écocentre de la Ville de Saguenay sont assumés, par la MRC, soit 31 000 \$ par année. Le détail des matières récupérées par les écocentres et points de dépôt ainsi que les heures d'ouverture sont présentés à la section 4.2.1.

#### 4.3.9 Gestion des matières résiduelles des TNO

La MRC a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles, sur les TNO (Monts-Valin, Ministuk et Lalemant). Les TNO de la MRC n'ont pas accès à la collecte porte-à-



porte. La gestion des matières résiduelles est réalisée grâce, à des conteneurs placés à des endroits stratégiques des TNO.

On dénombre, également, sur le territoire plusieurs pourvoiries qui disposent de leurs ordures ménagères dans des lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI). Les services de collecte de la MRC, pour les ordures ménagères, les matières recyclables et les matières organiques ne sont pas offerts sur les TNO. Seul le poste d'accueil, de la ZEC de Martin-Valin est desservi par une collecte des ordures ménagères, et des matières recyclables.

Une aide financière de la MRC est accordée aux ZEC, pour la gestion des matières résiduelles. Les ZEC présentes, sur les TNO, utilisent cette aide financière, pour la mise en place à leur poste d'accueil, d'un ou plusieurs conteneurs pour les matières résiduelles, lors de la période estivale. Ces conteneurs servent à la récupération des résidus CRD, ainsi que des ordures domestiques des visiteurs. Pour les postes d'accueil situés, à proximité d'un centre urbain, d'une municipalité, les services du point de dépôt ou de l'écocentre, de cette municipalité, sont utilisés par les visiteurs des ZEC.

Le TNO Ministuk est situé sur la Rive-Sud du territoire de la MRC. La municipalité de la MRC du Fjord-du-Saguenay, la plus proche est Ferland-et-Boilleau. La route 175 coupe le TNO Ministuk en son centre. Selon les données de la MRC, le territoire compte 20 adresses permanentes. Ces adresses sont présentement desservies par conteneurs, puisque la virée au bout du chemin, ne semble pas assez large pour un camion de collecte. Les coûts liés à ce service, sont intégrés aux collectes des ordures ménagères et des matières recyclables organisées sur le territoire.

Le TNO Lalemant est situé, également, sur la Rive-Sud du territoire de la MRC. Il se situe entre les municipalités de Ferland-et-Boilleau et L'Anse-Saint-Jean. La ZEC Lac-Brébeuf est localisée sur ce territoire. L'accès à la ZEC se fait par deux entrées : l'une à Saint-Félix-d'Otis et l'autre à Ferland-et-Boilleau. Un conteneur de 40 vg<sup>3</sup> est placé, sur un chemin forestier proche du village de Ferland-et-Boilleau. Les matières collectées, dans ce conteneur sans surveillance, sont mixtes et sont envoyées à l'élimination. Le conteneur est disponible d'avril à octobre. Le conteneur est vidé, aux deux semaines. Les coûts liés à la gestion de ce conteneur, sont gérés par la MRC (estimés à environ 22 018 \$ par année).

Les visiteurs de la ZEC Lac-Brébeuf, qui passent par l'entrée de Saint-Félix-d'Otis ont accès au point de dépôt, de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis (écocentre). Les coûts liés à la gestion, de ces matières sont intégrés, dans les coûts globaux associés à la gestion des écocentres.

Le TNO Monts-Valin est situé sur la Rive-Nord du territoire de la MRC. C'est le TNO le plus vaste du territoire. Il se situe, au nord des municipalités de Bégin, Saint-David-de-Falardeau, et de Saint-Fulgence. Les ZEC Martin-Valin et Onatchiway se trouvent sur le territoire. Des conteneurs sont placés, par la ZEC Onatchiway en période estivale, pour récupérer les matières résiduelles des visiteurs. Au total, trois conteneurs de 40 vg<sup>3</sup> sont placés au poste d'accueil de la ZEC (1 au poste d'accueil du Chemin Bras-Louis et, 2 au poste d'accueil du Chemin Price). Les conteneurs sont placés, à proximité des postes d'accueil, pour une durée d'environ 3 semaines (période estivale). Ils sont vidés, 1 à 2 fois par semaine. Les coûts de ce service sont assumés par la ZEC Onatchiway, en fonction de la subvention offerte par la MRC, et représentent approximativement 12 000 \$ par année.

Un projet pilote est en cours, à la ZEC Martin-Valin, pour la mise en place de plusieurs conteneurs 8 vg<sup>3</sup> de déchets, et de matières recyclables. Deux conteneurs de 40 vg<sup>3</sup>, destinés à récupérer les résidus CRD, sont également placés au poste d'accueil, de la ZEC en été (de juin à septembre). Les conteneurs CRD sont vidés, 1 à 2 fois par semaine. Les coûts reliés, à ces services représentent, environ, 50 000 \$ par année, et sont subventionnés en partie par la MRC.

Au total, les frais liés, aux services offerts sur les TNO, à savoir la mise en place de conteneurs 40vg<sup>3</sup>, lors de la période estivale, ainsi que les conteneurs 8 vg<sup>3</sup> (ordures ménagères et matières recyclables) installés au poste d'accueil, de la ZEC Martin-Valin, sont évalués à 85 000 \$ par année. Les coûts sont, en majeure partie, assumés par la MRC, via une subvention offerte aux postes d'accueil, souhaitant offrir un service de collecte des matières aux visiteurs.

#### **4.3.10 Revenus associés à la gestion des matières résiduelles**

Les revenus associés, à la gestion des matières résiduelles reçus par la MRC, selon les compétences qui leur sont déléguées incluent :

- Les redevances à l'élimination, programme géré par le MELCCFP;
- La compensation des coûts de la collecte sélective, programme géré par Éco Entreprises Québec (ÉEQ);
- Les quotes-parts des municipalités;
- D'autres sources de revenus locales, par exemple des financements publics (fonds verts, compensation de taxes, etc.).

Dans le but de soutenir les municipalités, dans la mise en œuvre de leur plan de gestion, de matières résiduelles (PGMR), le MELCCFP a instauré un programme de redistribution des redevances, à l'élimination. Ce programme redistribue une partie des redevances perçues, lors de l'élimination des matières résiduelles. En 2021, la MRC a reçu un montant de 201 137 \$La compensation des coûts, de la collecte

sélective, est encadrée par le « Règlement sur la compensation pour les services municipaux, fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles » en vigueur depuis le 1er mars 2005. Le taux de compensation, pour les services de collecte sélective peut atteindre jusqu'à 100 %. En 2021, la MRC a reçu un montant de 805 000 \$.

À compter de 2024 (modernisation du système de collecte sélective), la collecte sélective sera gérée, par l'organisme de gestion désigné (OGD), ainsi l'ensemble des coûts devrait être remboursé par l'OGD.

#### 4.3.11 Synthèse des coûts liés à la gestion des matières résiduelles

Le tableau suivant, présente une synthèse des coûts liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les coûts présentés, au tableau, sont tirés des montants budgétisés de la MRC, pour l'année 2021. Les revenus considérés sont le retour des redevances, à l'élimination, et la compensation de la collecte sélective pour l'année 2021.

Tableau 23. Synthèse des coûts liés à la GMR en 2021

Postes de dépenses/revenus	2021
Collecte, transport et gestion des ordures ménagères (résidentiel et ICI)	1 850 540 \$
Collecte, transport et gestion des matières recyclables (résidentiel et ICI)	835 652 \$
Collecte, transport et gestion des matières organiques (résidentiel et ICI)	1 039 319 \$
Collecte, transport et gestion des résidus d'encombrants	60 000 \$
Collecte, transport et gestion des RDD	50 000 \$
Gestion des boues de fosses septiques	393 702 \$
Gestion des écocentres et points de dépôts <sup>(1)</sup>	608 883 \$
Gestion des matières sur les TNO	85 000 \$
Administration, plan de communication et mise en œuvre du PGMR	487 664 \$
<b>Sous-total des dépenses</b>	<b>5 410 760 \$</b>
Programme de retour des redevances à l'élimination	201 137 \$
Compensation de la collecte sélective	805 000 \$
Autres revenus (fonctionnement de services)	105 000 \$
<b>Sous-total des revenus</b>	<b>1 111 137 \$</b>
<b>Total (dépendances-revenus)</b>	<b>4 299 623 \$</b>

Source : donnée de la MRC, coûts réels de 2021, compilé par Argus Environnement inc., 2022

(1) Estimation à partir des communications avec les municipalités locales. Les frais de gestion des écocentres et des points de dépôt sont assumés, en grande partie, par les municipalités locales possédant un écocentre ou un point de dépôt.

Les autres revenus correspondent aux revenus générés, par la MRC, lors de ses activités (fonctionnement de services).

#### **4.4 Programmes existants sur le territoire de planification**

Afin d'aider les citoyens de la MRC du Fjord-du-Saguenay, à développer de meilleurs comportements et une meilleure autonomie, quant à l'adoption de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles, celle-ci a prévu des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) en plus des programmes d'aide financière, concernant les différentes catégories de matières, et s'adressant aux différents générateurs. En outre, depuis de nombreuses années, la MRC s'est associée avec plusieurs organismes qui sensibilisent, les citoyens à l'importance d'adopter un mode de vie écoresponsable.

##### **4.4.1 Programmes d'aide financière, d'information, de sensibilisation et d'éducation existants**

###### **Calendrier de collectes**

Des calendriers de collectes, sont produits pour l'année en cours, en ce qui concerne les collectes des matières résiduelles offertes par la MRC (matières recyclables, ordures ménagères, matières organiques, résidus domestiques dangereux, encombrants). Ces documents sont diffusés sur le site Internet de la MRC.

###### **Programme « Pour une ERE solidaire » 2019-2020**

Ce programme d'information, sensibilisation et d'éducation est une initiative du Conseil Régional de l'Environnement, et du Développement Durable du Saguenay Lac-Saint-Jean (CREDD). Il a pour but de sensibiliser les élèves du préscolaire et du primaire, à différents enjeux qui touchent l'environnement; notamment les « 3RV » (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation). Les élèves du préscolaire et du primaire, sont ainsi conviés, à différents ateliers qui touchent des sujets comme la réduction des déchets, le compostage, le recyclage, les boîtes à lunch écologiques, l'importance de l'eau potable, l'importance de manger des produits locaux, les espèces menacées, etc. Pour l'année 2019-2020, c'est un total de 30 % des élèves, des municipalités du territoire de la MRC qui ont participé au programme (9 écoles; 37 classes; 602 élèves). Pour l'année 2020-2021, le contexte pandémique a occasionné l'annulation du programme. Le programme a été reconduit en 2021-2022.

### **Programme « Pour une ERE secondaire » 2019-2020**

Ce programme d'information, sensibilisation et d'éducation est aussi une initiative du CREDD. Il a pour but de sensibiliser, les élèves du secondaire à différents enjeux qui touchent l'environnement, notamment les « 3RV » (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation).

Une seule école secondaire est présente sur le territoire de la MRC, et celle-ci n'a pas participé à l'événement pour l'année 2019-2020. Pour l'année 2020-2021, le contexte pandémique a aussi occasionné l'annulation du programme.

### **Patrouille Eurêko!**

La patrouille Eurêko est un organisme régional, formé de professionnels engagés pour la restauration, la protection et la conservation des écosystèmes. Toutes les interventions mises en œuvre, font appel à l'éducation et à la participation des collectivités. L'organisme a pour mission de sensibiliser les citoyens à l'importance d'améliorer leur empreinte environnementale, par des gestes simples. Pour l'année 2019-2020, les stratégies de sensibilisation furent des kiosques thématiques, du porte-à-porte, des visites dans les camps de jour, dans les campings, du maraudage, des vox pop et des barrages routiers. La Patrouille a ainsi pu rencontrer, 5 529 citoyens du territoire (2019-2020). Pour une troisième année, l'équipe d'Eurêko! a effectué des barrages routiers, à l'entrée des ZEC afin de sensibiliser les villégiateurs, en territoire non organisé (TNO) aux dépôts sauvages de déchets. C'est 1 828 villégiateurs, qui ont été rencontrés (2019-2020). Pour l'année 2020-2021, le contexte pandémique a aussi eu raison de leurs activités de sensibilisation.

### **Service à la clientèle**

La MRC a mis en place un système de suivi, des requêtes citoyennes, lui permettant d'enregistrer toutes les demandes reçues en 2019. En 2021, c'est 1 248 requêtes et plaintes qui ont été reçues, provenant des municipalités et des TNO de la MRC.

#### **4.4.2 Mesures de réduction à la source**

##### **Programme d'aide financière pour couches lavables**

Depuis 2018, la MRC a mis en place un nouveau programme d'aide financière, pour l'utilisation de couches lavables, aux familles des municipalités de son territoire, pour les enfants âgés de de 12 mois ou moins, lors de l'achat. Ainsi, la MRC octroie 50\$ maximum, pour l'achat de 7 à 14 couches; 100\$ maximum, pour l'achat de 15 couches ou plus; 100\$ maximum pour la location, sur 12 mois de couches. L'objectif du programme étant de favoriser la diminution de déchets.

C'est 28 aide financières qui ont été accordées, en 2019, totalisant 2 569 \$ et 23 aide financières en 2020, totalisant 2 400\$.

#### **4.4.3 Mesures de valorisation de la matière organique**

##### **Campagne de mobilisation « Mon bac brun »**

L'adoption d'un nouveau mode de gestion des matières résiduelles, qui inclut les matières organiques, depuis le 5 octobre 2020, a occasionné une importante campagne de mobilisation qui a été effectuée par la MRC, tout au long du processus organisationnel et de planification (avant, pendant et après) dans les journaux, sur leur site Internet, sur leur page Facebook, et sur d'autres plateformes. Cette campagne a eu pour effet de renseigner et de sensibiliser, sur les enjeux environnementaux, sur les modalités d'une telle collecte (distribution des bacs, matières acceptées, collecte, dates, trucs et astuces, etc.) et sur des incitatifs, afin d'encourager les citoyens du territoire de la MRC (et de la RMR) à y participer le plus possible.

##### **Programme d'aide financière pour compostage domestique**

Depuis 2018, la MRC a mis en place un nouveau programme d'aide financière, pour le compostage domestique, aux citoyens des municipalités de son territoire. Ainsi, la MRC offre une aide financière de 50% du coût d'achat, d'un composteur domestique jusqu'à concurrence de 100\$, pour chaque composteur. Chaque unité d'occupation peut bénéficier d'une aide financière, pour un maximum de deux composteurs. L'objectif du programme étant d'encourager, la pratique du compostage domestique, c'est 25 aide financières, pour un total de 1 162 \$, qui ont été accordées en 2019, et 7 aide financières, pour un total de 425 \$, pour l'année 2020.

## 5 Inventaire des matières résiduelles générées, sur le territoire de planification

L'inventaire des matières résiduelles générées a été réalisé, en se basant sur les données compilées par la MRC, et celles proposées par l'outil d'inventaire publié par RECYC-QUÉBEC et mis à jour en 2020.

La MRC compile les quantités de matières récupérées et éliminées, sur son territoire via les bons de pesées transmis, par le collecteur privé (ordures, matières recyclables, matières organiques et encombrants). Elle compile, également, les quantités d'encombrants, et de matières récupérées dans les différents écocentres et points de dépôt du territoire.

Les matières éliminées, ont été ventilées, selon les données des caractérisations des matières résiduelles à l'élimination réalisées, par RECYC-QUÉBEC (étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 publié en novembre 2021).

Les matières recyclables, mises en valeur, proviennent de la ventilation des matières au centre de tri, et des quantités de matières consignées.

Comme l'inventaire se base sur l'année de référence 2019, les données de la collecte des matières organiques, ne sont pas prises en compte.

Pour les matières du secteur ICI et CRD, l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, a été utilisé puisque la MRC ne dispose que de données partielles.

Les fichiers de compilation de la MRC sont en tonnes de même que les quantités présentées dans les tableaux du présent document.

## 5.1 Données de la MRC

### 5.1.1 Matières recyclables

La figure suivante présente l'évolution des matières recyclables, collectées sur le territoire de la MRC entre 2015 et 2019.

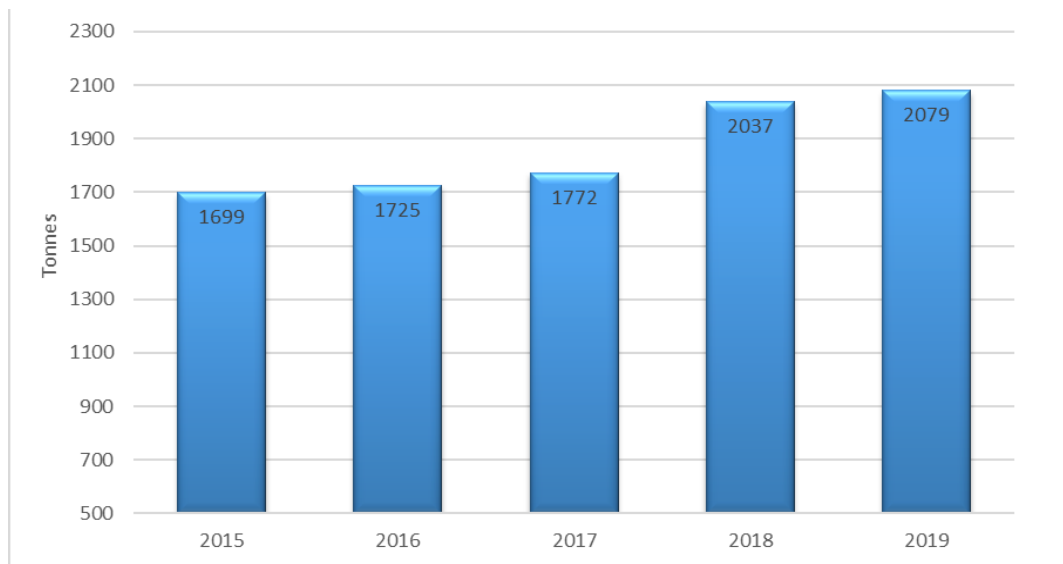


Figure 4. Quantités de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage (résidentiel et ICI)

Les données présentées ci-dessus correspondent aux quantités de matières recyclables collectées, sur le territoire. Elles comprennent les secteurs résidentiel et ICI. Les quantités de matières recyclables collectées, sont en progression. Par rapport à 2018, on note une augmentation de 2 %. Cette hausse peut s'expliquer par les principales actions réalisées par la MRC à savoir :

- Ajout de 60 conteneurs de recyclage en villégiature, depuis 2016;
- Distribution de plus de 1 000 bacs de recyclage en villégiature, depuis 2016;
- Ajout de 70 conteneurs chez les ICI, et application d'une tarification préférentielle en 2018;
- Réduction de la fréquence de collecte des déchets (toutes les deux semaines en 2018);

### 5.1.2 Écocentres et collectes spéciales

Les municipalités hôtes, des écocentres, sont responsables de la gestion et du déroulement des activités, au sein de leur écocentre respectif. Le tableau suivant présente les matières récupérées par le réseau d'écocentres.



Tableau 24. Matières récupérées dans les écocentres et lors des collectes spéciales

Type de matière	2017	2018	2019*	2020*
Produits électroniques (tonnes)	32,8	54,9	21	31
Déchets ultimes (tonnes)				286
Bardeaux d'asphalte (tonnes)				87
CRD mixtes (tonnes)	1 721	1 997	1334	1370
Métaux (tonnes)	336	293	222	345
Pneus (tonnes) <sup>(1)</sup>	73,1	37,8	61,3	69,7
Peintures (tonnes)	9,8	11,0	13,3	3,4
Vélos usagés revalorisés (unités)				75
Encombrants et électroménagers (tonnes)				3
Huiles usées (tonnes)	7,5	6,5	4,4	8,4
Fluorescents et fréons (tonnes)				<0,1
Piles (tonnes)	0,815	0,011	2,150	0,815

\*2019-2020 : Sans les données de l'écocentre de L'Anse-Saint-Jean et de Saint-Félix-d'Otis

(1) calculé à partir du nombre de pneus récupérés dans les écocentres, et en considérant qu'un pneu pèse en moyenne 11,8 kg (le poids moyen calculé est issu du calculateur de pneus de RECYC-QUÉBEC, pour l'année 2019, pour la MRC du Fjord-du-Saguenay).

Source : compilation de la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2021

Les encombrants sont collectés deux fois par année et ils sont envoyés vers le Carrefour Environnement Saguenay pour être valorisés. En 2019, ce sont 80 tonnes d'encombrants qui ont été détournés de l'enfouissement.

La figure 5, présente la répartition des encombrants collectés par catégorie.

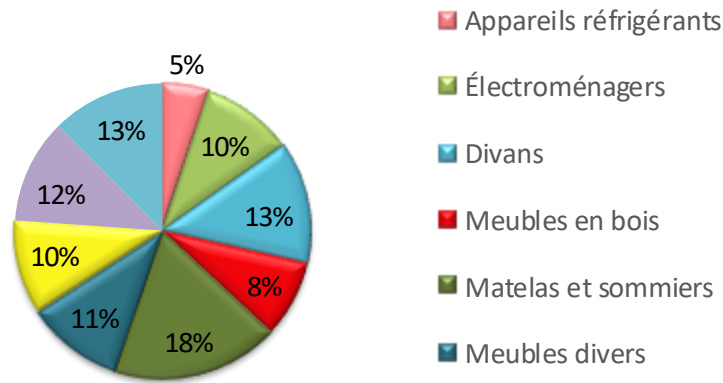


Figure 5. Répartition des encombrants collectés par catégorie

### 5.1.3 Matières organiques

La collecte des matières organiques a débuté en octobre 2020. Dans l’inventaire, les données de 2020 ne sont pas intégrées, puisque l’année de référence est 2019. Pour les trois mois de collecte, de l’année 2020, 167 tonnes de matières organiques ont été détournées de l’élimination.

### 5.1.4 Matières éliminées

La figure suivante, présente l’évolution des ordures ménagères collectées, et destinées à l’élimination pour les secteurs résidentiel et ICI de 2015 à 2019.

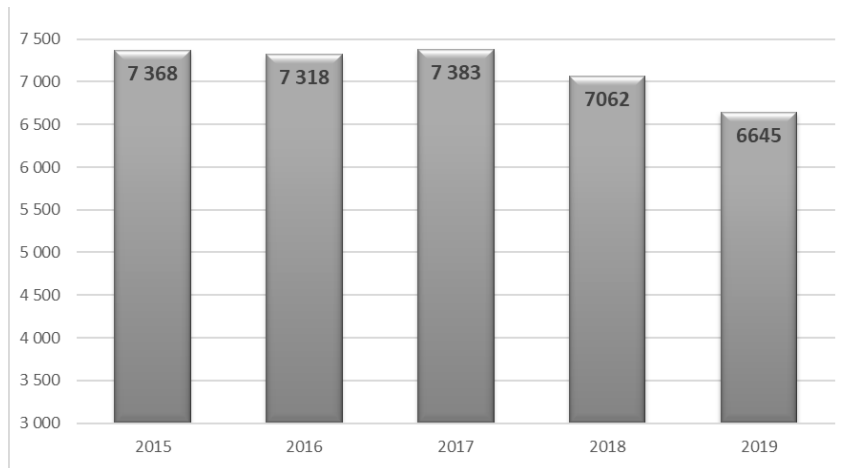


Figure 6. Quantités de matières résiduelles envoyées à l'élimination (collecte résidentielle et ICI)

Les données présentées ci-dessus correspondent aux quantités d'ordures collectées, sur le territoire. Elles comprennent les secteurs résidentiel et ICI. Les quantités d'ordures collectées, sont en diminution par rapport à 2018, avec une diminution de 6 %. Le taux d'élimination est à 296 kg/hab. Cette baisse peut s'expliquer par les principales actions réalisées par la MRC à savoir :

- Réduction de la fréquence de collecte des déchets (toutes les deux semaines (été comme hiver));
- Détournement des encombrants de la collecte (instauration d'une collecte spéciale pour les TIC et les encombrants);
- Les matières placées, à proximité des bacs, ne sont plus collectées.

## 5.2 Saisonnalité et réalité de la MRC

Les figures suivantes présentent les variations mensuelles, des quantités de matières collectées, pour les ordures ménagères, et les matières recyclables (résidentiel et ICI assimilables).

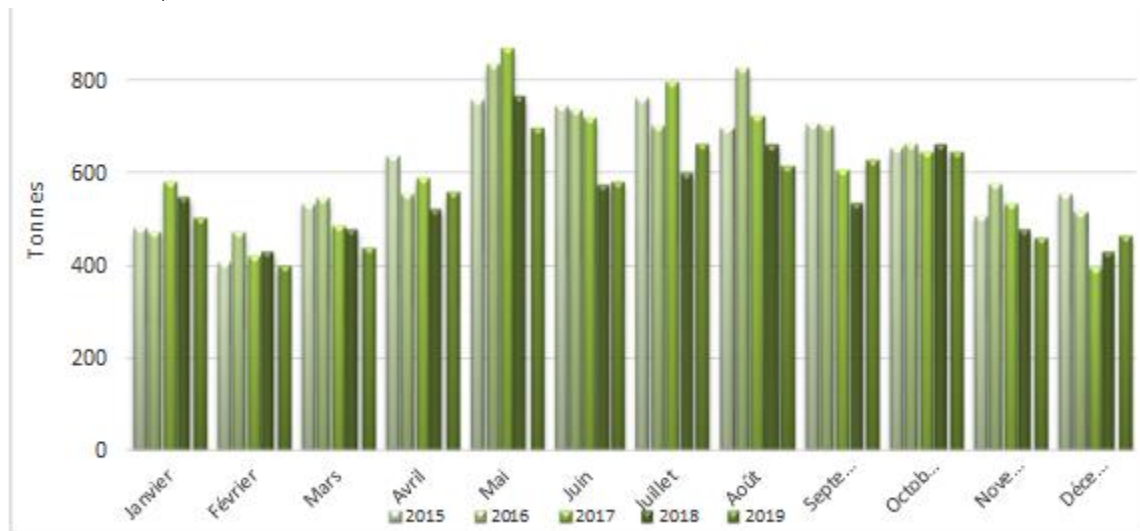


Figure 7. Quantités d'ordures collectées par mois (de 2015 à 2019)

La figure 7, montre qu'il y a une fluctuation des quantités d'ordures collectées, selon les saisons avec des minimum et maximum qui correspondent, respectivement aux mois de février/mars, et mai/juillet. Les hausses se réalisent surtout, lors des périodes de congés et de vacances estivales.

La figure suivante, montre les fluctuations pour les matières recyclables collectées, sur le territoire de la MRC.

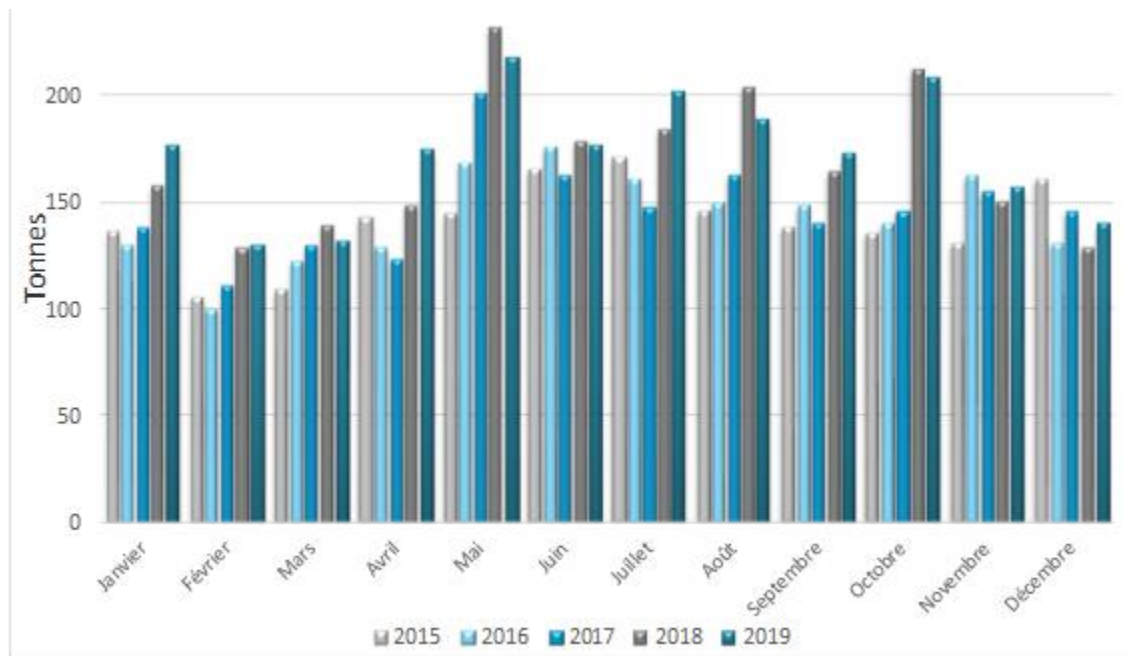


Figure 8. Quantités de matières recyclables collectées par mois (de 2015 à 2019)

La figure 8 montre que la fluctuation des quantités, de matières recyclables, suit la même tendance, que pour la collecte des ordures ménagères. Les pics se retrouvent aux mois de mai, juillet/août et octobre. Les minimums, se situent aux mois de février et de mars. Les hausses se réalisent, surtout, lors des périodes de congés et de vacances estivales.

### 5.3 Secteur résidentiel

Cet inventaire vise l'ensemble des matières d'origine résidentielle générées, récupérées et éliminées, par les résidents permanents et saisonniers, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les matières sont gérées, par la MRC du Fjord-du-Saguenay, via les différentes collectes organisées sur le territoire (ordures, matières recyclables, matières organiques, encombrants, RDD) ou bien elles sont récupérées, par les points de dépôt offerts sur le territoire (majoritairement des écocentres).

#### 5.3.1 Méthodologie

Plusieurs démarches ont été entreprises, et plusieurs sources ont été consultées dans le but d'estimer les matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC pour le secteur résidentiel. L'année de référence est 2019. Les données privilégiées, au terme de cette étude sont issues des installations recevant du matériel, provenant du territoire, de la MRC, notamment le LET d'Hébertville-Station,

les différents écocentres, le centre de tri de Ville Saguenay, etc. Lorsque certaines données n'étaient pas disponibles, l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, mis à jour en 2020, a été utilisé. À noter que les données présentées par l'outil sont calculées grâce à des moyennes québécoises et non régionales.

Les données réelles des quantités, de matières collectées, sur le territoire de la MRC ont été intégrées dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les estimations réalisées, par l'outil se basent sur le nombre d'unités d'occupation et la taille moyenne des ménages, par types de logements. Pour les pneus et les contenants consignés, les calculateurs de RECYC-QUÉBEC ont été utilisés.

### 5.3.1.1 Matières recyclables

Le centre de tri de Ville Saguenay conserve, dans son sommaire annuel, les quantités de matières recyclables récupérées par catégories (papier et carton, verre, métal, plastique et rejets). Les contenants consignés ont été calculés, à l'aide de l'outil de calcul des contenants consignés de RECYC-QUÉBEC.

Les matières éliminées ont été estimées, à partir des résultats de la caractérisation des LET du Québec, réalisée en 2019 par RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, 2021).

**Tableau 25. Inventaire des matières recyclables pour le secteur résidentiel - 2019**

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	1 383	590	1 973
Métal	291	84	374
Plastique	106	151	257
Verre	82	496	578
Dont contenants consignés	291	0	0
<b>Total</b>	<b>1 861</b>	<b>1 321</b>	<b>3 272</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. en utilisant les quantités de matières récupérées, et acheminées au centre de tri, et en ventilant les quantités éliminées, selon les résultats de la caractérisation, à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC.

### 5.3.1.2 Matières organiques

Considérant que la collecte des matières organiques, a débuté, le 5 octobre 2020 sur le territoire de la MRC, il n'y a pas de données régionales pour l'année de référence de 2019. Ainsi, les données fournies, par l'outil de RECYC-QUÉBEC ont été utilisées afin d'obtenir un estimé, des quantités de matières générées et éliminées, par la MRC du Fjord-du-Saguenay pour 2019.

Depuis 2018, 34 subventions ont été distribuées pour l'achat d'un composteur domestique. Selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, un composteur domestique permet de mettre en valeur 100 kg/an. Pour l'année 2019, cela correspond à 3,4 tonnes. Cette donnée peut, en réalité, être sous-estimée puisqu'elle tient compte uniquement, des aide financières attribuées pour l'achat d'un composteur domestique. En 2019, 118 personnes ont suivi la formation de la MRC (en partenariat avec l'organisme Eurêko!) sur le compostage domestique. Une collecte spéciale d'arbres de Noël est organisée à chaque année. En 2019, cette collecte spéciale a permis de récupérer 94 arbres. En supposant qu'un arbre pèse environ 5 kg, cela représente 0,5 tonnes.

Le tableau suivant présente les quantités de matières organiques générées par le secteur résidentiel en 2019.

**Tableau 26. Inventaire des matières organiques pour le secteur résidentiel - 2019**

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Arbres de Noël	0,5	0	0,5
Résidus verts	26	1 288	1 314
Résidus alimentaires	3,4	1 951	1 954,4
Autres résidus organiques	0	1 461	1 461
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>4 696</b>	<b>4 726</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, et des résultats de la caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC.

En 2021, la collecte des matières organiques réalisée, sur le territoire, a permis de détourner de l'élimination 1 039 tonnes.

### 5.3.1.3 Boues municipales et d'installations septiques

La municipalité de Saint-David-de-Falardeau a réalisé la vidange d'un de ses étangs aérés en 2019.

La municipalité estime qu'environ 400 m<sup>3</sup> (à une siccité de 3,5 %) de boues, ont été récupérées. Les boues récupérées ont été acheminées à une ferme pour épandage. Ces quantités ont été ramenées, à une siccité de référence de 20 %. Cela représente une quantité de 2 286 tonnes, de boues humides, à une siccité de 20 %. Ces quantités de boues ont été ajoutées aux quantités de boues de fosses septiques qui ont été générées sur le territoire.

Afin de connaître les quantités de boues, de fosses septiques générées sur le territoire, un prorata du nombre d'installations septiques vidangées a été calculé en fonction du nombre d'installations septiques sur le territoire, et les obligations de vidanges édictées par le règlement provincial (Q-2, r.22). Il est estimé qu'une installation septique génère 3,4 m<sup>3</sup> de boue lors d'une vidange. Les boues d'installations septiques sont considérées à une siccité moyenne de 3,5 %. Afin de les comptabiliser, les quantités ont été converties, à une siccité moyenne de référence de 20 %.

En 2019, le territoire comptait 6 226 installations septiques permanentes, 1 723 installations septiques saisonnières et 247 autres installations septiques. On fait l'hypothèse que les autres installations septiques sont vidangées aux 2 ans. Suivant le règlement provinciale (Q-2, r.22) les installations permanentes doivent être vidangés aux 2 ans et les saisonnières aux 4 ans. En supposant que ces directives sont suivies par la population, les quantités de boues générées en 2019 sur le territoire de la MRC sont estimés à 2 182 tonnes (siccité de 20 %).

Les données réelles, de la MRC, sont utilisées à savoir 4 468 tonnes humides de boues, à une siccité de 20 % (2 286 tonnes en provenance de l'étang aéré, de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, et 2 182 tonnes de boues d'installations septiques).

La MRC a mis en place, la collecte des boues d'installations septiques, sur l'ensemble de son territoire. Les boues d'installations septiques collectées, sont envoyées vers de la valorisation. Ainsi, il est considéré que 100 % des boues générées, sont valorisées sur le territoire.

#### **5.3.1.4 Autres types de matières**

Pour les RDD, textiles, encombrants, véhicules hors d'usage (VHU) et pneus, les données des écocentres sont intégrées à l'outil de RECYC-QUÉBEC. Les données concernant les quantités récupérées de RDD, des encombrants et de textiles, sur le territoire de la MRC proviennent des différents écocentres. Les quantités éliminées, par Types de matières proviennent des résultats de la caractérisation, à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC.

La ventilation des matières éliminées, par type a été appliquée sur les quantités d'ordures totales éliminées en 2019. Les quantités de véhicules hors d'usage, ont été estimées à l'aide de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Les données concernant les quantités de pneus récupérées, sur le territoire de la MRC sont celles intégrées dans l'outil « calculateur de pneus » de RECYC-QUÉBEC.

Le tableau suivant, présente les quantités générées, récupérées et éliminées pour chaque type de matières énumérées ci-haut.

**Tableau 27. Inventaire des autres Types de matières pour le secteur résidentiel - 2019**

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
RDD	20	63	83
Encombrants	302	230	532
VHU	1 050	0	1 050
Textile	145	308	453
Pneus	252	0	252
<b>Total</b>	<b>1 769</b>	<b>601</b>	<b>2 370</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, et des résultats de la caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC.

### 5.3.2 Synthèse des résultats

Les quantités de matières résiduelles, pour le secteur résidentiel, générées, récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC ont été estimées, en intégrant les données réelles, de la MRC dans l'outil de RECYC-QUÉBEC. Le tableau suivant présente une synthèse des résultats compilés pour le secteur résidentiel.

**Tableau 28. Inventaire des matières résiduelles pour le secteur résidentiel - 2019**

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	1 383	590	1 973
Métal	291	84	374
Plastique	106	151	257
Verre	82	496	578
<i>Dont contenants consignés</i>	<i>114</i>	<i>0</i>	<i>114</i>
Branches et arbres de Noël	0,5	0	0,5
Résidus verts	26	1 288	1 314
Résidus alimentaires	3,4	1 948	1 951,4
Autres résidus organiques	0	1 461	1 461
Véhicules hors d'usage	1 050	0	1 050
Textiles	145	308	453
Rejets des centres de tri	0	90	90



Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Rejets des centres de valorisation des matières organiques	0	0	0
Résidus domestiques dangereux	20	63	83
Encombrants métalliques	222	0	222
Encombrants non-métalliques	80	230	310
Résidus ultimes	0	54	54
Pneus	252	0	252
<b>Total (sans boues)</b>	<b>3 661</b>	<b>6 766</b>	<b>10 427</b>
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)*	2 286	0	2 286
Boues de fosses septiques (BFS)*	2 182	0	2 182
<b>Total (avec boues)</b>	<b>8 129</b>	<b>6 766</b>	<b>14 895</b>

\*(mh) Matières humides à une siccité de 20 %.

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir des données réelles de la MRC, de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, et des résultats de la caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC.

## 5.4 Secteur ICI

Cet inventaire vise l'ensemble des matières générées, récupérées et éliminées par les industries, commerces et institutions (ICI) à l'échelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

### 5.4.1 Méthodologie

Considérant l'année de référence de 2019, et qu'il n'y a pas d'étude sur les quantités de matières générées, par secteur spécifique d'activités (définis avec le code SCIAN) sur le territoire de la MRC, les données utilisées, afin d'estimer les quantités de matières résiduelles générées, par le secteur ICI sont celles proposées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. L'outil a été alimenté avec le nombre d'employés, par secteur (code SCIAN) de la MRC provenant du recensement 2016 de Statistiques Canada.

Pour évaluer le gisement des plastiques agricoles, les données de l'étude sur les plastiques agricoles générés, au Québec produit en 2019, par RECYC-QUÉBEC ont été utilisées ainsi que les résultats de l'étude de Guertin et Lavallée 2009.

### 5.4.2 Matières recyclables

Les quantités de matières recyclables générées, récupérées et éliminées, sur le territoire de la MRC, pour le secteur des ICI sont issues de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Le tableau suivant présente les résultats des matières recyclables.

Tableau 29. Inventaire des matières recyclables pour le secteur des ICI - 2019

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	993	947	1 940
Métal	101	126	227
Plastique	91	499	590
Verre	55	163	218
<b>Total</b>	<b>1 240</b>	<b>1 735</b>	<b>2 975</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (version 2020).

### 5.4.3 Matières organiques

Les quantités de matières organiques générées, récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC, pour le secteur des ICI, sont issues de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Le tableau suivant, présente les résultats pour les matières organiques.

Tableau 30. Inventaire des matières organiques pour le secteur des ICI - 2019

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Résidus agroalimentaires	3 501	55	3 556
Résidus verts	0	103	103
Résidus alimentaires	0	717	717
Autres résidus organiques	0	149	149
<b>Total</b>	<b>3 501</b>	<b>1 024</b>	<b>4 525</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (version 2020).

### 5.4.4 Résidus spécifiques de transformation industrielle

La MRC ne dispose pas assez d'information pour estimer, s'il y a lieu, les résidus spécifiques de transformation industrielle, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

### 5.4.5 Plastiques agricoles

La MRC du Fjord-du-Saguenay, ne possède pas de système de récupération des plastiques agricoles. L'étude, sur les plastiques agricoles générés au Québec, publiée par RECYC-QUÉBEC en 2019 combine le gisement de plastiques agricoles de la région administrative de la Côte-Nord avec la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. Ainsi, un total de 465 tonnes a été estimé pour 188 300 hectares de superficie, en culture totale (99 exploitations agricoles/superficie totale en culture de 51 000 hectares pour la région de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, et de 1 225 exploitations agricoles/superficie totale en culture de 137 300 hectares, pour la région du Saguenay-Lac Saint-Jean) (Gouvernement du Québec, MAPAQ, 2021<sup>2</sup>).

D'après le portrait du secteur bioalimentaire, de la MRC du Fjord-du-Saguenay réalisé, par la MAPAQ en 2010 (données les plus à jour disponibles), la MRC compte 132 entreprises agricoles, pour une superficie moyenne de 114,1 ha par entreprise. En extrapolant les données de 2010, sur le nombre d'exploitations en 2021, on estime que la MRC compte 42 560 ha en culture.

L'étude de Guertin et de Lavallée de 2009, permet d'estimer les quantités de matières résiduelles générées, par type de culture. Les données du MAPAQ de 2010 ont été utilisées, pour alimenter le tableau suivant.

Tableau 31. Estimation du gisement de plastique agricole par type de culture (à partir des données du MAPAQ, 2010 et RECYC-QUÉBEC, 2019)

Activité agricole	Surface en culture		Quantité (t)	
	Saguenay Lac-St-Jean <sup>(1)</sup>	MRC <sup>(2)</sup>	Saguenay Lac-St-Jean <sup>(3)</sup>	MRC
Estimé à partir du nombre d'entailles				
Acériculture	1 750	1 750	0,0	0,0
Estimé à partir de la superficie cultivée en hectares (ha)				
Cultures abritées	12	4	0,1	0,03
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	43 023	2 084	38,4	1,9
Légumes	3 645	1 897	0,7	0,3
Horticulture ornementale	681	154	3,8	0,9

<sup>2</sup> <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/portraits-regionaux-agriculture/>  
[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS\\_profilregionalbioalimentaire\\_Cote-Nord-Nord-du-Quebec\\_MAPAQ.pdf?1581622078](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_Cote-Nord-Nord-du-Quebec_MAPAQ.pdf?1581622078)  
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/saguenaylacsaintjean/VraiProfil/Pages/default.aspx>

Activité agricole	Surface en culture		Quantité (t)	
	Saguenay Lac-St-Jean <sup>(1)</sup>	MRC <sup>(2)</sup>	Saguenay Lac-St-Jean <sup>(3)</sup>	MRC
Fruits (Filets gronomiques)	25 544	5 766	67,0	15,1
Fourrages	63 255	3 754	355,0	21,1
<b>TOTAL</b>			<b>465,0</b>	<b>39,3</b>

(1) MAPAQ, données portant sur le secteur bioalimentaire du Saguenay Lac-Saint-Jean, 2010. Source :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/Portrait%20agroalimentaire%202010%20Saguenay%20-%20Lac-Saint-Jean.pdf>

(2) MAPAQ, données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC Fjord-du-Saguenay, 2010. Source :

[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/Profil2010\\_industrieagricoleMRCFjordduSaguenay.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/Profil2010_industrieagricoleMRCFjordduSaguenay.pdf)

(3) Guertin, S.-P. et S. 2009. Lavallée. Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme. Rapport présenté au Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ). 61 p. + annexes

Ainsi, un total de 39,3 tonnes de plastiques agricoles seraient générés sur le territoire. D'après l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019, un taux de récupération de 20 %, est considéré à l'échelle de la province, et comme aucune donnée réelle n'existe sur le territoire, ce taux hypothétique est appliqué.

#### 5.4.6 Autres matières résiduelles

Les quantités des autres matières résiduelles générées, récupérées et éliminées, sur le territoire de la MRC, pour le secteur des ICI, sont extraites de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Le tableau suivant présente les résultats pour ces matières.

Tableau 32. Inventaire des autres matières résiduelles pour le secteur des ICI - 2019

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Rejets du tri des matières recyclables	0	65	65
Rejets des recycleurs de métaux	0	723	723
Résidus ultimes	0	129	129
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>916</b>	<b>916</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (version 2020).

### 5.5 Synthèse des résultats

Les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC, pour le secteur des ICI, sont extraites de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Le tableau suivant présente une synthèse des résultats compilés.

Tableau 33. Inventaire des matières résiduelles pour le secteur des ICI - 2019

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	993	947	1 940
Métal	101	126	227
Plastique	91	499	590
Verre	55	163	218
Résidus agroalimentaires	3 501	55	3 556
Résidus verts	0	103	103
Résidus alimentaires	0	717	717
Autres résidus organiques	0	149	149
Plastique agricole	8	31	39
Rejets du tri des matières recyclables	0	64	64
Rejets des recycleurs de métaux	0	723	723
Résidus ultimes	0	129	129
<b>Total</b>	<b>4 749</b>	<b>3 706</b>	<b>8 455</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (version 2020).

### 5.6 Secteur CRD

Cet inventaire vise l'ensemble des matières générées, récupérées et éliminées des matériaux issus, des travaux de construction, rénovation et démolition (CRD) à l'échelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

### 5.6.1 Méthodologie

L'outil de RECYC-QUÉBEC base ses calculs pour le secteur des CRD, à partir de la valeur moyenne des permis de bâtir, pour la MRC qui est de 38 335 k\$ (année 2019). Les résultats ont été compilés et analysés, afin de fournir un inventaire détaillé du secteur des CRD sur le territoire de la MRC, pour chaque type de matières.

### 5.6.2 Résidus de CRD

Les quantités des autres matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC, pour le secteur des CRD, ont pu être définies à l'aide de l'outil de RECYC-QUÉBEC (version 2020). Le tableau suivant présente les résultats pour le secteur CRD.

**Tableau 34. Inventaire des autres matières résiduelles pour le secteur CRD - 2019 (outil d'inventaire 2020)**

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Agrégats	7 763	479	8 242
Gypse	18	467	484
Bardeaux d'asphalte	48	391	439
Bois de construction	1 840	1 020	2 860
Autres	0	404	404
<b>Total</b>	<b>9 668</b>	<b>2 760</b>	<b>12 428</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (version 2020).

En avril 2022, RECYC-QUÉBEC a mis à jour l'outil d'inventaire, notamment pour le secteur CRD. L'outil d'inventaire 2022, se base sur les quantités de matières présentées au Bilan 2018 de RECYC-QUÉBEC, et sur les données de la caractérisation, à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC. Le tableau suivant, présente les résultats pour le secteur CRD, en utilisant l'outil d'inventaire mis à jour en 2022.

**Tableau 35. Inventaire des autres matières résiduelles pour le secteur CRD - 2019 (outil d'inventaire 2022)**

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)	Générées (t)
Agrégats	423	371	-	794
Gypse	17	236	-	254
Bardeaux d'asphalte	86	101	-	188

Bois de construction	850	1 253	-	2 103
Autres	228	634	-	862
Rejets de centres de tri CRD	-	716	599	1 315
<b>Total</b>	<b>1 605</b>	<b>3 312</b>	<b>599</b>	<b>5 515</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (version 2022).

En utilisant l'outil d'inventaire 2022, on note des résultats différents de ceux obtenus, avec la version précédente de l'outil (version 2020). L'écart entre les données de l'outil, version 2022 par rapport aux données de l'outil, version 2020 s'explique par un changement méthodologique de RECYC-QUÉBEC dans l'inventaire des résidus de CRD.

Les différences sont les suivantes :

- Diminution majeure des quantités d'agrégats récupérés en raison du changement méthodologique. Dans la version de 2022, le réemploi des agrégats, directement, sur les chantiers n'est plus considéré.
- Augmentation légère des quantités de bardeaux d'asphalte récupérés, et diminution des quantités éliminées, pour les deux types de matières. Cela se base sur les observations de terrains de RECYC-QUÉBEC (d'après le Bilan 2018 sur la gestion des matières résiduelles, et l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020).
- Augmentation des quantités de bois éliminés, et diminution des quantités de bois récupérés. Lors de la collecte des données déclarées, par les centres de tri CRD pour élaborer le Bilan 2018, RECYC-QUÉBEC a observé une réduction importante des quantités de bois récupérés, par rapport à l'estimation de 2012. Ce constat a également été validé avec les observations sur le terrain.
- Augmentation des quantités des « autres résidus CRD » récupérés et éliminés.
- Comptabilisation des rejets, des centres de tri CRD, dans les quantités éliminées : ces rejets, autrefois comptabilisés, dans chaque sous-type de matières n'ont pas été ventilés, par catégorie puisque leur composition au Québec, est présentement inconnue. Ces rejets correspondent aux résidus CRD, qui ont été éliminés directement sans aucune forme de valorisation. Les rejets de CRD utilisés dans les lieux d'élimination, ne sont pas comptabilisés dans les quantités récupérées et éliminées, mais uniquement dans les quantités générées.

La performance présentée du secteur CRD, lors de l'utilisation de l'outil d'inventaire représente la performance globale de la province. La performance réelle du secteur CRD, du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay est inconnue. Les résultats de l'outil, version 2020 ont été retenus dans le cadre du présent PGMR, puisque l'année de référence pour l'inventaire est 2019. Ainsi, la version 2020 de l'outil d'inventaire est considérée à mieux refléter la réalité du territoire pour l'année de référence 2019.



## 5.7 Synthèse globale

Le tableau suivant, présente les résultats de l'inventaire des matières résiduelles, pour les trois secteurs (résidentiel, ICI et CRD) de l'année de référence 2019.

Tableau 36. Inventaire total pour tous les secteurs de la MRC - 2019

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
<b>Matières recyclables</b>	<b>3 102</b>	<b>3 056</b>	<b>6 158</b>
Papier et carton	2 376	1 537	3 913
Métal	392	210	602
Plastique	197	650	847
Verre	137	659	796
<i>Dont contenants consignés <sup>1</sup></i>	<i>114</i>		<i>114</i>
<b>Matières organiques</b>	<b>30</b>	<b>5 669</b>	<b>5 699</b>
Résidus verts	27	1 391	1 418
Résidus alimentaires	3	2 668	2 671
Autres matières compostables	0	1 610	1 610
<b>Résidus agroalimentaires</b>	<b>3 501</b>	<b>55</b>	<b>3 556</b>
<b>Résidus de CRD</b>	<b>9 668</b>	<b>2 760</b>	<b>12 428</b>
<b>Résidus domestiques dangereux</b>	<b>20</b>	<b>63</b>	<b>83</b>
Plastiques agricoles	8	31	39
Autres résidus (pneus, textiles, encombrants)	699	538	1 237
Rejets des recycleurs de métaux	1 050	723	1 773
Rejets des installations	0	154	154
Résidus ultimes	0	183	183
<b>Total (sans boues)</b>	<b>18 078</b>	<b>13 232</b>	<b>31 310</b>
Boues municipales	4 468	0	4 468
<b>Total MRC (avec boues)</b>	<b>22 546</b>	<b>13 232</b>	<b>35 778</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir des données réelles, de la MRC, de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et des résultats de la caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC.

<sup>1</sup> Inclut dans le total des sous-matières correspondantes.

Le tableau suivant présente une comparaison des données d'élimination estimées, par l'inventaire de la MRC, et des données d'élimination produites par le MELCCFP pour l'année de référence.

**Tableau 37. Comparatif des résultats de l'inventaire, de la MRC et des données d'élimination du MELCCFP - 2019**

Quantités de matières éliminées	Résidentiel	ICI	CRD	Total
Résultat de l'inventaire - 2019	6 766	3 706	2 760	13 232
Données d'élimination du MELCCFP - 2019	6 616	1 888	49	8 553
<b>Différence (en tonnes)</b>	<b>150</b>	<b>1 818</b>	<b>2 711</b>	<b>4 679</b>
<b>Écart (%)</b>	<b>2%</b>	<b>49%</b>	<b>98%</b>	<b>35%</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir des données réelles, de la MRC, de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les données d'élimination du MELCC sont extraites, pour la MRC sur le site Web du MELCCFP <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>

L'écart de 35 % s'explique par le manque de connaissances des matières éliminées par les secteurs ICI et CRD.

## 5.8 Exercice du droit de regard

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) n'exerce pas de droit de regard sur les matières, qui sont enfouies au LET d'Hébertville-Station. L'entente signée par la MRC avec la RMR, permet à la MRC d'éliminer ses matières au LET d'Hébertville-Station. Le LET est en démarche, pour entamer un agrandissement. En 2019, le LET d'Hébertville-Station a reçu 162 282 tonnes de matières, et sur ce tonnage, les quantités éliminées, par la MRC du Fjord-du-Saguenay sont minimes. La majorité des matières enfouies, au LET d'Hébertville-Station provient de l'extérieur du territoire.

## 6 Diagnostic territorial

Le PGMR de 2016-2020, s'est doté de 8 grands objectifs. Pour atteindre ces objectifs, 39 actions ont été élaborées, et se déclinent en 70 mesures. En 2020, sur les 70 mesures prévues :

- 21 ont été réalisées;
- 25 ont été réalisées (en continu);
- 2 sont en cours;

- 1 a été réalisée en partie;
- 16 ont été reportées et
- 5 concernaient la Ville de Saguenay seulement.

La section 1, du document présente les mesures qui ont été réalisées, et celles qui ont été reportées. Plus de 65 % des mesures ont été réalisées par la MRC.

Le tableau suivant, présente les forces et les faiblesses, de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

**Tableau 38. Analyse des forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC**

Forces	Faiblesses
<b>Secteur résidentiel</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire</li> <li>- Système de suivi des requêtes, et des plaintes des citoyens</li> <li>- Partenariat avec Eurêko! pour les activités de sensibilisation, atelier de sensibilisation dans les écoles avec le CREDD</li> <li>- Collecte des encombrants, à des fins de valorisation (Carrefour Environnement Saguenay), collecte des RDD, et des arbres de Noël</li> <li>- Règlement sur la vidange des boues de fosses septiques</li> <li>- Aide financières pour la gestion des matières résiduelles sur les TNO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de récupération des matières recyclables est encore faible : moins de 66 %</li> <li>- Faible taux de récupération des écocentres et points de dépôt (contamination des conteneurs)</li> <li>- Faible taux de récupération des matières organiques (lors du lancement de la collecte par bac brun)</li> <li>- Programme ISÉ ne rejoint pas assez la population</li> <li>- Peu de services offerts pour les résidents et villégiatures des TNO</li> </ul>

Forces	Faiblesses
<b>Secteur ICI</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à la collecte des matières recyclables</li> <li>- Accès à la collecte des matières organiques (avec bac roulant et par conteneur pour certains)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de connaissance des matières du secteur ICI : différence marquée entre les données d'élimination du MELCCFP, et les données de l'inventaire (issu de l'outil de RECYC-QUÉBEC)</li> <li>- Les mesures ISÉ ne couvrent que les ICI assimilables à du résidentiel (bac roulant)</li> <li>- Aucun écocentre sur le territoire de la MRC accepte les résidus des ICI</li> </ul>
<b>Secteur CRD</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des efforts sont réalisés pour inclure le secteur CRD dans les mesures ISÉ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures ISÉ ne couvrent pas assez le secteur CRD</li> <li>- Pas de centre de tri CRD dans la région, le plus proche est à 50 km (vol d'oiseau)</li> <li>- Pas de connaissance des matières du secteur CRD.</li> </ul>
<b>Infrastructures en GMR</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entente intermunicipale : LET d'Hébertville-Station (en processus d'agrandissement), plateforme de compostage (MRC partenaire dans le projet) et le centre de tri de Ville de Saguenay.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réseau d'écocentre est à optimiser : il reste encore beaucoup de matières qui sont à éliminer</li> <li>- Peu de services dans les TNO</li> </ul>

### 6.1 Objectifs nationaux

Le Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2019-2024 prévoit les objectifs suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins, la quantité de matières éliminées par habitant et par année;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;

- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Les objectifs de la Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO) :

- Instaurer la gestion de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq CO<sub>2</sub> les émissions de GES en 2030.

La MRC, doit viser l'atteinte des objectifs gouvernementaux présentés ci-dessus. Pour se faire, elle doit planifier des actions, qui visent l'atteinte de ces objectifs. Une comparaison de la performance actuelle de la MRC, par rapport aux objectifs gouvernementaux est présentée dans la section suivante.

Le plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, ainsi que la Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO) sont très ambitieuses et nécessitent des efforts importants de la part des organismes municipaux. Afin de viser l'atteinte des objectifs, de la nouvelle politique et de la SVMO, les organismes municipaux visés par ce plan de gestion devront être proactifs et susciter l'adhésion de leur population dans les mesures qui seront mises en place. Cela passe par des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur une base continue. Le mode de gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E, c'est-à-dire la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation, et pour le déchet ultime, l'élimination devra être appliqué par tous les organismes municipaux visés.

## 6.2 Objectifs gouvernementaux et performance de la MRC

Le tableau suivant, présente la performance de la MRC (se basant sur les résultats de l'inventaire 2019) par rapport aux objectifs gouvernementaux. La mise en place de la collecte des matières organiques, par bac brun, n'est pas considérée dans le tableau suivant, puisque la collecte a démarré en octobre 2020.

Tableau 39. Performance de la MRC par rapport aux objectifs gouvernementaux

Objectifs nationaux	Situation sur le territoire de la MRC	
	Performance en 2019	Atteinte de l'objectif
<b>Plan d'action 2019-2024</b>		
Réduire à 525 kg ou moins, la quantité de matières éliminées par habitant et par année	587 kg/hab. ( <i>outil de RECYC-QUÉBEC</i> ) 380 kg/hab. ( <i>données d'élimination du MELCCFP</i> )	Non atteint (données inventaire)
Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	50,3 % (tout secteur) 58,5 % (résidentiel) 42 % (ICI) <i>(Données issues de la MRC complétées avec les données de l'outil de RECYC-QUÉBEC)</i>	Non atteint
Recycler 60 % des matières organiques	0 % (résidentiel et ICI hors boues municipales et résidus agroalimentaires) <i>(Données issues de la MRC complétées avec les données de l'outil de RECYC-QUÉBEC)</i>	Non atteint
Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition	78 % ( <i>outil de RECYC-QUÉBEC, version 2020</i> ) 29 % pour les résidus de CRD du secteur du bâtiment ( <i>outil de RECYC-QUÉBEC, version 2022</i> )	Non atteint si on considère les résultats de l'outil en version 2022
<b>Stratégie de valorisation des matières organiques</b>		
Instaurer la gestion de la matière organique, sur 100% du territoire municipal d'ici 2025	Aucune collecte en 2019	Non atteint
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025	Aucune collecte en 2019	Non atteint

Objectifs nationaux	Situation sur le territoire de la MRC	
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030	58 % (incluant boues municipales et résidus agroalimentaires) 0 % (résidentiel et ICI sans boues municipales) 44 % (résidentiel avec boues municipales)	Non atteint
Réduire de 270 000 t éq. CO <sub>2</sub> les émissions de gaz à effet de serre en 2030	Difficile à mesurer	

La performance de la MRC, pour la gestion des matières organiques (matières acceptées dans la collecte par bac brun) n'a pas pu être mesurée en 2019. Cependant, les données disponibles pour une année complète d'octobre 2020 à octobre 2021, montrent que 877 tonnes de matières organiques ont été collectées pour la première année de mise en place de la collecte. Les données pour l'année 2021, montrent des difficultés à collecter les matières organiques générées sur le territoire (1 039 tonnes de matières organiques ont été récupérées en 2021). En effet, en considérant les données de l'année 2021, correspondant à une année complète, moins de 23 % des matières organiques générées, par le secteur résidentiel a été récupéré.

## 7 Élaboration du plan d'action 2023-2030

### 7.1 Orientations et objectifs de la MRC

Pour viser l'atteinte des objectifs du gouvernement, la MRC s'est fixé les orientations suivantes :

- Orientation 1. Réduire et/ou stabiliser la génération de matières résiduelles;
- Orientation 2. Donner une deuxième vie aux matières, qui autrement seraient destinées à l'élimination;
- Orientation 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire;
- Orientation 4. Maintenir et améliorer les performances de récupération et de recyclage;
- Orientation 5. Favoriser la récupération des résidus CRD sur le territoire;
- Orientation 6. Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Ses orientations ont été traduites en objectifs et des cibles ont été identifiées, dans le but de tendre à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Les objectifs sont présentés au tableau suivant.

Tableau 40. Objectifs fixés par la MRC et efforts à mettre en place

Objectifs	Cibles	Efforts à mettre en place
<b>Obj 1.</b> Réduire l'élimination des matières pour l'ensemble des secteurs.	450 kg/hab. pour tous les secteurs  220 kg/hab. pour le secteur résidentiel (actuellement 300 kg/hab.), à atteindre pour 2030	Réduire de 137 kg/hab. les matières éliminées pour le secteur ICI (les matières organiques des ICI représentent 26 kg/hab., les matières recyclables ICI 31 kg/hab.).  Réduire de 80 kg/hab. les matières éliminées pour le secteur résidentiel (les matières organiques résidentielles représentent 126 kg/hab., les matières recyclables résidentielles représentent 25 kg/hab.)
<b>Obj 2.</b> Augmenter la qualité et les quantités de matières recyclables collectées	75 % résidentiel 65 % ICI 70 % total, à atteindre pour 2030	Augmenter la récupération des matières recyclables du secteur résidentiel de 555 tonnes. Augmenter la récupération des matières recyclables du secteur ICI de 691 tonnes.
<b>Obj 3.</b> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidus verts et alimentaires)	60 % tous secteurs, à atteindre pour 2030	Augmenter la récupération des matières organiques, du secteur résidentiel (bac brun) de 2 835 tonnes. Augmenter la récupération des matières organiques (bac brun) du secteur ICI de 582 tonnes.
<b>Obj 4.</b> Favoriser la récupération des résidus CRD sur le territoire	70 % des matières du secteur CRD sont récupérées dans un but de recyclage ou valorisation, à atteindre pour 2030	Difficile à évaluer, car aucune donnée précise des matières générées, par le secteur CRD n'est disponible.



Objectifs	Cibles	Efforts à mettre en place
Obj 5. Produire et diffuser des bilans de GMR et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement	Produire un bilan annuel concernant les services de GMR offerts	Bilan annuel comprenant les sections suivantes (aide financières, actions ISÉ, matières résiduelles générées selon les services offerts par la MRC, postes de dépenses et de revenus de la MRC)
Obj 6. Assurer l'exemplarité de l'état et responsabiliser l'ensemble des acteurs	Être exemplaire dans sa gestion des matières résiduelles (dans ses bâtiments)	S'assurer de mettre en place, les efforts nécessaires pour conserver la certification « <i>ICI On recycle</i> », développer une politique d'achats responsables, promouvoir les bonnes pratiques auprès des employés et auprès des municipalités locales.

Le PGMR ne fixe pas d'objectif, pour le recyclage des boues municipales du territoire puisque les boues municipales sont déjà entièrement récupérées, dans le but de les valoriser. Cependant, le plan d'action du PGMR, comprend une action qui vise à inciter les gestionnaires municipaux, à maintenir le recyclage des boues municipales dont la qualité le permet. De plus, la collecte des boues d'installations septiques sera maintenue et les boues collectées seront valorisées, lorsque possible.

## 7.2 Évaluation des besoins en élimination

Une période de 15 ans, soit de 2021 à 2036, est considérée pour l'évaluation des besoins d'élimination à long terme. L'estimé proposé se base sur les quantités de matières éliminées par les différents secteurs en 2019. On considère que la mise en œuvre progressive des actions prévues au PGMR permet de viser les objectifs du gouvernement, et d'atteindre les objectifs visés par la MRC en 2029.

L'estimation, des besoins futurs d'élimination, repose sur les projections démographiques de 2016 à 2036, où l'on estime que la population de la MRC pourrait augmenter de 4,7 %, passant de 21 695 à 22 711 personnes (tableau 5 - Population projetée dans les municipalités de plus de 500 habitants de la MRC du Fjord-du-Saguenay, par tranche de cinq ans (Scénario A), 2016-2036). Selon le décret 2021 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la population de la MRC a déjà dépassé, 22 711 personnes en 2021. Cependant, les projections démographiques présentées au tableau 5, montrent que la population croît sur une première période, puis décroît sur la seconde période pour revenir à un niveau de population similaire à 2021.

Les quantités de matières résiduelles dédiées, à l'élimination ont été extrapolées, dans le temps, sur ces projections ainsi que sur la quantité de matières résiduelles éliminées en 2019.

En 2019, les quantités éliminées, par habitant ont été estimées à 587 kg/hab, pour une population de 22 534 habitants. En faisant l'hypothèse, que les quantités de matières éliminées diminuent progressivement, jusqu'à atteindre 450 kg/hab. en 2029, les matières totales éliminées en 2036 sont estimées à 10 220 tonnes.

Objet	Année		
	2019	2026	2036
Population	22 534	23 078	22 711
Quantités de matières éliminées par habitant (kg/hab)	587	490	450
Tonnage dédié à l'élimination (t)	13 227	11 308	10 220
Volume dédié à l'élimination (m <sup>3</sup> )	11 656	9 965	9 006

Tel que décrit à la section 4.2.3, le LET d'Hébertville-Station dispose d'une capacité autorisée de 2 500 000 m<sup>3</sup>. En 2019, le LET a reçu 160 111 tonnes de matières, ce qui correspond à environ 141 099 m<sup>3</sup>. Le LET, à cette même année, a une capacité résiduelle de 1 988 389 m<sup>3</sup>. En supposant que ce même volume est éliminé, à chaque année, la durée de vie du LET est estimée à 14 ans, soit une fin de vie prévue en 2033. Les matières en provenance de la MRC du Fjord-du-Saguenay représentent moins de 8,2 % des quantités totales admises en 2019. En mettant les efforts nécessaires, pour détourner les matières qui ont un potentiel de valorisation, la durée de vie estimée du LET pourrait être allongée. De plus, la RMR a déjà commencé les démarches pour agrandir son site.

### 7.3 Plan d'action

La présente section, propose le plan d'action pour le secteur résidentiel, le secteur ICI et le secteur CRD, pour favoriser l'atteinte des objectifs de la PQGMR, de son Plan d'action 2019-2024 et des objectifs de la SVMO mentionnés ci-haut. Le plan d'action prévoit, également, des mesures de réduction à la source, de réemploi, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) pour ces secteurs. Quinze mesures ont été formulées, pour viser l'atteinte des objectifs de la MRC. Pour chaque mesure, des actions spécifiques ont été proposées. Les actions ont été réparties dans quatre grandes catégories, soient :

- Accompagnement (ACC) ;
- Développement des connaissances et des services (DEV) ;

- Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) ;
- Mise en œuvre et suivi (MOS).

Certaines mesures sont régionales. Celles-ci ont été arrimées avec les mesures des plans d'action de la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean (RMR) et de Ville Saguenay. Les actions identifiées, comme pouvant être réalisées régionalement, concernent les messages d'information, de sensibilisation et d'éducation transmises à la population et aux ICI, ainsi que l'optimisation des différentes collectes et services. Les actions régionales sont identifiées dans le plan d'action 2023-2030.

Les actions d'accompagnement visent à augmenter la participation des citoyens, et des ICI aux différents services de collecte proposés par la MRC. L'adhésion de la population pour la collecte des matières organiques, et pour la collecte sélective est essentielle pour réduire les quantités d'ordures ménagères éliminées. Il faut également mettre l'emphase sur le gaspillage alimentaire. En effet, selon une étude réalisée, pour le Conseil national zéro déchet, plus de 2,2 millions de tonnes d'aliments sont gaspillés, par les ménages canadiens chaque année, ce qui représente en moyenne 140 kg/an de nourriture par foyer (Conseil national zéro déchet, 2020<sup>3</sup>). Il existe déjà de nombreux outils développés, par RECYC-QUÉBEC, ou autres pour lutter contre le gaspillage alimentaire, par exemple l'application « Ça va où ».

Les actions de développement des connaissances, et des services visent à optimiser les services existants ou à implanter de nouveaux services sur le territoire. Le réemploi est un aspect important, à considérer dans le développement de nouveaux services. Le développement des services offerts par les écocentres, et les points de dépôt constitue des pistes d'action pour augmenter le réemploi sur le territoire.

Les collectes existantes (matières recyclables et organiques) doivent être optimisées, afin de rejoindre le maximum de personnes (citoyen et ICI). Pour les matières recyclables, la modernisation, de la collecte sélective, et de la consigne permettra d'améliorer le taux de récupération général, de ces matières, sur le territoire. À partir de janvier 2025, les matières recyclables de la collecte sélective seront gérées selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs. Ces derniers devront mettre en place les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de récupération fixés par le gouvernement.

---

<sup>3</sup> Conseil national zéro déchet. 2020. Food Waste in Canadian Homes. A Snapshot of Current Consumer Behaviours and Attitudes. Juin 2020. Repéré à [https://mustelgroup.com/wp-content/uploads/2020/09/LFHW\\_FoodWasteInCanadianHomes\\_ENG\\_04-FINAL.pdf](https://mustelgroup.com/wp-content/uploads/2020/09/LFHW_FoodWasteInCanadianHomes_ENG_04-FINAL.pdf)

Les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation correspondent à la base vitale du Plan d'action 2023-2030 de la MRC.

Le programme ISÉ développé par la MRC devra être global, et établi pour être en mesure de répondre aux contraintes de la MRC, et cela pour l'ensemble des générateurs (résidentiel, ICI et CRD). Ce programme doit être élaboré, afin de répondre aux enjeux spécifiques des municipalités locales. La MRC aura la responsabilité de fournir les outils nécessaires, afin que les informations soient relayées localement aux générateurs (via les municipalités locales). Le programme ISÉ doit être développé, de façon à montrer le principe de la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi et recyclage, puis valorisation). La MRC devra également montrer l'exemple en appliquant les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles.

Les coûts ont été estimés, selon les connaissances de la MRC. Ils représentent des coûts budgétaires. Les mesures ISÉ seront réalisées à l'interne. Un nombre d'heures a été estimé et représente la charge de travail pour les employés de la MRC responsables de la mesure. Pour certaines mesures, des dépenses externes sont prévues (honoraires professionnels, achat d'équipement, etc.), les coûts ont été estimés, de manière conservatrice. Une inflation de 2 %/année est considérée, pour l'estimation des coûts des mesures réalisées annuellement (en continu).

Les actions proposées, peuvent majoritairement être réalisées à l'interne. On considère que celles-ci sont financées, via le budget attribué à l'administration, et à la mise en œuvre du PGMR. Ce budget est évalué à 378 026 \$ en 2021 (voir tableau 23).

Les actions qui nécessitent des dépenses externes ont été identifiées. Celles-ci consistent principalement à favoriser le développement de point de réemploi, ajouter des points de récupération et améliorer la gestion des matières sur les TNO. L'aide financière de RECYC-QUÉBEC pour l'optimisation des écocentres est considérée. Le projet d'optimisation des écocentres, de la MRC est admissible à une aide d'un montant maximal de 500 000 \$.

Le tableau suivant, présente le Plan d'action de la MRC du Fjord-du-Saguenay, qui a été conçu pour viser l'atteinte des objectifs du gouvernement. Les objectifs visés, les moyens d'y parvenir accompagnés des indicateurs de performance, de l'échéancier général, des impacts budgétaires, et de la responsabilité de mise en œuvre y sont présentés. Les moyens de mise en œuvre, de chaque mesure, sont détaillés à l'annexe D.

Tableau 41. Plan d'action 2023-2030 de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
<b>Mesure ISÉ visant le respect de la hiérarchie des 3RV (la réduction à la source, le réemploi et le recyclage/valorisation des matières)</b>															
M1. Mettre à jour le plan de communication de la MRC et les campagnes ISÉ sur les sujets suivants : qualité du tri des matières recyclables, la collecte des matières organiques, le gaspillage alimentaire, les résidus domestiques dangereux, les résidus CRD, le réemploi ainsi que la réduction à la source	Promouvoir les actions, favorisant la réduction, à la source et les avantages qui y sont associés, par exemple le mode de vie "Zéro déchet" (publication des astuces de la Semaine québécoise sur la réduction des déchets).	O1	ACC		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	21 457 \$	Nombre de messages transmis sur le thème de la réduction à la source (cible : 2 publications par année)
	Coordonner les efforts ISÉ, avec la stratégie de communication de la RMR et de Ville Saguenay (planifier une rencontre avec la RMR, et Ville Saguenay pour établir une stratégie de communication).	O1 à O4	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : RMR et Ville Saguenay	x								3 000 \$	Stratégie coordonnée : oui/non
	Mettre à jour, le plan de communication pour y intégrer, les éléments de la collecte des matières organiques, et informer adéquatement les citoyens et les ICI sur les impacts de l'élimination (retour des redevances).	O1 à O4	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateur : entreprise privée (mandat)	x								15 000 \$	Plan de communication à jour
	Maintenir et bonifier les efforts de sensibilisation sur le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage.	O1, O3	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	6 866 \$	Nombre de messages (cible : 2 publications par année)
	Encourager les pratiques écoresponsables, en partageant sur les médias de la MRC les bons coups réalisés sur le territoire.	O1 à O4	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	12 874 \$	Nombre de pratiques écoresponsables partagées (cible : 2 publications par année)

Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
	Sensibiliser les secteurs, ICI et CRD, quant à leur pouvoir de contribution à l'atteinte des objectifs du PGMR (par exemple sous forme d'un communiqué de presse pour la Semaine québécoise sur la réduction des déchets).	O1 à O4	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	12 874 \$	Nombre de message (cible : 1 publication à chaque année lors de la Semaine québécoise sur la réduction des déchets)
<b>Réduction à la source : réduire et/ou stabiliser la génération de matières résiduelles</b>															
M2. Encourager les alternatives aux produits à usage unique	Maintenir le programme d'aide financière, pour l'utilisation de produits à usages multiples (couches lavables, produits d'hygiène féminine, etc.).	O1, O3	ACC		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	21 457 \$	Nombre de subventions accordées (cible : 25 aide financières par année)
	Promouvoir la réduction à la source des plastiques, à usage unique, dans le domaine alimentaire, et encourager le milieu de la restauration à adopter les meilleures pratiques (transmission des meilleures pratiques aux commerces et restaurants du territoire).	O1	ISÉ	x	Responsable : MRC Collaborateurs : RMR et Ville Saguenay	x	x	x	x	x	x	x	x	17 166 \$	Nombre de messages (cible : 2 communications ciblées, par année, vers les commerces et restaurants)
M3. Instaurer des pratiques de réduction à la source dans les services municipaux	Inciter les municipalités locales à démarrer un processus de certification "ICI On Recycle" de RECYC-QUÉBEC pour les bâtiments municipaux (proposer un accompagnement pour débiter la démarche).	O1, O2, O3, O4, O6	ACC		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	12 874 \$	Nombre de municipalités ayant entamé les démarches (cible : 1 municipalité par année)
	Évaluer la possibilité de bannir les plastiques, à usage unique sur le territoire.	O1, O2, O6	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales							x		4 000 \$	Décision prise

Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
	Encourager les municipalités locales à adopter des politiques écoresponsables (ex. le bannissement des produits de plastique à usage unique dans les bâtiments municipaux).	O1, O2, O6	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	12 874 \$	Nombre de municipalités ayant entamé les démarches (cible : 1 municipalité par année)
	Proposer, au conseil municipal, un projet de directives, pratiques et/ou politiques internes visant la réduction de la consommation de papier (signature électronique, conseil sans papier, impression recto verso, etc.)	O1, O2, O6	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales			x						3 000 \$	Décision prise
M4. Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire	Encourager la redistribution des denrées alimentaires, auprès des personnes dans le besoin et publiciser les organismes de collecte, et de redistribution des surplus alimentaires sur le site Web de la MRC.	O1, O3	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : Organismes locaux	x	x	x	x	x	x	x	x	25 749 \$	Nombre de messages (cible : 4 publications par année) Quantité de denrées alimentaires détournées de l'élimination, lors des événements municipaux (lorsqu'applicable) (cible : 100 % des denrées alimentaires, des événements municipaux sont redistribués)
M5. Promouvoir les pratiques écoresponsables et responsabiliser les acteurs, à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles	Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables, et accompagner les organisateurs d'événements.	O1, O2, O3, O4, O6	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : Organisateurs d'événements	x	x	x	x	x	x	x	x	25 749 \$	Nombre d'événements écoresponsables accompagnés (cible : 1 événement par année)
	Produire et diffuser un guide municipal des bonnes pratiques, pour les événements écoresponsables en l'adaptant à la réalité locale.	O1, O2, O3, O4, O6	MOS		Responsable : MRC Collaborateur : entreprise privée (mandat)					x				15 000 \$	Production du guide

Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
	Évaluer la possibilité d'acheter des îlots de tri, pour en faire la location pour des événements.	O1, O2, O3, O4, O6	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Organisateurs d'événements			x						2 500 \$	Décision prise
	Sensibiliser les générateurs potentiels de dépôts sauvages, sur les terres du domaine de l'État aux impacts de ces dépôts sur le milieu naturel (sensibilisation TNO et ZEC)	O1	ISÉ	x	Responsable : MRC Collaborateurs : RMR et Ville Saguenay, municipalités locales, organismes environnementaux	x	x	x	x	x	x	x	x	12 874 \$	Nombre de messages, nombre de personnes atteintes (cible : 2 publications par année)
	Prendre en considération, les enjeux environnementaux, dans les devis et appel d'offres (ex. critères d'achats responsables, distance, types de technologie, etc.).	O6, O7	MOS		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales		x	x	x	x	x	x	x	37 915 \$	Nombre de critères, nombre d'appel d'offres avec des critères (cible : ajouter des critères d'achats responsables pour au moins un type de service)
<b>Réemploi : donner une deuxième vie aux matières qui autrement seraient destinées à l'élimination</b>															
M6. Favoriser les options de réemploi sur le territoire	Promouvoir les initiatives de réemploi, avant de mettre en bordure de rue, les encombrants (publication des lieux de dépôt de matières, pouvant être réemployées, ainsi que les avantages qui y sont associés, encourager la réparation de produits).	O1	ISÉ		MRC	x	x	x	x	x	x	x	x	34 332 \$	Nombre de messages (cible : 2 publications par année) Site Web de la MRC à jour (cible : section sur le réemploi)
	Évaluer la possibilité d'offrir une collecte d'encombrants, sur appel, destinée au réemploi.	O1	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales, entreprises privées			x						5 000 \$	Décision prise
	Mettre en place et optimiser le volet réemploi dans les écocentres.	O1	MOS		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales		x							80 000 \$	Mise en place d'un volet réemploi dans certains écocentres (cible : au moins 1 écocentre sur le territoire)



Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
Récupération et recyclage des matières : améliorer les performances des collectes, et assurer la récupération des matières RDD, CRD, TIC, etc.															
M7. Maintenir et optimiser le réseau d'écocentres, de la MRC pour couvrir l'ensemble du territoire de planification	Procéder au réaménagement des écocentres, et des sites de dépôts existants.	O1, O2, O3, O4	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x								193 650 \$	Projet d'optimisation du réseau d'écocentres réalisé
	Améliorer le tri dans les écocentres (opérer les écocentres, de façon à réduire les quantités de matières éliminées : former le personnel des écocentres, au tri à la source, refuser les déchets au sein de certains écocentres).	O4, O5	MOS		Responsables : MRC et municipalités locales Collaborateurs : entreprises privées	x	x	x	x	x	x	x	x	171 659 \$	% de valorisation dans les écocentres (cible : 75 % des matières récupérées aux écocentres sont valorisées)
	Encourager les apports volontaires aux écocentres en faisant des rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques	O1, O2, O3, O4	ISÉ	x	Responsable : MRC Collaborateurs : RMR et Ville Saguenay, municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	34 332 \$	Nombre de messages, nombre de personnes atteintes
M8. Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables collectées	Maintenir et optimiser la collecte sélective sur l'ensemble du territoire (résidentiel et ICI).	O1, O2	MOS		Responsable : MRC Collaborateurs : entreprises privées et organismes de gestion désignés	x	x							1 688 017 \$	Quantité récupérée par la collecte sélective (cible : augmenter la récupération des matières recyclables, de 555 tonnes, pour le secteur résidentiel)
	Évaluer la possibilité d'offrir un service d'accompagnement personnalisé, aux ICI incluant une visite des installations, formation des employés, etc.	O1, O2	DEV		Responsable : MRC Collaborateur : organismes de gestion désignés		x							5 000 \$	Décision prise
	Promouvoir le programme « ICI ON RECYCLE » et la charte des matières recyclables auprès des ICI.	O1, O2	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : entreprises privées	x	x	x	x	x	x	x	x	21 457 \$	Nombre d'ICI ayant entamé les démarches (cible : 2 nouveaux ICI par année)
	Faire connaître le tarif et les avantages de la collecte sélective aux ICI.	O1, O2	ACC		Responsable : MRC Collaborateurs : entreprises privées et organismes de gestion désignés	x	x							40 400 \$	Nombre d'ICI contactés (cible : 5 ICI n'ayant pas de collecte des matières recyclables contactés par année)

Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
	Reconnaître les ICI qui adoptent des mesures, visant une saine gestion des matières résiduelles.	O1, O2	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : entreprises privées	x	x	x	x	x	x	x	x	6 866 \$	Nombre de messages (cible : 1 publication par année)
	Réviser et optimiser la desserte de la collecte sélective, dans les secteurs de villégiature.	O1, O2	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : organismes de gestion désignés			x						20 000 \$	Quantité récupérée par la collecte sélective (cible : augmenter la récupération, des matières recyclables de 555 tonnes pour le secteur résidentiel)
	Porter un diagnostic et réviser l'implantation des îlots de tri, dans les lieux publics (s'assurer que les affiches de sensibilisation présentes sur les îlots de tri soient conformes, vérifier l'emplacement des îlots de tri, etc.)	O1, O2	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales, entreprises privées				x	x				50 500 \$	Résultat du diagnostic
	Offrir un service de collecte et transport, dans certains secteurs stratégiques des TNO.	O1, O2	MOS		Responsable : MRC Collaborateurs : organismes de gestion désignés, entreprises privées	x	x	x	x	x	x	x	x	423 720 \$	Quantité récupérée par la collecte sélective (voir bilan annuel de la GMR) (cible : augmenter la récupération, des matières recyclables, de 555 tonnes pour le secteur résidentiel)
M9. Optimiser la collecte des matières organiques sur le territoire	Partager des bonnes pratiques et des astuces pour maximiser l'utilisation du bac brun, et réduire les contraintes liées à son utilisation.	O1, O3	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	17 166 \$	Nombre de messages (cible : 2 publications par année)
	Réviser et optimiser les points de dépôt communautaires.	O1, O3	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales		x	x	x	x				20 608 \$	Nombre de points de dépôt en opération, sur le territoire (cible : les points de dépôt permettent de couvrir l'ensemble du territoire)

Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
	Maintenir et développer le service de collecte, des matières organiques pour les ICI assimilables et améliorer leur participation.	O1, O3	DEV	x	Responsable : MRC Collaborateurs : RMR et Ville Saguenay, Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	171 659 \$	Quantité de matière organique collectée (voir bilan annuel de la GMR)
	S'arrimer avec les orientations de la RMR pour l'utilisation du compost produit (possibilité de distribuer le compost produit dans les municipalités).	O1, O3	DEV		Responsable : MRC Collaborateur : RMR	x								3 000 \$	Orientation choisie (cible : organisation d'au moins 1 journée, pour la distribution de compost à la population).
	Évaluer la pertinence de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères, et évaluer la possibilité de réduire le nombre de bacs à ordures, dans le but d'inciter la population à utiliser le bac brun.	O1	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales, entreprises privées			x						5 000 \$	Décision prise
	Évaluer la possibilité, de mettre en place, un composteur communautaire pour certains secteurs de villégiature/petites municipalités.	O1, O3	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : municipalités locales		x	x	x					15 302 \$	Décision prise
M10. Maintenir et optimiser les programmes actuels de valorisation des biosolides municipaux	Inciter les gestionnaires municipaux à recycler les boues municipales, dont la qualité le permet. Continuer la tenue d'un registre de recyclage des biosolides municipaux, et des boues d'installations septiques.	O1, O3	MOS		Responsables : MRC et municipalités locales Collaborateurs : Entreprises privées	x	x	x	x	x	x	x	x	214 574 \$	Quantité de biosolides récupérées (inclus dans le bilan annuel de la GMR) (cible : 100% des boues municipales sont valorisées)
	Évaluer, avec les municipalités locales, la pertinence d'offrir un service intermunicipal pour la gestion des biosolides municipaux.	O1, O3	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales						x			12 000 \$	Décision prise

Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
M11. Améliorer les performances de récupération, et de valorisation des résidus de CRD des citoyens, des ICI et des organismes municipaux	Encourager l'acheminement des résidus CRD (notamment des résidus de bois) vers les écocentres.	O1, O4	ISÉ	x	Responsable : MRC Collaborateurs : RMR, Ville Saguenay et municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	25 749 \$	Quantité de CRD récupéré dans les écocentres (cible : augmenter la récupération des résidus CRD, dans les écocentres, afin d'atteindre 70 % de récupération d'ici 2030)
	Informier, responsabiliser et sensibiliser les générateurs, sur les avantages de trier sur place, sur la gestion appropriée des résidus de CRD, et sur les matières acceptées, aux écocentres, entre autres, lors de l'émission des permis de CRD.	O1, O4	ISÉ	x	Responsables : MRC, municipalités locales Collaborateurs : RMR et Ville Saguenay, municipalités locales, entreprises du secteur de la construction	x	x	x	x	x	x	x	x	180 242 \$	Élaboration et partage d'un outil de communication (guide, dépliant ou autre) à distribuer, lors de l'émission de permis (cible : outil de communication à jour) Nombre de messages, nombre d'entrepreneurs CRD atteints (cible : 2 publications par année)
	Promouvoir l'envoi des résidus CRD récupérés, aux écocentres (citoyen) ainsi que ceux générés, par les entrepreneurs privés en construction, vers des centres de tri reconnus par RECYC-QUÉBEC.	O1, O4	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales, entreprises privées (centres de tri CRD, recycleurs, valorisateurs)	x	x	x	x	x	x	x	x	36 204 \$	Nombre de messages, nombre d'entrepreneurs CRD atteints (cible : 2 publications par année) Quantité de résidus de CRD envoyés vers des centres de tri reconnus par RECYC-QUÉBEC (cible : 100% des résidus de CRD récupérés aux écocentres, sont envoyés vers des centres de tri reconnus ou vers des recycleurs/valorisateurs)

Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
	Lors de l'octroi de contrat par les municipalités, et MRC, inclure une clause technique particulière, aux documents d'appel d'offres exigeant à l'adjudicataire, de se départir des CRD vers des centres de récupération et de recyclage reconnus par le programme de RECYC-QUÉBEC.	O1, O4, O6	MOS		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales, entreprises privées				x	x	x	x	x	78 061 \$	Pourcentage des appel d'offres municipaux impliquant la disposition de matériaux, avec des critères de valorisation (cible : ajouter des critères pour la récupération du bois)
	Promouvoir la valorisation des agrégats provenant des bâtiments et infrastructures (municipal et MRC), dans le cadre des travaux de construction et de réfection routière.	O1, O4, O6	MOS		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales, entreprises privées	x	x	x	x	x	x	x	x	25 749 \$	Nombre de messages (cible : 2 publications par année)
M12. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire	Faciliter le partage d'information avec les organismes, en économie circulaire afin de maximiser les développements de synergie (ex. le partage des caractérisations des déchets ICI réalisées sur le territoire).	O5, O6	ACC		Responsable : MRC Collaborateurs : RMR et Ville Saguenay, municipalités locales, entreprises du secteur de la construction, SADC	x	x	x	x	x	x	x	x	21 457 \$	Nombre d'initiatives (cible : 2 initiatives par année)
	Échanger avec les Villes et MRC voisines (RMR, Ville de Saguenay) sur les meilleures pratiques à adopter, dans la région, et coordonner les pratiques de la MRC avec les Villes et MRC voisines (RMR, Ville de Saguenay).	O5, O6	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales, RMR et Ville Saguenay	x	x	x	x	x	x	x	x	17 166 \$	Nombre de rencontres (cible : 1 rencontre par année)
	Assurer une veille technologique pour le traitement des différentes catégories, de matières résiduelles (participer aux différents événements en GMR : colloques, formations de l'AOMGMR, etc.).	O1	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales, organismes municipaux (AOMGMR), Réseau Environnement	x	x	x	x	x	x	x	x	25 749 \$	Nombre de participations à des colloques (cible : 1 participation par année)

Mesures	Pistes d'actions	Objectifs	Type	Régionale	Responsable(s)/ collaborateur(s)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts	Indicateur de mesure
M13. Optimiser la récupération des produits visés, par les programmes de REP	Évaluer la possibilité de récupérer les plastiques agricoles, dans les écocentres.	O1	DEV		Responsable : MRC Collaborateurs : AgriRecup, municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	2 500 \$	Quantité de plastique agricole récupéré (cible : récupérer 27,5 tonnes de plastiques agricoles (corresponds à 70% du gisement estimé))
	Publiciser les points de dépôt des matières non admises, dans les collectes (mettre à jour la section du site Web de la MRC), et promouvoir la récupération des matières sous REP dans les points de dépôt du territoire.	O1	ISÉ		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	12 874 \$	Nombre de messages (cible : 2 publications par année)
<b>Rendre compte des résultats et assurer l'amélioration continue de la GMR</b>															
M14. Effectuer un suivi des indicateurs de performance, et des objectifs du PGMR	Assurer un suivi annuel des mesures du PGMR.	O5	MOS		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	51 498 \$	État d'avancement des mesures
	Rédiger un rapport annuel de mise en œuvre du PGMR.	O5	MOS		Responsable : MRC	x	x	x	x	x	x	x	x	51 498 \$	Publication du rapport annuel sur le site Web de la MRC
	Réaliser un bilan annuel de GMR et publiciser, annuellement, les résultats GMR de la MRC.	O5	MOS et ISÉ		Responsable : MRC	x	x	x	x	x	x	x	x	34 332 \$	Publication du bilan sur le site Web de la MRC
	Communiquer les résultats GMR, de la MRC aux différents élus (rencontre annuelle).	O5	MOS		Responsable : MRC Collaborateurs : Municipalités locales	x	x	x	x	x	x	x	x	12 874 \$	Nombre de rencontres (cible : 1 rencontre par année)
M15. Assurer la participation de la MRC dans les orientations régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en lien avec la gestion des matières résiduelles	Faire partie du comité technique concernant l'entente intermunicipale, de services, relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.	O5, O6	MOS		Responsable : MRC Collaborateurs : RMR et Ville Saguenay	x	x	x	x	x	x	x	x	21 457 \$	Nombre de rencontres (cible : 1 rencontre par année)

## 7.4 Plan de communication

Dans la gamme des outils disponibles, pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique, on peut faire appel à l'information, et la sensibilisation aux mesures incitatives ou tarifaires et aux mesures coercitives. Le comité de GMR croit que l'action doit être portée, en priorité sur l'information, la sensibilisation et l'éducation, par le biais d'un plan de communication exhaustif et structuré. Les mesures tarifaires et coercitives ne devront être envisagées qu'en dernier recours, si l'examen des performances de récupération démontre l'inefficacité de cette stratégie initiale.

Pour favoriser la participation de la population, aux différents services de collecte offerts par la MRC, un plan de communication doit être réalisé. L'élaboration de ce plan est considéré, à la mesure M1 du Plan d'action 2023-2030 du PGMR. Afin de coordonner les efforts des intervenants, en gestion des matières résiduelles du territoire, il est recommandé de développer une stratégie de communication avec la RMR et la Ville de Saguenay. Le plan de communication devra intégrer les éléments de la collecte sélective, de la collecte des matières organiques, des différentes collectes spéciales, des services offerts par les différents écocentres, et points de dépôt situés sur le territoire, et informer adéquatement les citoyens, et les ICI sur les impacts de l'élimination (retour des redevances). Ce plan doit également mettre l'emphase sur la réduction à la source, et les avantages qui y sont associés, par exemple le mode de vie "Zéro déchet".

Considérant le caractère ambitieux des objectifs poursuivis, le plan de communication constitue la pierre angulaire du succès du PGMR. Les lignes directrices du plan de communication respecteront les principes suivants :

- Les programmes seront regroupés en fonction des clientèles visées;
- Les moyens de communication seront adaptés en fonction des buts poursuivis par secteur d'intervention, et des budgets disponibles;
- La distribution des ressources et des budgets sera ajustée annuellement, en fonction des résultats des rapports de suivi annuels des performances des programmes.

Les efforts en communication devront être adaptés, à l'échéancier général d'implantation des actions prévues au PGMR.

## 7.5 Prévisions budgétaires

Cette section présente une estimation des coûts de la gestion des matières résiduelles pour le secteur municipal, pour la mise en opération du Plan d'action 2023-2030 proposé.

Pour évaluer les coûts des actions proposées, une échelle de coûts a été retenue et a permis de classer les actions. Les actions à coûts faibles et moyens sont considérées

être financées par le budget actuel de la MRC (frais d'administration et suivi de PGMR). Un montant de 378 026\$ a été identifié, en 2021 dans le budget de la MRC (voir tableau 23).

Les actions nécessitant des dépenses externes sont les suivantes :

- Évaluer la possibilité d'acheter des îlots de tri pour en faire la location, pour des évènements;
- Mettre en place et optimiser le volet réemploi, dans les écocentres;
- Réviser et optimiser les points de dépôt communautaires;
- Maintenir et optimiser les différentes collectes sur le territoire, sur l'ensemble du territoire, dont la collecte des matières recyclables et organiques (résidentiel et ICI);
- Offrir un service de collecte et transport dans certains secteurs stratégiques des TNO;
- Maintenir et améliorer la collecte des matières résiduelles, dans les territoires non organisés (TNO).

Les dépenses associées, à ces actions peuvent être financées, par des subventions existantes ou à venir (financement pour l'optimisation des écocentres de RECYC-QUÉBEC, aide pour l'installation d'équipement de récupération hors-foyer à venir). Les coûts liés, aux actions concernant les services de collecte existants, sont considérés dans les dépenses existantes pour les collectes identifiées.

La mise aux normes des écocentres, et des points de dépôt, sur le territoire est un projet d'ampleur qui nécessitera un investissement financier conséquent. Le projet d'optimisation des écocentres est admissible à une subvention de RECYC-QUÉBEC d'un montant de 500 000 \$. Les coûts correspondent à des dépenses d'immobilisation, et sont détaillées dans la section suivante.

Le tableau suivant, présente les coûts estimés, pour chaque mesure selon le calendrier de mise en œuvre présenté dans le Plan d'action, et des coûts estimés annuellement pour chaque action.



Tableau 42. Estimation des coûts budgétaires des mesures du plan d'action 2023-2030

Pistes d'actions	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
M1. Mettre à jour le plan de communication de la MRC et les campagnes ISÉ sur les sujets suivants : qualité du tri des matières recyclables, la collecte des matières organiques, le gaspillage alimentaire, les résidus domestiques dangereux, les résidus CRD, le réemploi ainsi que la réduction à la source	72 073 \$	24 300 \$	6 426 \$	6 555 \$	6 686 \$	6 819 \$	6 956 \$	7 095 \$	7 237 \$
M2. Encourager les alternatives aux produits, à usage unique	38 623 \$	4 500 \$	4 590 \$	4 682 \$	4 775 \$	4 871 \$	4 968 \$	5 068 \$	5 169 \$
M3. Instaurer des pratiques de réduction à la source, dans les services municipaux	32 749 \$	3 000 \$	3 060 \$	6 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	7 378 \$	3 446 \$
M4. Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire	25 749 \$	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
M5. Promouvoir les pratiques écoresponsables, et responsabiliser les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles	94 038 \$	4 500 \$	9 690 \$	12 384 \$	10 081 \$	25 283 \$	10 489 \$	10 699 \$	10 913 \$
M6. Favoriser les options de réemploi sur le territoire	119 332 \$	4 000 \$	84 080 \$	9 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$
M7. Maintenir et optimiser le réseau d'écocentres, de la MRC pour couvrir l'ensemble du territoire de planification	399 641 \$	217 650 \$	24 480 \$	24 970 \$	25 469 \$	25 978 \$	26 498 \$	27 028 \$	27 568 \$
M8. Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables collectées	629 861 \$	103 320 \$	110 386 \$	74 795 \$	80 891 \$	82 509 \$	58 149 \$	59 312 \$	60 498 \$

Pistes d'actions	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
M9. Optimiser la collecte des matières organiques sur le territoire	232 735 \$	25 000 \$	32 440 \$	38 089 \$	33 751 \$	29 120 \$	24 290 \$	24 776 \$	25 271 \$
M10. Maintenir et optimiser les programmes actuels de valorisation des biosolides municipaux	226 574 \$	25 000 \$	25 500 \$	26 010 \$	26 530 \$	27 061 \$	39 602 \$	28 154 \$	28 717 \$
M11. Améliorer les performances de récupération, et de valorisation des résidus de CRD des citoyens, des ICI et des organismes municipaux	346 005 \$	35 000 \$	35 661 \$	31 274 \$	46 900 \$	47 838 \$	48 795 \$	49 771 \$	50 766 \$
M12. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire	64 372 \$	7 500 \$	7 650 \$	7 803 \$	7 959 \$	8 118 \$	8 281 \$	8 446 \$	8 615 \$
M13. Optimiser la récupération des produits visés, par les programmes de REP	15 374 \$	4 000 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
M14. Effectuer un suivi des indicateurs de performance, et des objectifs du PGMR	150 202 \$	17 500 \$	17 850 \$	18 207 \$	18 571 \$	18 943 \$	19 321 \$	19 708 \$	20 102 \$
M15. Assurer la participation, de la MRC, dans les orientations régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en lien avec la gestion des matières résiduelles	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
<b>Total</b>	<b>2 468 786 \$</b>	<b>480 770 \$</b>	<b>368 953 \$</b>	<b>267 334 \$</b>	<b>276 470 \$</b>	<b>291 694 \$</b>	<b>262 806 \$</b>	<b>259 822 \$</b>	<b>260 938 \$</b>

Les coûts liés à la mise en œuvre du PGMR sont estimés à 2,47 M\$ pour la durée du Plan d'action 2023-2030, incluant les aide financières disponibles. Le détail des coûts, par mesure, est présenté en annexes C et D.

### 7.5.1 Dépenses en immobilisation

La principale immobilisation prévue au Plan d'action 2023-2030 correspond à l'optimisation du réseau d'écocentres; cela correspond à une dépense d'immobilisation de 773 650 \$ admissible à une subvention de 500 000 \$ de RECYC-QUÉBEC. Une partie de la subvention permettra de supporter la mise en œuvre d'un service de réemploi au sein des écocentres (mesure 6). Ce coût est considéré pour l'année 2023 (subvention déduite) dans la ligne « *gestion des écocentres et points de dépôt* ».

### 7.5.2 Dépenses d'opération

Les coûts d'opération sont principalement constitués des trois principales collectes : soient les déchets ultimes, les matières recyclables et les matières organiques. Pour la présentation des budgets, les immobilisations relatives à l'achat de bacs sont considérées être incluses dans les coûts liés aux différentes collectes. D'autres programmes gérés génèrent également des dépenses d'opération (ententes pour l'accès aux écocentres, collectes spéciales, vidange des fosses septiques, programmes ISÉ). Ces dépenses sont comptabilisées au budget. Enfin, les coûts supplémentaires d'études, directement associés à la mise en œuvre du Plan d'action du PGMR sont considérés être intégrés aux budgets de l'administration (« *Administrations, plan de communication et mise en œuvre du PGMR* »). Les coûts d'opération proviennent du budget 2021 de la MRC présentés au tableau 23.

Une augmentation annuelle de 2 % des coûts d'opération est considérée. Pour la collecte sélective, on considère que l'organisation de gestion désignée (OGD) prendra l'entière responsabilité du financement des coûts de collecte à partir de l'année 2025.

### 7.5.3 Revenus identifiés

Les revenus considérés pour établir le budget du plan d'action 2023-2030 sont les montants redistribués, pour les retours des redevances à l'élimination, pour la compensation de la collecte sélective, ainsi que les revenus de fonctionnement de services de la MRC. Comme la collecte sélective sera sous la responsabilité de l'organisation de gestion désignée (OGD) à partir de 2025, la compensation de la collecte sélective pour l'année 2025 n'est plus considérée. Dans ses budgets, la MRC identifie des revenus de fonctionnement de services, cela correspond aux revenus générés, par la MRC lors de ses activités (voir tableau 23). Une augmentation annuelle de 2 % des montants redistribués et des revenus de fonctionnement de services est considérée.

Au niveau du programme de redistribution des redevances aux municipalités, le calcul du montant redistribué aux municipalités a évolué.

Maintenant, il se compose d'une part attribuable à la performance territoriale, et d'une part réservée à la gestion des matières organiques. Pour inciter les municipalités à diminuer les quantités de matières organiques éliminées, la part attribuée à la gestion des matières organiques augmente progressivement pour devenir obligatoire en 2024. Cela n'a pas d'influence pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, puisque la collecte des matières organiques est déjà implantée sur le territoire. Par ailleurs, la part attribuable à la performance est déterminée par les quantités de matières résiduelles éliminées par habitant. Ainsi plus les quantités éliminées sur le territoire sont basses, plus le montant redistribué est important. Pour estimer les montants retournés, on considère une augmentation de 2 % par année.

Postes de dépenses/revenus	Référence (2021)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Collecte, transport et gestion des ordures ménagères (résidentiel et ICI)	1 850 540 \$	1 925 302 \$	1 963 808 \$	2 003 084 \$	2 043 146 \$	2 084 009 \$	2 125 689 \$	2 168 203 \$	2 211 567 \$
Collecte, transport et gestion des matières recyclables (résidentiel et ICI)	835 652 \$	869 412 \$	886 801 \$						
Collecte, transport et gestion des matières organiques (résidentiel et ICI)	1 039 319 \$	1 081 307 \$	1 102 934 \$	1 124 992 \$	1 147 492 \$	1 170 442 \$	1 193 851 \$	1 217 728 \$	1 242 082 \$
Collecte, transport et gestion des résidus d'encombrants	60 000 \$	62 424 \$	63 672 \$	64 946 \$	66 245 \$	67 570 \$	68 921 \$	70 300 \$	71 706 \$
Collecte, transport et gestion des RDD	50 000 \$	52 020 \$	53 060 \$	54 122 \$	55 204 \$	56 308 \$	57 434 \$	58 583 \$	59 755 \$
Gestion des boues de fosses septiques	393 702 \$	409 608 \$	417 800 \$	426 156 \$	434 679 \$	443 372 \$	452 240 \$	461 285 \$	470 510 \$
Gestion des écocentres et points de dépôt (frais d'opération des municipalités locales)	608 883 \$	907 132 \$	646 152 \$	659 075 \$	672 256 \$	685 701 \$	699 415 \$	713 403 \$	727 672 \$
Gestion des matières sur les TNO	85 000 \$	88 434 \$	90 203 \$	92 007 \$	93 847 \$	95 724 \$	97 638 \$	99 591 \$	101 583 \$
Administration, plan de communication et mise en œuvre du PGMR	487 664 \$	507 366 \$	517 513 \$	527 863 \$	538 420 \$	549 189 \$	560 173 \$	571 376 \$	582 804 \$
<b>Sous-total des dépenses</b>	<b>5 410 760 \$</b>	<b>5 903 005 \$</b>	<b>5 741 942 \$</b>	<b>4 952 244 \$</b>	<b>5 051 289 \$</b>	<b>5 152 315 \$</b>	<b>5 255 361 \$</b>	<b>5 360 468 \$</b>	<b>5 467 678 \$</b>
Redevances à l'élimination	201 137 \$	209 263 \$	213 448 \$	217 717 \$	222 072 \$	226 513 \$	231 043 \$	235 664 \$	240 377 \$
Compensations de la collecte sélective	805 000 \$	837 522 \$	854 272 \$	871 358 \$					

Autres revenus (fonctionnement de services)	105 000 \$	109 242 \$	111 427 \$	113 655 \$	115 928 \$	118 247 \$	120 612 \$	123 024 \$	125 485 \$
Sous-total des revenus	1 111 137 \$	1 156 027 \$	1 179 147 \$	1 202 730 \$	338 000 \$	344 760 \$	351 655 \$	358 688 \$	365 862 \$
Total (dépenses-revenus)	4 299 623 \$	4 746 978 \$	4 562 794 \$	3 749 514 \$	4 713 289 \$	4 807 555 \$	4 903 706 \$	5 001 780 \$	5 101 816 \$

Tableau 43. Prévisions budgétaires liées à la gestion des matières résiduelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay 2023-2030

## 8 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

L'atteinte des objectifs poursuivis par le PGMR, repose en grande partie, sur la stratégie de mise en œuvre déployée pour faire adopter de nouveaux modes de gestion, à tous les générateurs de matières résiduelles, sur le territoire. Selon l'article 53.24 de la LOE

*« Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre des mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. »* La loi stipule, également, dans l'article 53.9 que le PGMR doit comprendre « ... un système de surveillance et de suivi du plan, destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés, et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan. »

Voici, en quelques points, la stratégie de mise en œuvre élaborée par la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du plan d'action 2023-2030.

Les paramètres, à prendre en compte dans la présentation et l'analyse du suivi, et de la surveillance de la mise en œuvre du PGMR :

- la possibilité de vérifier, périodiquement, l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles;
- la possibilité d'évaluer la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan;
- la possibilité d'identifier les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement;
- l'accessibilité du public aux données de suivi et aux résultats.

La MRC a identifié une mesure qui consiste à publier les résultats annuels de la gestion des matières résiduelles du territoire dans un bilan annuel. La rédaction de ce rapport fait déjà partie des actions réalisées par la MRC. À l'intérieur de ce document, la MRC compile les quantités de matières récupérées, par les différentes collectes ainsi que les quantités éliminées.

Ce rapport est déjà disponible et accessible à tous via le site Internet de la MRC, afin que tous les intervenants, ICI et citoyens puissent être en mesure de suivre la mise en œuvre du PGMR. Une présentation du rapport, du bilan annuel, est faite au conseil de la MRC avant la transmission au ministère. Ce rapport annuel contiendra au minimum les éléments suivants :

- un rappel des mesures mises en place pour favoriser l'atteinte des objectifs, de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles, et leur état d'avancement;
- le résultat, en termes de tonnage des quantités de chacune des matières valorisées, dans la mesure où l'état de la connaissance nous le permet;

- les sommes engagées dans chacune des mesures mises de l'avant, afin d'ajuster les prévisions budgétaires à la réalité terrain.

Dans le rapport annuel de la MRC, les quantités éliminées sont indiquées ainsi que les quantités éliminées par habitant (en divisant les quantités totales par la population de la MRC). Cet indicateur pourrait être comparé avec l'objectif de la MRC de 450 kg/hab.

Les MRC doivent remplir un rapport sur l'avancement, de la mise en œuvre de leur PGMR, au service des redevances du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Les indicateurs de performance tels qu'établis, dans le Plan d'action permettront de faire le suivi des actions entreprises, d'évaluer l'efficacité du PGMR, de conforter les points forts, et d'amener les efforts nécessaires à favoriser l'atteinte des objectifs poursuivis. Un modèle de tableau décrivant l'état d'avancement des mesures du PGMR est proposé. Ce dernier est le même que celui que doit remplir la MRC annuellement pour le service des redevances du MELCCFP.

**Tableau 44. Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR**

Description de la mesure	Responsable	Échéancier prévu	État d'avancement	Indicateur de suivi
Réaliser l'optimisation des écocentres sur le territoire	MRC	2023	Complété	70 % de valorisation dans les écocentres

Un tableau, comme le tableau 44 de ce document, pourrait être utilisé pour illustrer clairement le coût des différentes activités en gestion des matières résiduelles.



## Références

Centre local de développement de la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2021.

Conseil national zéro déchet. 2020. Food Waste in Canadian Homes. A Snapshot of Current Consumer Behaviours and Attitudes. Juin 2020.  
[https://mustelgroup.com/wp-content/uploads/2020/09/LFHW\\_FoodWasteInCanadianHomes\\_ENG\\_04-FINAL.pdf](https://mustelgroup.com/wp-content/uploads/2020/09/LFHW_FoodWasteInCanadianHomes_ENG_04-FINAL.pdf)

Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD). Page Web de présentation de l'organisme.  
<https://www.creddsaglac.com/>

EURÊKO! Page Web de présentation de l'organisme. <https://eureko.ca/>

Guertin, S.-P. et S. 2009. Lavallée. Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme. Rapport présenté au Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ). 61 p. + annexes  
<https://www.mrc-fjord.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/Schema-damenagement-et-de-developpement-revise.pdf>

Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021a. Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.  
<https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-menages-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021b. Projections de population - MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021c. Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021d. Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions. <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/02/mrc/942>

Institut de la Statistique du Québec, 2021. Bulletin d'analyse - Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2021.  
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2010. Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC Fjord-du-Saguenay.

[www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/Profil2010\\_industrieagricoleMRCFjordduSaguenay.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/Profil2010_industrieagricoleMRCFjordduSaguenay.pdf)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2010. Données portant sur le secteur bioalimentaire du Saguenay Lac-Saint-Jean.

[www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/Portrait%20agroalimentaire%202010%20Saguenay%20-%20Lac-Saint-Jean.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/Portrait%20agroalimentaire%202010%20Saguenay%20-%20Lac-Saint-Jean.pdf)

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2021. L'élimination des résidus ultimes. Rapport sectoriel du MELCC dans le cadre du BAPE sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000236173>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/index.htm>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2021). Aide aux compostage domestique et communautaire. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/acdc/index.htm>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2019-MRC.pdf>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2021). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/redevances.htm>

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Décret de population.  
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>
- Publications du Québec, 2021. Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).  
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/Q-2>
- Publications du Québec, 2021. Loi sur les compétences municipales (C-47.1).  
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-47.1>
- RECYC-QUÉBEC, 2019. Étude sur les plastiques agricoles générées au Québec.  
Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-plastiques-agricoles-rapport.pdf>
- RECYC-QUÉBEC, 2020. Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.  
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/aide-memoire-adaptation-realite-regionale-pgmr.pdf>
- RECYC-QUÉBEC, 2020. Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables - Compensation 2019.
- RECYC-QUÉBEC, 2020. Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux - Version 2 (octobre 2020). <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-accompagnement-revision-pgmr.pdf>
- RECYC-QUÉBEC, 2020. Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.  
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/methodologie-outil-inventaire-pgmr-2020.pdf>
- RECYC-QUÉBEC, 2020. Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.
- RECYC-QUÉBEC, 2020. Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version janvier 2020.
- RECYC-QUÉBEC, 2020. Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.  
<https://www.recycquebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pggmr.pdf>
- RECYC-QUÉBEC, 2020. Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC, 2021. Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC, 2021. Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020. Novembre 2021. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-elimination2019-2020.pdf>

RECYC-QUÉBEC, 2021. Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ». <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/programme-ici-on-recycle-plus>

RECYC-QUÉBEC, 2022. Note méthodologique sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/methodologie-outil-inventaire-pgmr-2022.pdf>

Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay adopté le 12 octobre 2011

SOLINOV, 2013. Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Portrait-gisement-residus-organiques-industrie-agroalimentaire.pdf>

Sommaire des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay. 2021.

Statistiques Canada, 2019. Profil du recensement, recensement de 2016 - MRC du Fjord-du-Saguenay. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2494&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Le%20Saguenay-et-son-Fjord&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2494&TABID=1&type=0>

Statistiques Canada, 2022. Profil du recensement, recensement de 2021 - MRC du Fjord-du-Saguenay. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?LANG=F&GENDERlist=1&STATISTIClist=4&DGUIDlist=2021A00032494,2021A000224&HEADERlist=1,,36,39,37,38&SearchText=Qu?bec>

ANNEXE A - Recensement des organismes et entreprises régionaux œuvrant en gestion des matières résiduelles

## Recensement des organismes et entreprises régionaux œuvrant en gestion des matières résiduelles

Intervenants	Coordonnées	Horaire	Type de matières
<b>Organisme de réemploi</b>			
Maison de quartier	3971, rue du Vieux-Pont, Jonquière	Lundi au vendredi, de 9h30 à 17h et samedi, de 9h30 à 16h	Vêtements, accessoires, meubles et articles ménagers
Comptoir vestimentaire	Sous-sol de l'Église Saint- Ambroise	Mercredi, de 13h à 16h et de 18h à 20h	Vêtements, meubles et petits accessoires
Friprix	520, boulevard de la Grande- Baie Sud, La Baie	Lundi au mercredi et samedi de 9h30 à 17h00 Jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h Dimanche, de 10h à 16h	Vêtements et accessoires
La Meublerie	524, boulevard de la Grande- Baie Sud, La Baie	Mercredi de 13h à 16h et de 18h à 20h	Meubles, décorations et articles ménagers
Friperie de l'école Marie- Médiatrice	404, rue Principale, Rivière- Éternité	De 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h30 (selon le calendrier scolaire) Ouvert les soirs, sur demande	Vêtements, jouets, souliers, etc.
Écocentre de Saint-Ambroise	470, rue des Producteurs	Mercredi, de 13h à 16h et de 18h à 20h	Vélos, meubles, appareils ménagers et autres articles pouvant encore servir
Comptoir Multiservice de Falardeau	77, boulevard Saint-David	Lundi au vendredi, de 8h à 11h30 et de 12h30 à 15h30	Vélos, vêtements et articles divers
Écocentre de Saint-Honoré	2991, boulevard Martel	Horaire estival : Mercredi au vendredi de 10h à 18h Samedi et dimanche, de 8h à 16h Horaire hivernal : Samedi, de 10h à 15h	Meubles, appareils ménagers et autres articles pouvant encore servir
Éco-Fripes Roussel	2230, rue Roussel, Chicoutimi- Nord	Du lundi au samedi, de 10h à 16h sauf les jeudis, de 10h à 20h	Vêtements, accessoires et jouets

Intervenants	Coordonnées	Horaire	Type de matières
Société Saint-Vincent-de-Paul	630, rue Coulombe, Saint-Honoré	Mercredi, de 18h30 à 20h	Vêtements, jouets, articles ménagers et meubles
Friperie et Cie	3470, boulevard Martel, Saint-Honoré	Inconnu	Vêtements, souliers et accessoires
<b>Organisme de récupération</b>			
Entrepôt municipal	Face au 100, rue Lemieux, Bégin	Inconnu	Peinture, antigel (glycol) et huiles usées
Hôtel de ville	126, rue Brassard, Bégin	Lundi au vendredi, de 8h à 16h	Piles, batteries, téléphones cellulaires et ampoules fluocompactes
Familiprix Dionne et Kowtaluk	470, rue Simard, Saint-Ambroise	Lundi au vendredi, de 9h à 20h Samedi, de 9h à 17h	Médicaments périmés, seringues, piles, batteries et téléphones cellulaires
Garage municipal	105, rue Paquet, Ferland-Et-Boilleau	Vendredi, de 13h à 16h et sur rendez-vous	Pneus, métaux peinture, huiles usées, antigel (glycol) et ampoules fluocompactes
Hôtel de ville	461, Route 381, Ferland-Et-Boilleau	Inconnu	Piles, batteries et téléphones cellulaires
Hôtel de ville	3, rue du Couvent, L'Anse-Saint-Jean	Lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h Vendredi de 9h à 12h	Piles, batteries et téléphones cellulaires
Familiprix Marie-Pier Breton	180, Route 170, L'Anse-Saint-Jean	Lundi au vendredi, de 9h à 17h Samedi de 9h à 15h	Médicaments périmés et seringues
Hôtel de ville	610, rue Lévesque, Bureau 205, Larouche	Lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 16h45 Vendredi de 8h à 12h	Piles, batteries, et téléphones cellulaires

Intervenants	Coordonnées	Horaire	Type de matières
Centre communautaire	709, rue Gauthier, Larouche	Inconnu	Cartouches d'encre, peinture, antigel (glycol), huiles usées et ampoules fluocompactes (les tubes fluorescents ne sont pas acceptés)
Quincaillerie Xpress	910, route des Fondateurs, Larouche	Lundi au vendredi, 8h à 17h Samedi, 8h à 12h	Bonbonnes de propane de 20lb.
Hôtel de ville	35, rue du Quai, Petit-Saguenay	Lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h Vendredi, de 8h à 12h	Piles batteries, téléphones cellulaires et ampoules fluocompactes
Hôtel de ville	418, rue Principale, Rivière-Éternité	Lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h Vendredi, de 9h à 12h	Piles, batteries, et téléphones cellulaires
Hôtel de ville	330, rue Gagnon, Saint-Ambroise	Lundi, 7h30 à midi et 13h à 16h30 Mardi au jeudi, 7h30 à midi et 13h à 16h Vendredi, 7h30 à midi	Ampoules fluocompactes, piles, batteries et téléphones cellulaires
Quincaillerie Saint-Ambroise	83, rue Simard, Saint-Ambroise	Lundi au mercredi et samedi, de 8h à 17h Jeudi et vendredi, de 8h à 18h	Ampoules fluocompactes, piles, batteries et téléphones cellulaires
Hôtel de ville et garage municipal	357, 2 <sup>ième</sup> Rang, Saint-Charles-de-Bourget	Lundi au jeudi, de 9h à 16h Vendredi, de 9h à 12h	Piles, batteries, et téléphones cellulaires ; peinture, huiles usées, batteries, antigel (glycol) et ampoules fluocompactes
Comptoir Multiservice de Falardeau	77, boulevard Saint-David	Lundi au vendredi, de 8h à 11h30 et de 12h30 à 15h30	Cartouches d'encre, piles, batteries et téléphones cellulaires



Intervenants	Coordonnées	Horaire	Type de matières
Vincent Rivest, Pharmacien Inc.	3521, boulevard Saint-David, Saint-David-de-Falardeau	Lundi au vendredi, de 9h à 18h Samedi, de 9h à 12h	Médicaments périmés et seringues
Hôtel de ville	455, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis	Lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h Vendredi, de 8h30 à 12h	Cartouches d'encre, piles, batteries et téléphones cellulaires
BMR Achille Tremblay et Fils	555, route de Tadoussac, Saint-Fulgence	Lundi au vendredi, de 8h à 18h Samedi, de 8h à 17h	Ampoules fluocompactes, piles, batteries et téléphones cellulaires
Hôtel de ville	253, rue Saguenay, Saint-Fulgence	Inconnu	Piles, batteries et téléphones cellulaires
Caserne de pompier	384, Route de Tadoussac, Saint-Fulgence	Inconnu	Peinture, huiles usées, antigel (glycol)
Bridéco Ltée (BMR)	3000, boulevard Martel, Saint-Honoré	Lundi au mercredi, de 8h à 17h30 Jeudi et vendredi de 8h à 21h Samedi, de 8h à 17h Dimanche, de 9h à 16h	Ampoules fluocompactes, piles, batteries, téléphones cellulaires. Boîtes de dons de vêtements à l'extérieur
Familiprix Houde et Lévesque	3521, boulevard Martel, Saint-Honoré	Lundi au vendredi, de 9h à 20h Samedi, de 9h à 17h Dimanche, de 10h à 16h	Médicaments périmés et seringues. boîtes de dons de vêtements à l'extérieur
Hôtel de ville	126, rue de la Descente-des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord	Lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 16h Vendredi, de 8h à 11h45	Ampoules fluocompactes, piles, batteries, téléphones cellulaires, peinture, huiles usées et antigel (glycol)
Bureau d'information touristique/Pavillon de la Montagne	213, rue du Quai, Sainte-Rose-du-Nord	Lundi au dimanche, de 9h à 17h	Piles, batteries et téléphones cellulaires

## Annexe B - Recensement des installations régionales œuvrant en gestion des matières résiduelles

## Recensement des installations régionales œuvrant en gestion des matières résiduelles

Nom	Coordonnées	Type	Clientèle	Capacité (en m <sup>3</sup> /an et en t/an)	Durée de vie (ans) (LET uniquement)
Installations d'élimination					
LET d'Hébertville-Station	100 9 <sup>e</sup> Rang, Hébertville-Station, QC G0W 1T0	LET	Résidentiel, ICI et CRD	Capacité résiduelle : 1 988 389 m <sup>3</sup> (2019) Capacité autorisée : 2 500 000 m <sup>3</sup>	14 ans (capacité résiduelle divisé par le volume reçue en 2019)
LEDCCD d'Excavation Dolbeau inc.	223 rue Bordeleau, Dolbeau-Mistassini, QC, G8L 2Z3	LEDCCD	CRD	Capacité résiduelle : 43 602 m <sup>3</sup> (2019) Capacité autorisée : 220 000 m <sup>3</sup>	2,5 ans (capacité résiduelle divisé par le volume reçue en 2019)
LEDCCD des entreprises Jean Tremblay & Fils inc.	1227, rang Simple Saint-Félicien, QC, G8K 2N8	LEDCCD	CRD	Capacité résiduelle : 36 350 m <sup>3</sup> (2019) Capacité autorisée : Inconnue	1,5 ans (capacité résiduelle divisé par le volume reçue en 2019)
LETI - Camp flocon de neige (Abitibi-Prince inc.)	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue
Dépôt en tranchée - Camp Sablon - Produits forestiers Saguenay inc.	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue
LETI - Pavillon des Passes exploité par 9061-7705 Québec inc. et 9023-7363 Québec	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue

Nom	Coordonnées	Type	Clientèle	Capacité (en m <sup>3</sup> /an et en t/an)	Durée de vie (ans) (LET uniquement)
LETI - Boisaco (camp lac Tremblay) exploité par Boisaco inc.	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue
LETI - Les Ressources d'Arianne inc. exploité par Arianne Phosphate inc.	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue
LETI - Rébec inc. exploité par Rébec inc.	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue
LETI - Poulin de Courval	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue
LETI - Boisaco Camp km 57	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue
LETI - Camp Bonnard exploité par Coopérative forestière de Petit-Paris	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue
LETI - Pourvoirie Québec Nature exploitée par 9313-1704 Québec inc	TNO des Monts-Valin	LETI	Résidentiel et ICI	Faible capacité	Inconnue
Lieu d'enfouissement pour sols contaminés - Services Matrec Larouche	1555, Route Dorval, Larouche, G0W 1Z0	Lieu d'enfouissement pour sols contaminés	ICI (sols contaminés)	Inconnue	Inconnue

Nom	Coordonnées	Type	Clientèle	Capacité (en m <sup>3</sup> /an et en t/an)	Durée de vie (ans) (LET uniquement)
<b>Centre de transfert des matières résiduelles</b>					
Centre de transfert de la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR)	625 rue Bergeron Ouest, Alma, QC, G8B 1V3	Centre de transfert	Résidentiel et ICI	Inconnue	-
Centre de transfert de la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR)	1855, rue Castonguay, Roberval, QC, G8H 2M9	Centre de transfert	Résidentiel et ICI	Inconnue	-
<b>Centre de tri des matières recyclables</b>					
Centre de tri de la Ville de Saguenay	1185, rue Antonio-Lemaire, Saguenay, QC, G7K 1J2	Centre de tri des matières recyclables	Résidentiel et ICI	25 000 tonnes/an	-
Centre de tri de la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean	1855, rue Castonguay, Roberval, QC, G8H 2M9	Centre de tri des matières recyclables	Résidentiel et ICI	15 000 tonnes/an	-
<b>Centre de tri des résidus CRD</b>					
Transport Caron	2405, rue Cantin, Jonquière, QC, G7X 8S7	Centre de tri des résidus CRD	CRD	-	-
Terrassement Jocelyn Fortin	1065, rue des Pins Ouest, Alma, QC, G8B 7V7	Centre de tri des résidus CRD	CRD	-	-

Nom	Coordonnées	Type	Clientèle	Capacité (en m <sup>3</sup> /an et en t/an)	Durée de vie (ans) (LET uniquement)
Excavation Dolbeau	493, 2e Avenue, Dolbeau-Mistassini, QC, G8L 1V3	Centre de tri des résidus CRD	CRD	300 000 tonnes/an	-
Centrem	1125 Rue des Pins O, Alma, QC G8B 7V7	Centre de tri des résidus CRD	CRD	50 000 tonnes/an	-
<b>Centre de récupération de résidus CRD</b>					
Groupe Coderr inc.	420, rue de la Science, Alma (Québec) G8C 0J7	Centre de destruction de papier	Fibre uniquement	-	-
E.J. Turcotte inc.	2030, Rue Drake, Jonquière, QC G7S 2A7	Récupération des métaux ferreux et non ferreux	CRD (métaux ferreux et non ferreux)	-	-
Demex	2253, chemin de la Réserve, Chicoutimi, QC, G7J 0C9	Centre de récupération des résidus CRD	CRD (asphalte, béton, bois, céramique)	-	-
Transport Sanitaire Fortin	1065, rue des Pins O, Alma, QC, G8B 7V7	Centre de récupération des résidus CRD	CRD (bardeaux d'asphalte, bois, plastique, verre plat)	-	-
Groupe CODERR	1025, rue des Pins Ouest, Alma, QC, G8B 7V7	Centre de récupération des résidus CRD	CRD (Plastique et verre plat)	-	-

Nom	Coordonnées	Type	Clientèle	Capacité (en m <sup>3</sup> /an et en t/an)	Durée de vie (ans) (LET uniquement)
Récupération Côté Métal	3360, boulevard Saint-François, Jonquière, QC, G7X 2W9	Récupération des métaux ferreux et non ferreux	CRD (métaux ferreux et non ferreux)	-	-
AIM Métal	3510, rue de l'Énergie, Jonquière, QC, G7X 9H3	Récupération des métaux ferreux et non ferreux	CRD (métaux ferreux et non ferreux)	-	-
Gypse du Fjord	6734, boulevard Talbot, Laterrière, G7M 1W3	Récupération du gypse	CRD (gypse)	-	-
<b>Installation de traitement des matières organiques</b>					
Gazon Savard Saguenay inc.	3478, rang Saint-Paul, Saguenay, QC, G7H 0G6	Plateforme de compostage	Résidentiel et ICI	47 000 m <sup>3</sup>	-
Plateforme de compostage de la RMR - Hébertville-Station	100, 9 <sup>e</sup> Rang, Hébertville-Station, G0W 1T0	Plateforme de compostage	Résidentiel et ICI	17 000 t	-
Plateforme de compostage de la RMR - Dolbeau-Mistassini	981, 2 <sup>e</sup> Avenue, Dolbeau-Mistassini	Plateforme de compostage	Résidentiel et ICI	7 500 t	-
Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS) de Jonquière	Jonquière	Traitement des boues de fosses septiques	Résidentiel et ICI	140 m <sup>3</sup> /jour	-
Groupe Sanidro	1422, rang Sainte-Famille, Chicoutimi	Traitement des boues de fosses septiques	Résidentiel et ICI	150 m <sup>3</sup> /semaine	-

Nom	Coordonnées	Type	Clientèle	Capacité (en m <sup>3</sup> /an et en t/an)	Durée de vie (ans) (LET uniquement)
Gazon Savard	3478, rang Saint-Paul, Saguenay, QC, G7H 0G6	Traitement des boues de fosses septiques	Résidentiel et ICI	180 m <sup>3</sup> /jour	-
<b>Installation de traitement des sols contaminés</b>					
Terrapure Environnement	530, Rang 6 Sud Saint-Bruno (Qc) G0W 2L0 3500, chemin des Sables Laterrière (Qc) G7N 1L9	Traitement par bioventilation	ICI	-	-
RSI Environnement	80, rue des Mélèzes Saint-Ambroise (Qc) G7P 2N4	Désorption thermique	ICI	-	-
<b>Écocentres et points de dépôt</b>					
Écocentre de Jonquière	2330, rue de la Métallurgie	Écocentre	Résidentiel	-	-
Écocentre de la Baie	223, rue Joseph-Gagné Sud	Écocentre	Résidentiel	-	-
Écocentre de l'Anse-Saint-Jean	31, chemin Saint-Thomas Sud	Écocentre	Résidentiel	-	-
Garage municipal de Petit-Saguenay	35, rue du Quai	Point de dépôt	Résidentiel	-	-
Garage municipal de Rivière-Éternité	321, rue Principale	Point de dépôt	Résidentiel	-	-



Nom	Coordonnées	Type	Clientèle	Capacité (en m <sup>3</sup> /an et en t/an)	Durée de vie (ans) (LET uniquement)
Écocentre de Saint-Ambroise	47, rue de Producteurs	Écocentre	Résidentiel	-	-
Écocentre de Saint-David-de-Falardeau	2 <sup>ième</sup> chemin du Lac Sébastien	Écocentre	Résidentiel	-	-
Garage municipal de Saint-Félix-d'Otis	132, chemin du Lac Brébeuf	Point de dépôt	Résidentiel	-	-
Écocentre du Nord	2932, rue Vimy, Chicoutimi-Nord	Écocentre	Résidentiel	-	-
Écocentre de Saint-Honoré	2991, boulevard Martel	Écocentre	Résidentiel	-	-

## Annexe C - Détails des coûts du Plan d'action 2023-2030

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
M1. Mettre à jour le plan de communication de la MRC, et les campagnes ISÉ sur les sujets suivants : qualité du tri des matières recyclables, la collecte des matières organiques, le gaspillage alimentaire, les résidus domestiques dangereux, les résidus CRD, le réemploi ainsi que la réduction à la source	Promouvoir les actions favorisant la réduction à la source, et les avantages qui y sont associés, par exemple le mode de vie "Zéro déchet" (publication des astuces de la Semaine québécoise sur la réduction des déchets).	ACC	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$	
	Coordonner les efforts ISÉ, avec la Stratégie de communication de la RMR et de Ville Saguenay (planifier une rencontre avec la RMR et Ville Saguenay pour établir une stratégie de communication).	ISÉ	2023	3 000 \$	3 000 \$								
	Mettre à jour le Plan de communication pour y intégrer les éléments de la collecte des matières organiques, et informer adéquatement, les citoyens et les ICI sur les impacts de l'élimination (retour des redevances).	ISÉ	2023	15 000 \$	15 000 \$								
	Maintenir et bonifier les efforts de sensibilisation sur le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage.	ISÉ	En continu	6 866 \$	800 \$	816 \$	832 \$	849 \$	866 \$	883 \$	901 \$	919 \$	

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Encourager les pratiques écoresponsables en partageant sur les médias de la MRC, les bons coups réalisés sur le territoire.	ISÉ	En continu	12 874 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
	Sensibiliser les secteurs ICI et CRD quant à leur pouvoir de contribution à l'atteinte des objectifs du PGMR (par exemple sous forme d'un communiqué de presse, pour la Semaine québécoise sur la réduction des déchets).	ISÉ	En continu	12 874 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
<b>Total des coûts : mesures ISÉ visant le respect de la hiérarchie des 3RV</b>				<b>72 073 \$</b>	<b>24 300 \$</b>	<b>6 426 \$</b>	<b>72 073 \$</b>	<b>24 300 \$</b>	<b>6 426 \$</b>	<b>6 555 \$</b>	<b>6 686 \$</b>	<b>6 819 \$</b>
M2. Encourager les alternatives aux produits à usage unique	Maintenir le programme d'aide financière pour l'utilisation de produits à usage multiple (couches lavables, produits d'hygiène féminine, etc.).	ACC	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Promouvoir la réduction, à la source des plastiques à usage unique, dans le domaine alimentaire, et encourager le milieu de la restauration à adopter les meilleures pratiques (transmission des meilleures pratiques aux commerces et restaurants du territoire).	ISÉ	En continu	17 166 \$	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$
M3. Instaurer des pratiques de réduction à la source dans les services municipaux	Inciter les municipalités locales à démarrer un processus de certification "ICI On Recycle" de RECYC-QUÉBEC pour les bâtiments municipaux (proposer un accompagnement pour débiter la démarche).	ACC	En continu	12 874 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
	Évaluer la possibilité de bannir les plastiques, à usage, unique sur le territoire.	DEV	2029	4 000 \$							4 000 \$	
	Encourager les municipalités locales à adopter des politiques écoresponsables (ex. le bannissement des produits de plastique à usage unique dans les bâtiments municipaux).	ISÉ	En continu	12 874 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Proposer au conseil municipal un projet de directives, pratiques et/ou politiques internes, visant la réduction de la consommation de papier (signature électronique, conseil sans papier, impression recto verso, etc.)	DEV	2025	3 000 \$			3 000 \$					
M4. Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire	Encourager la redistribution des denrées alimentaires auprès des personnes dans le besoin, et publiciser les organismes de collecte et de redistribution des surplus alimentaires sur le site Web de la MRC.	ISÉ	En continu	25 749 \$	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
M5. Promouvoir les pratiques écoresponsables et responsabiliser les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles	Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables, et accompagner les organisateurs d'événements.	ISÉ	En continu	25 749 \$	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
	Produire et diffuser un guide municipal des bonnes pratiques, pour les événements écoresponsables en l'adaptant à la réalité locale.	MOS	2027	15 000 \$					15 000 \$			

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Évaluer la possibilité d'acheter des îlots de tri pour en faire la location pour des événements.	DEV	2025	2 500 \$			2 500 \$					
	Sensibiliser les générateurs potentiels de dépôts sauvages sur les terres du domaine de l'État, aux impacts de ces dépôts sur le milieu naturel (sensibilisation TNO et ZEC)	ISÉ	En continu	12 874 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
	Prendre en considération, les enjeux environnementaux dans les devis et appel d'offres (ex. critères d'achats responsables, distance, types de technologie, etc.).	MOS	En continu	37 915 \$		5 100 \$	5 202 \$	5 306 \$	5 412 \$	5 520 \$	5 631 \$	5 743 \$
<b>Total des coûts : mesures de réduction à la source</b>				<b>191 159 \$</b>	<b>15 000 \$</b>	<b>20 400 \$</b>	<b>26 308 \$</b>	<b>21 224 \$</b>	<b>36 649 \$</b>	<b>22 082 \$</b>	<b>26 523 \$</b>	<b>22 974 \$</b>

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
M6. Favoriser les options de réemploi sur le territoire	Promouvoir les initiatives de réemploi avant de mettre en bordure de rue, les encombrants (publication des lieux de dépôt de matières pouvant être réemployées ainsi que les avantages qui y sont associés, encourager la réparation de produits).	ISÉ	En continu	34 332 \$	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$
	Évaluer la possibilité d'offrir une collecte d'encombrants, sur appel, destinée au réemploi.	DEV	2025	5 000 \$			5 000 \$					
	Mettre en place, et optimiser le volet réemploi dans les écocentres.	MOS	2024	80 000 \$			80 000 \$					
<b>Total des coûts : mesures de réemploi</b>				<b>119 332 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>84 080 \$</b>	<b>9 162 \$</b>	<b>4 245 \$</b>	<b>4 330 \$</b>	<b>4 416 \$</b>	<b>4 505 \$</b>	<b>4 595 \$</b>
M7. Maintenir et optimiser le réseau d'écocentres, de la MRC pour couvrir	Procéder au réaménagement des écocentres, et des sites de dépôt existants.	DEV	2023	193 650 \$	193 650 \$							



Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
l'ensemble du territoire de planification	Améliorer le tri dans les écocentres (opérer les écocentres de façon à réduire les quantités de matières éliminées : former le personnel des écocentres au tri à la source, refuser les déchets au sein de certains écocentres).	MOS	En continu	171 659 \$	20 000 \$	20 400 \$	20 808 \$	21 224 \$	21 649 \$	22 082 \$	22 523 \$	22 974 \$
	Encourager les apports volontaires aux écocentres en faisant des rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques	ISÉ	En continu	34 332 \$	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$
M8. Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables collectées	Maintenir et optimiser la collecte sélective sur l'ensemble du territoire (résidentiel et ICI).	MOS	En continu (jusqu'en 2024)	1 688 017 \$	835 652 \$	852 365 \$						
	Évaluer la possibilité d'offrir un service d'accompagnement personnalisé aux ICI incluant une visite des installations, formation des employés, etc.	DEV	2024	5 000 \$		5 000 \$						
	Promouvoir le programme « ICI ON RECYCLE » et la charte des matières recyclables auprès des ICI.	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Faire connaître le tarif, et les avantages de la collecte sélective aux ICI.	ACC	En continu (jusqu'en 2024)	40 400 \$	20 000 \$	20 400 \$						
	Reconnaître les ICI qui adoptent des mesures visant une saine gestion des matières résiduelles.	ISÉ	En continu	6 866 \$	800 \$	816 \$	832 \$	849 \$	866 \$	883 \$	901 \$	919 \$
	Réviser et optimiser la desserte de la collecte sélective dans les secteurs de villégiature.	DEV	2025	20 000 \$			20 000 \$					
	Porter un diagnostic, et réviser l'implantation des îlots de tri dans les lieux publics (s'assurer que les affiches de sensibilisation présentes sur les îlots de tri soient conformes, vérifier l'emplacement des îlots de tri, etc.)	DEV	2026-2027	50 500 \$				25 000 \$	25 500 \$			
	Offrir un service de collecte et transport dans certains secteurs stratégiques des TNO.	MOS	En continu	423 720 \$	49 368 \$	50 355 \$	51 362 \$	52 389 \$	53 437 \$	54 506 \$	55 596 \$	56 708 \$

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
M9. Optimiser la collecte des matières organiques sur le territoire	Partager des bonnes pratiques et des astuces, pour maximiser l'utilisation du bac brun et réduire les contraintes liées à son utilisation.	ISÉ	En continu	17 166 \$	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$
	Réviser et optimiser les points de dépôt communautaires.	DEV	2024 à 2027	20 608 \$		5 000 \$	5 100 \$	5 202 \$	5 306 \$			
	Maintenir et développer le service de collecte des matières organiques, pour les ICI assimilables, et améliorer leur participation.	DEV	En continu	171 659 \$	20 000 \$	20 400 \$	20 808 \$	21 224 \$	21 649 \$	22 082 \$	22 523 \$	22 974 \$
	S'arrimer avec les orientations de la RMR pour l'utilisation du compost produit (possibilité de distribuer le compost produit dans les municipalités).	DEV	2023	3 000 \$	3 000 \$							
	Évaluer la pertinence de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères, et évaluer la possibilité de réduire le nombre de bacs à ordures, dans le but d'inciter la population à utiliser le bac brun.	DEV	2025	5 000 \$			5 000 \$					

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Évaluer la possibilité de mettre en place un composteur communautaire pour certains secteurs de villégiature/petites municipalités.	DEV	2024 à 2026	15 302 \$		5 000 \$	5 100 \$	5 202 \$				
M10. Maintenir et optimiser les programmes actuels de valorisation des biosolides municipaux	Inciter les gestionnaires municipaux à recycler les boues municipales, dont la qualité le permet. Continuer la tenue d'un registre de recyclage des biosolides municipaux et des boues d'installations septiques.	MOS	En continu	214 574 \$	25 000 \$	25 500 \$	26 010 \$	26 530 \$	27 061 \$	27 602 \$	28 154 \$	28 717 \$
	Évaluer avec les municipalités locales, la pertinence d'offrir un service intermunicipal pour la gestion des biosolides municipaux.	DEV	2028	12 000 \$						12 000 \$		
M11. Améliorer les performances de récupération et de valorisation des	Encourager l'acheminement des résidus CRD (notamment des résidus de bois) vers les écocentres.	ISÉ	En continu	25 749 \$	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
résidus de CRD des citoyens, des ICI et des organismes municipaux	Informé, responsabiliser et sensibiliser les générateurs, sur les avantages de trier sur place, sur la gestion appropriée des résidus de CRD et sur les matières acceptées aux écocentres; entre autres, lors de l'émission des permis de CRD.	ISÉ	En continu	180 242 \$	21 000 \$	21 420 \$	21 848 \$	22 285 \$	22 731 \$	23 186 \$	23 649 \$	24 122 \$
	Promouvoir l'envoi des résidus CRD récupérés aux écocentres (citoyen) ainsi que ceux générés par les entrepreneurs privés en construction vers des centres de tri reconnus par RECYC-QUÉBEC.	ISÉ	En continu	36 204 \$	8 000 \$	8 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$	3 515 \$
	Lors de l'octroi de contrats par les municipalités et MRC, inclure une clause technique particulière aux documents d'appel d'offres exigeant à l'adjudicataire de se départir des CRD vers des centres de récupération et de recyclage reconnus par le programme de RECYC-QUÉBEC.	MOS	En continu (à partir de 2026)	78 061 \$				15 000 \$	15 300 \$	15 606 \$	15 918 \$	16 236 \$

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Promouvoir la valorisation des agrégats, provenant des bâtiments et infrastructures (municipal et MRC) dans le cadre des travaux de construction et réfection routière.	MOS	En continu	25 749 \$	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
M12. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire	Faciliter le partage d'information avec les organismes en économie circulaire, afin de maximiser les développements de synergie (ex. le partage des caractérisations des déchets ICI réalisé sur le territoire).	ACC	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
	Échanger avec les Villes et MRC voisines (RMR, Ville de Saguenay) sur les meilleures pratiques à adopter dans la région, et coordonner les pratiques, de la MRC avec les Villes et MRC voisines (RMR, Ville de Saguenay).	DEV	En continu	17 166 \$	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Assurer une veille technologique pour le traitement des différentes catégories de matières résiduelles (participer aux différents événements, en GMR : colloques, formations de l'AOMGMR, etc.).	DEV	En continu	25 749 \$	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
M13. Optimiser la récupération des produits visés par les programmes de REP	Évaluer la possibilité de récupérer les plastiques agricoles dans les écocentres.	DEV	2023	2 500 \$	2 500 \$							
	Publiciser les points de dépôt des matières non admises dans les collectes (mettre à jour la section du site Web de la MRC), et promouvoir la récupération des matières sous REP dans les points de dépôt du territoire.	ISÉ	En continu	12 874 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Aide financière : compensation de la collecte sélective				1 626 100 \$	805 000 \$	821 100 \$						
Total des coûts : mesures de récupération et recyclage des matières				1 914 563 \$	417 470 \$	237 647 \$	204 502 \$	223 092 \$	222 248 \$	207 270 \$	199 176 \$	203 159 \$

Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
M14. Effectuer un suivi des indicateurs de performance et des objectifs du PGMR	Assurer un suivi annuel des mesures du PGMR.	MOS	En continu	51 498 \$	6 000 \$	6 120 \$	6 242 \$	6 367 \$	6 495 \$	6 624 \$	6 757 \$	6 892 \$
	Rédiger un rapport annuel de mise en œuvre du PGMR.	MOS	En continu	51 498 \$	6 000 \$	6 120 \$	6 242 \$	6 367 \$	6 495 \$	6 624 \$	6 757 \$	6 892 \$
	Réaliser un bilan annuel de GMR et publiciser annuellement, les résultats GMR de la MRC.	MOS et ISÉ	En continu	34 332 \$	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$
	Communiquer les résultats GMR de la MRC aux différents élus (rencontre annuelle).	MOS	En continu	12 874 \$	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
M15. Assurer la participation de la MRC dans les orientations régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean en lien avec la gestion des matières résiduelles	Faire partie du comité technique concernant l'entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.	MOS	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
<b>Total des coûts : mesures visant à faire le suivi du PGMR</b>				<b>171 659 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>20 400 \$</b>	<b>20 808 \$</b>	<b>21 224 \$</b>	<b>21 649 \$</b>	<b>22 082 \$</b>	<b>22 523 \$</b>	<b>22 974 \$</b>



Mesures	Pistes d'actions	Type	Échéancier	Coûts sur 7 ans	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Total des coûts : Plan d'action 2023-2030 (après aide financière)				2 468 786 \$	480 770 \$	368 953 \$	267 334 \$	276 470 \$	291 694 \$	262 806 \$	259 822 \$	260 938 \$

Détails des coûts du Plan d'action 2023-2030

Annexe D - Fiches détaillées des mesures du Plan d'action 2023-2030

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

**Mesure No : M1. Mettre à jour, le plan de communication de la MRC, et les campagnes ISÉ sur les sujets suivants : qualité du tri des matières recyclables, la collecte des matières organiques, le gaspillage alimentaire, les résidus domestiques dangereux, les résidus CRD, le réemploi, ainsi que la réduction à la source**

### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à mettre à jour, le plan de communication de la MRC, ainsi que le contenu de ses campagnes ISÉ, sur les thèmes de la qualité du tri, des matières recyclables, de la collecte des matières organiques, du gaspillage alimentaire, de la récupération des résidus domestiques dangereux, du tri des résidus CRD, du réemploi de certaines matières, ainsi que la réduction à la source. Certaines actions devront être coordonnées avec la RMR et Ville Saguenay, afin d'avoir un impact, plus grand, sur la population. La MRC devra prévoir une rencontre avec la RMR, et Ville Saguenay afin de bien définir l'orientation de ses campagnes ISÉ. Pour donner suite à cette rencontre, les mesures ISÉ à venir seront discutées.

### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ   
 Acquisition de connaissances   
 Services en GMR  
 Infrastructure   
 Règlementaire   
 Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre(s) (précisez) :

### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

- Respect de la hiérarchie des 3RV (la réduction à la source, le réemploi et le recyclage/valorisation des matières).  
 Faire connaître la politique gouvernementale, à l'ensemble des intervenants du territoire, afin de susciter leur mobilisation, dans l'atteinte des objectifs de la politique.

### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles, envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler, 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

#### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique, dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Promouvoir les actions favorisant la réduction, à la source, et les avantages qui y sont associés</b>				
Moyen 1 : Publication sur les réseaux sociaux d'actions visant la réduction, à la source (ex. des astuces simples comme consommer en vrac, etc.).	En continu	Résidentiel	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Partager les astuces de la Semaine Québécoise de la Réduction des Déchets à la population.	En continu			
Moyen 3 : Partager les avantages associés au mode de vie « Zéro déchet » à la population.	En continu			
<b>Action 2 : Coordonner les efforts ISÉ avec la stratégie de communication de la RMR et de Ville Saguenay</b>				
Moyen 1 : Rencontrer la RMR et Ville Saguenay pour établir une stratégie de communication.	2023	Résidentiel	MRC	RMR et Ville Saguenay
Moyen 2 : Définir les rôles et responsabilités, de la MRC, par rapport aux éléments discutés, avec la RMR et Ville Saguenay.	2023			
Moyen 3 : S'entendre, avec la RMR, et Ville Saguenay sur les éléments qui seront communiqués à la population régionale.	2023			
<b>Action 3 : Mettre à jour le plan de communication</b>				
Moyen 1 : Développer le contenu du plan de communication, qui couvre les thèmes suivants : qualité du tri des matières recyclables, la collecte des matières organiques, le gaspillage alimentaire, les résidus domestiques dangereux, les résidus CRD, le réemploi ainsi que la réduction à la source.	2023	Résidentiel	MRC	Entreprise privée (mandat)
Moyen 2 : Définir les messages qui vont être communiqués, à la population, pour chacun des thèmes présentés ainsi que les dates de partage/publication de ces messages.	2023			
<b>Action 4 : Maintenir et bonifier les efforts de sensibilisation sur le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage.</b>				
Moyen 1 : Publier, sur les médias de communication de la MRC, les avantages et les bénéfices du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage.	En continu	Résidentiel	MRC	Municipalités locales



**Budget ventilé sur sept ans**

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
Action 2	3 000 \$							
Action 3	15 000 \$							
Action 4	800 \$	816 \$	832 \$	849 \$	866 \$	883 \$	901 \$	919 \$
Action 5	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Action 6	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
<b>Total annuel</b>	<b>24 300 \$</b>	<b>6 426 \$</b>	<b>6 555 \$</b>	<b>6 686 \$</b>	<b>6 819 \$</b>	<b>6 956 \$</b>	<b>7 095 \$</b>	<b>7 237 \$</b>
<b>Grand total sur sept ans</b>	<b>72 073 \$</b>							

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :**

Cette mesure est en cohérence, avec l'orientation gouvernementale qui vise à informer, sensibiliser et éduquer la population, sur la gestion des matières résiduelles et le respect de la hiérarchie des 3RV.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

<b>Mesure No : M2. Encourager les alternatives aux produits à usage unique</b>	
<b>Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure</b> Cette mesure vise à promouvoir l'utilisation de produits à usage multiple par la population (ex. couches lavables, produits d'hygiène féminine durables, etc.), et réduire l'utilisation de plastique, à usage unique, dans les commerces et restaurateurs du territoire. Cette mesure est en lien avec le règlement interdisant les plastiques à usage unique du Gouvernement du Canada.	
<b>Type(s) de mesure(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Infrastructure <input type="checkbox"/> Règlementaire <input type="checkbox"/> Politique/Plan d'action <input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) :	<b>Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)</b> Réduction à la source : réduire et/ou stabiliser la génération de matières résiduelles. Réduction du plastique, et des produits à usage unique.
<b>Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR</b> <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030. <input type="checkbox"/> Objectif 2 : Recycler, 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030. <input type="checkbox"/> Objectif 3 : Recycler, 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030. <input type="checkbox"/> Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD, sur le territoire, d'ici 2030 <input type="checkbox"/> Objectif 5 : Produire et diffuser, des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement. <input type="checkbox"/> Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs.	<b>Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux</b> <b>Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles <b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b> <input type="checkbox"/> Instaurer, la gestion de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique, dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique, en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois) <input type="checkbox"/> Autre (s) (précisez) :





**Budget ventilé sur sept ans**

<b>Budget</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Action 1	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
Action 2	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$
<b>Total annuel</b>	<b>4 500 \$</b>	<b>4 590 \$</b>	<b>4 682 \$</b>	<b>4 775 \$</b>	<b>4 871 \$</b>	<b>4 968 \$</b>	<b>5 068 \$</b>	<b>5 169 \$</b>
<b>Grand total sur sept ans</b>	<b>38 623 \$</b>							

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :**

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale qui vise la réduction du plastique, et des produits à usage unique.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

Mesure No : M3. Instaurer des pratiques de réduction à la source dans les services municipaux	
<p><b>Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure</b></p> <p>Cette mesure vise à encourager les municipalités locales à être exemplaires en matière d'approvisionnement, et au regard de la gestion des matières résiduelles.</p>	
<p><b>Type(s) de mesure(s)</b></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ    <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissances    <input type="checkbox"/> Services en GMR  <input type="checkbox"/> Infrastructure    <input type="checkbox"/> Règlementaire    <input checked="" type="checkbox"/> Politique/Plan d'action  <input type="checkbox"/> Réduction à la source  <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) : </p>	<p><b>Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)</b></p> <p>Respect de la hiérarchie des 3RV (la réduction à la source, le réemploi et le recyclage/valorisation des matières).  Améliorer les pratiques environnementales des municipalités locales.</p>
<p><b>Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR</b></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  <input type="checkbox"/> Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  <input type="checkbox"/> Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  <input type="checkbox"/> Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030  <input type="checkbox"/> Objectif 5 : Produire et diffuser, des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs. </p>	<p><b>Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux</b>  <b>Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles </p> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <p> <input type="checkbox"/> Instaurer la gestion, de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique, dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  <input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) : </p>

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Inciter les municipalités locales, à démarrer un processus de certification "ICI On Recycle" de RECYC-QUÉBEC pour les bâtiments municipaux</b>				
Moyen 1 : Proposer un accompagnement, aux municipalités locales, pour débiter la démarche « ICI On Recycle ».	En continu	ICI (bâtiments municipaux)	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Transmettre un courriel, aux municipalités locales, avec l'information pertinente pour débiter la démarche.	En continu			
Moyen 3 : Encourager les municipalités locales, à obtenir et maintenir une attestation « ICI On Recycle + » de RECYC-QUÉBEC (courriels, appels téléphoniques).	En continu			
<b>Action 2 : Évaluer la possibilité de bannir les plastiques à usage unique sur le territoire.</b>				
Moyen 1 : Effectuer une recherche d'information, des pour et contres, auprès des municipalités qui ont déjà adopté une politique de bannissement des plastiques, à usage unique.	2029	ICI (bâtiments municipaux)	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Réaliser une analyse des coûts/bénéfices d'une telle démarche, et présenter la conclusion de cette analyse à une séance du conseil.	2029			
<b>Action 3 : Encourager les municipalités locales à adopter des politiques écoresponsables</b>				
Moyen 1 : Développer un exemple de politique écoresponsable, que les municipalités locales pourraient adopter.	2023 à 2025	ICI (bâtiments municipaux)	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Partager le gabarit de cette politique écoresponsable, auprès des municipalités locales, et recommander aux municipalités locales d'adopter des critères similaires à ceux établis par la MRC.	En continu			
Moyen 3 : Faire un suivi des municipalités locales ayant adopté une politique écoresponsable.	En continu			
<b>Action 4 : Proposer au conseil municipal, un projet de directives, pratiques et/ou politiques internes, visant la réduction de la consommation de papier</b>				
Moyen 1 : Évaluer les pratiques actuelles, des municipalités locales, concernant la consommation de papier (ex. via la démarche « ICI On Recycle »)	2025	ICI (bâtiments municipaux)	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Recommander, aux municipalités locales, de bonifier leurs actions par rapport à la réduction de la consommation de papier.	2025			
Moyen 3 : Partager aux élus les recommandations conseillées aux municipalités locales, afin de favoriser la réduction de la consommation de papier.	2025			

## Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre de municipalité ayant entamé les démarches « ICI On Recycle »	1 municipalité par année	Annuellement
Décision prise concernant les plastiques à usage unique, nombre de municipalités locales ayant adopté une politique sur l'usage des plastiques à usage unique au sein de leurs locaux.	Décision prise (advenant la positive, au moins 1 municipalité adhérente à la politique)	2029
Nombre de municipalité(s) ayant adopté une politique écoresponsable	1 municipalité par année	Annuellement
Décision prise concernant la réduction de la consommation de papier nombre de municipalité(s) locale(s) ayant adopté les recommandations proposées	Décision prise (advenant la positive, au moins 1 municipalité met en œuvre les recommandations)	2025

## Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées en continu (selon les besoins) jusqu'en 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x	x	x	x	x	x	x	x
2							x	
3	x	x	x	x	x	x	x	x
4			x					

## Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Action 2							4 000 \$	
Action 3	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Action 4			3 000 \$					
<b>Total annuel</b>	<b>3 000 \$</b>	<b>3 060 \$</b>	<b>6 121 \$</b>	<b>3 184 \$</b>	<b>3 247 \$</b>	<b>3 312 \$</b>	<b>7 378 \$</b>	<b>3 446 \$</b>
<b>Grand total sur sept ans</b>	<b>32 749 \$</b>							

## Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale, visant à encourager l'adoption de comportements responsables par les organismes municipaux.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

### Mesure No : M4. Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Au Canada, 11,2 millions de tonnes de nourriture comestible sont perdues ou jetées (gaspillage alimentaire) au cours de la chaîne alimentaire, selon RECYC-QUÉBEC. Le gaspillage alimentaire, est un sujet qui préoccupe la population. La MRC souhaite faire connaître les organismes, de redistribution des denrées alimentaires sur le territoire. Cela consiste, à publiciser les organismes, à favoriser la récupération et la distribution de surplus de nourriture, lors d'événements municipaux ou autres, et à encourager les commerces, à mettre en place un système de récupération des denrées alimentaires. Le tout doit être organisé dans un souci de réduction à la source, et pour détourner de l'élimination, les denrées alimentaires encore en bon état, pour consommation.

#### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ  
  Acquisition de connaissances  
  Services en GMR  
 Infrastructure  
  Règlementaire  
  Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre(s) (précisez) :

#### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Mettre un terme au gaspillage alimentaire.

#### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées, à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser, des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR, annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

##### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique, dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :



Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
Total annuel	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
Grand total sur sept ans	25 749 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale qui vise à réduire le gaspillage alimentaire.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

**Mesure No : M5. Promouvoir les pratiques écoresponsables, et responsabiliser les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles**

### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à accompagner, à informer et à sensibiliser les organisateurs d'événements, à l'adoption de comportements écoresponsables. La première action vise à promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire. Dans le but d'aider, les organisateurs d'événements, la MRC produira un guide municipal, des bonnes pratiques pour les événements écoresponsables, en l'adaptant à la réalité locale. Également, la MRC évaluera la possibilité de faire l'achat d'îlots de tri afin de les offrir à la location aux organisateurs d'événements.

La mesure vise, également, à responsabiliser les acteurs du territoire, à l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles. Cela consiste, à sensibiliser, la population aux dépôts sauvages, et à encourager les organismes municipaux, à intégrer des clauses environnementales dans leurs devis d'appel d'offres (ex. acquisition, responsable, etc.).

### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ    Acquisition de connaissances    Services en GMR  
 Infrastructure    Règlementaire    Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre(s) (précisez) :

### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

- Respect de la hiérarchie des 3RV (la réduction à la source, le réemploi et le recyclage/valorisation des matières).
- Augmenter le taux de récupération des matières organiques, et des matières recyclables lors d'événements municipaux.
- Réduire les quantités de matières dédiées à l'élimination lors d'événements municipaux.  
Lutter contre les dépôts sauvages de déchets.
- Intégrer des clauses environnementales, dans les devis d'appel d'offres municipaux (pour de l'acquisition responsable).

### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées, à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

#### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion, de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique, en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :



Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables, et accompagner les organisateurs d'événements.</b>				
Moyen 1 : Inciter les organisateurs d'événements, à rendre accessible des contenants de récupération, pour les matières organiques, et les matières recyclables, lors des événements organisés sur le territoire.	En continu	Résidentiel et ICI (événements)	MRC	Organisateurs d'événements
Moyen 2 : Inciter les organisateurs d'événements, à mettre en place une brigade verte (bénévoles ou étudiants) pour informer, adéquatement, les participants, et améliorer la qualité du tri lors des événements organisés sur le territoire.	En continu			
Moyen 3 : Faire un suivi des événements écoresponsables organisés sur le territoire (suivi avec les organisateurs).	En continu			
<b>Action 2 : Produire et diffuser un guide municipal, des bonnes pratiques, pour les événements écoresponsables en l'adaptant, à la réalité locale.</b>				
Moyen 1 : Développer un guide, pour les événements écoresponsables.	2027	Résidentiel et ICI (événements)	MRC	Entreprises privées (mandat)
Moyen 2 : Promouvoir la mise en application du guide, pour les événements écoresponsables.	À partir de 2027			
<b>Action 3 : Évaluer la possibilité d'acheter des îlots de tri, pour en faire la location pour des événements.</b>				
Moyen 1 : Évaluer la faisabilité d'acquérir des contenants, pour récupérer les matières recyclables, et les matières organiques, pour l'organisation d'événements, afin de mettre en place un service de location à coût nul auprès des municipalités du territoire.	2025	Résidentiel et ICI (événements)	MRC	Organisateurs d'événements
Moyen 2 : Acquérir les équipements requis, et appliquer une politique de location permettant de rendre les événements municipaux plus écoresponsables, si les résultats de l'étude de faisabilité sont concluants.	À partir de 2025			
<b>Action 4 : Sensibiliser les générateurs potentiels de dépôts sauvages, sur les terres du domaine de l'État, aux impacts de ces dépôts sur le milieu naturel (sensibilisation TNO et ZEC)</b>				
Moyen 1 : Faire des rappels de sensibilisation, à des périodes stratégiques de l'année, pour lutter contre les dépôts clandestins (via les ZEC : distribution d'un dépliant, et autres propriétés de chalets dans les TNO : transmission du dépliant lors de l'émission du compte de taxes).	En continu	Résidentiel	MRC	Municipalités locales ZEC

Action 5 : Prendre en considération les enjeux environnementaux, dans les devis et appel d'offres (ex. critères d'achats responsables, distance, types de technologie, etc.).				
Moyen 1 : Effectuer une revue de littérature, des meilleures pratiques, en approvisionnement responsable afin d'élaborer une synthèse pour les municipalités locales.	2024	ICI (gestionnaires municipaux)	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Proposer une rencontre avec les services d'approvisionnements et gestionnaires de projets des municipalités locales, afin d'identifier les meilleures pratiques applicables.	2025			
Moyen 3 : Encourager les municipalités locales, à intégrer des clauses environnementales dans leurs devis et appel d'offres, en lien avec l'acquisition de services ou d'équipement (critères d'achats écoresponsables, distance avec le soumissionnaire, types de technologie, etc.).	En continu à partir de 2025			
Moyen 4 : Faire un suivi des clauses environnementale, qui ont été intégrées dans les devis et appel d'offres des municipalités locales.	En continu à partir de 2025			

### Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre d'événement(s) écoresponsable(s) accompagné(s)	1 événement par année	Annuellement
Nombre de municipalités ayant adopté des pratiques écoresponsables par année	Tous les événements municipaux ont adopté des pratiques écoresponsables.	Annuellement
Production du guide pour les événements écoresponsables	Guide à jour, et transmis aux organisateurs d'événements	2027
Décision prise relativement à l'achat d'îlots de tri	Achat d'équipement de tri pour l'organisation d'événements (si décision positive)	2025
Nombre de messages sur les dépôts clandestins de déchets (ZEC et TNO)	2 publications par année	Annuellement
Nombre de critères/nombre d'appel d'offres avec des critères environnementaux (appel d'offres des municipalités)	Critères environnementaux présents dans certains appels d'offres	Annuellement (à partir de 2024)

## Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées en continu (selon les besoins) jusqu'à 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x	x	x	x	x	x	x	x
2					x			
3			x					
4	x	x	x	x	x	x	x	x
5		x	x	x	x	x	x	x

## Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
Action 2					15 000 \$			
Action 3			2 500 \$					
Action 4	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Action 5		5 100 \$	5 202 \$	5 306 \$	5 412 \$	5 520 \$	5 631 \$	5 743 \$
Total annuel	4 500 \$	9 690 \$	12 384 \$	10 081 \$	25 283 \$	10 489 \$	10 699 \$	10 913 \$
Grand total sur sept ans	94 038 \$							

## Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale, visant à encourager l'acquisition responsable, ainsi que l'orientation gouvernementale qui vise à responsabiliser les organismes municipaux à la saine gestion des matières résiduelles.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

**Mesure No : M6. Favoriser les options de réemploi sur le territoire**

### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure, vise à développer des alternatives, afin d'influencer le comportement des citoyens, dans l'optique de réduire l'élimination des matières résiduelles, ayant un potentiel de réemploi. Cela consiste à encourager l'apport des matières résiduelles, encore en bon état, vers des organismes de réemploi, à évaluer la possibilité, de mettre en place, une collecte spéciale, sur appel, pour les encombrants, en bon état, afin de maximiser la participation des citoyens. En effet, il y a des citoyens qui n'ont pas l'équipement nécessaire, pour aller porter leurs matières à un écocentre. Finalement, cela consiste à développer un volet réemploi au sein des écocentres du territoire.

### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ    Acquisition de connaissances    Services en GMR  
 Infrastructure    Règlementaire    Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source (réemploi des matières limite la génération).  
 Autre(s) (précisez) :

### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

- Détourner de l'élimination les encombrants générés ayant encore un potentiel de réemploi.  
 Faire connaître les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération des matières résiduelles présents sur le territoire, afin de susciter leur mobilisation dans l'atteinte des objectifs de la politique.  
 Encourager le réemploi des matières.

### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

#### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :

**Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre**

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Promouvoir les initiatives de réemploi avant de mettre en bordure de rue les encombrants</b>				
Moyen 1 : Mettre à jour le site Web de la MRC, avec une liste des lieux de dépôts de matières pouvant être réemployées, ainsi que les avantages qui y sont associés.	2024	Résidentiel	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi, et la récupération des matières résiduelles (réaliser des activités ISÉ sur les médias de communication de la MRC)	En continu			
Moyen 3 : Encourager la réparation de produits via des messages sur les médias de communication de la MRC	En continu			
<b>Action 2 : Évaluer la possibilité d'offrir une collecte d'encombrants, sur appel, destinée au réemploi</b>				
Moyen 1 : Évaluer la pertinence d'établir un système de collecte des encombrants, sur appel, pour les objets/encombrants destinés au réemploi via une étude de faisabilité (coûts/bénéfices).	2025	Résidentiel	MRC	Municipalités locales, entreprises privées
Moyen 2 : Présenter le résultat de l'étude de faisabilité à une séance de conseil, afin de prendre une décision.	2025			
<b>Action 3 : Mettre en place et optimiser le volet réemploi dans les écocentres.</b>				
Moyen 1 : Évaluer la possibilité d'ajouter, au sein des écocentres, un service de récupération de matières/objets pouvant être réemployés.	2024	Résidentiel	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Développer et optimiser le service de réemploi, dans les écocentres qui offrent déjà ce type de service (c'est notamment le cas à Saint-Honoré).	2024			
Moyen 3 : Rester à l'affût d'opportunités pour améliorer la qualité du service aux citoyens (développement d'ententes avec les organismes de récupération du territoire, etc.)	En continu			
Moyen 4 : Évaluer l'intérêt d'ententes potentielles avec d'autres municipalités limitrophes (hors territoire d'application du PGMR) afin de développer le réemploi, au sein des écocentres de la MRC.	En continu			

### Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre de messages	2 publications par année	Annuellement
Site Web de la MRC à jour	Ajout d'une section portant sur le réemploi des matières	2024
Décision prise par rapport à la collecte des encombrants, sur appel	-	2025
Mise en place d'un volet réemploi dans certains écocentres	Au moins 1 écocentre sur le territoire offre le service de réemploi	2024

### Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées, en continu, (selon les besoins) jusqu'à 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x	x	x	x	x	x	x	x
2			x					
3		x						

### Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$
Action 2			5 000 \$					
Action 3		80 000 \$						
<b>Total annuel</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>84 080 \$</b>	<b>9 162 \$</b>	<b>4 245 \$</b>	<b>4 330 \$</b>	<b>4 416 \$</b>	<b>4 505 \$</b>	<b>4 595 \$</b>
<b>Grand total sur sept ans</b>	<b>119 332 \$</b>							

### Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale, qui vise à améliorer la performance de récupération de certaines matières et vise le détournement des encombrants de l'élimination.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

**Mesure No : M7. Maintenir et optimiser le réseau d'écocentres de la MRC, pour couvrir l'ensemble du territoire de planification**

### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à déployer, un réseau d'écocentres, dans la MRC permettant d'offrir un service équitable, à la population sur l'ensemble du territoire. Après avoir aménagé les écocentres prévus, il est planifié de revoir le fonctionnement, de ceux-ci afin d'améliorer le tri à la source, des matières, et ainsi détourner de l'élimination les résidus de CRD notamment les résidus de bois. Cette mesure s'accompagne d'actions ISÉ auprès de la population, afin d'encourager l'apport volontaire aux écocentres.

### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ    Acquisition de connaissances    Services en GMR  
 Infrastructure    Règlementaire    Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre(s) (précisez) :

### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

- Déployer un réseau d'écocentres qui offre un service équitable, sur l'ensemble du territoire.  
 Permettre à tous les citoyens, du territoire de planification, d'avoir accès à un service de proximité, afin d'acheminer les matières résiduelles valorisables, non acceptées, dans les différents programmes de collectes porte-à-porte.  
 Détourner de l'élimination les résidus de CRD, notamment le bois.

### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées, à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

#### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :

**Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre**

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Procéder au réaménagement des écocentres, et des sites de dépôts existants</b>				
Moyen 1 : Mettre à niveau ou implanter les écocentres suivants : Saint-Honoré, Saint-Félix-d'Otis, Petit-Saguenay, Saint-David-de-Falardeau, L'Anse Saint-Jean & Saint-Fulgence.	2023	Résidentiel	MRC	Municipalités locales, entreprises privées
Moyen 2 : Établir une entente de fonctionnement, des écocentres avec les municipalités hôtesse (les municipalités ont la responsabilité d'opérer les écocentres).	2023			
<b>Action 2 : Améliorer le tri dans les écocentres</b>				
Moyen 1 : Opérer les écocentres, de façon à réduire les quantités de matières éliminées.	En continu	Résidentiel	MRC	Municipalités locales, entreprises privées
Moyen 2 : Former le personnel, qui opère les écocentres, au tri à la source.	En continu			
Moyen 3 : Établir les règles de fonctionnement d'un écocentre (ex. refus des déchets dans certains écocentres)	2023			
Moyen 4 : Effectuer une recherche des débouchés locaux, pour chaque type de matières, de façon à réduire les coûts de fonctionnement des écocentres, et à améliorer le recyclage et la valorisation des matières récupérées, aux différents écocentres.	2023-2024			
Moyen 5 : Faire le suivi, avec les municipalités hôtesse, des quantités de matières récupérées ainsi que des modes de disposition des matières.	En continu			
<b>Action 3 : Encourager les apports volontaires aux écocentres</b>				
Moyen 1 : Mettre à jour les outils de communication, pour inciter la population à utiliser les écocentres.	En continu	Résidentiel	MRC	RMR et Ville Saguenay, municipalités locales
Moyen 2 : Maintenir les communications auprès des citoyens (via les médias de communication de la MRC).	En continu			
Moyen 3 : Faire des rappels de sensibilisation, à des périodes stratégiques de l'année.	En continu			

**Résultats attendus**

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Projet d'optimisation du réseau d'écocentre réalisé	Tous les écocentres prévus sont en opération	2023
% de valorisation dans les écocentres	75 % des matières récupérées aux écocentres sont valorisées	Annuellement
Nombre de messages	2 publications par année	Annuellement



## Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées, en continu (selon les besoins) jusqu'à 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x							
2	x	x	x	x	x	x	x	x
3	x	x	x	x	x	x	x	x

## Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	693 650 \$							
Action 2	20 000 \$	20 400 \$	20 808 \$	21 224 \$	21 649 \$	22 082 \$	22 523 \$	22 974 \$
Action 3	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$
<b>Total annuel</b>	<b>717 650 \$</b>	<b>24 480 \$</b>	<b>24 970 \$</b>	<b>25 469 \$</b>	<b>25 978 \$</b>	<b>26 498 \$</b>	<b>27 028 \$</b>	<b>27 568 \$</b>
Aide financière : projet d'optimisation des écocentres (RECYC-QUÉBEC)	500 000 \$							
<b>Total annuel</b>	<b>217 650 \$</b>	<b>24 480 \$</b>	<b>24 970 \$</b>	<b>25 469 \$</b>	<b>25 978 \$</b>	<b>26 498 \$</b>	<b>27 028 \$</b>	<b>27 568 \$</b>
<b>Grand total sur sept ans</b>	<b>399 641 \$</b>							

## Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale qui vise à optimiser les écocentres du Québec.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

### Mesure No : M8. Améliorer la qualité et la quantité des matières recyclables collectées

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à améliorer la qualité, et la quantité de papier, carton, verre, métal et plastique (PCVMP) acheminée au centre de tri. Elle vise à poursuivre et optimiser les activités de collectes dans les secteurs résidentiels (unifamilial et multifamilial), dans les espaces publics (récupération hors foyer), et auprès des entreprises qui produisent des matières recyclables, assimilables, à la collecte municipale.

Avec la modernisation de la collecte sélective, l'organisme de gestion désigné (ODG) par le gouvernement, aura pour mission d'encadrer, et de soutenir la gestion des produits visés, depuis leur production jusqu'à leur recyclage. La MRC a déjà entamé les discussions avec l'ODG, afin d'établir les bases des nouvelles activités de collectes, et de transport des matières recyclables. Les actions présentées, dans le cadre de cette mesure seront de la responsabilité de la MRC, jusqu'au déploiement à 100 %, de la modernisation de la collecte sélective, qui est prévue d'ici janvier 2025.

#### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ    Acquisition de connaissances    Services en GMR
- Infrastructure    Règlementaire    Politique/Plan d'action
- Réduction à la source
- Autre(s) (précisez) :

#### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Mettre en place, la bonne démarche pour rejoindre la population, ainsi que les ICI afin de les convaincre à faire un meilleur tri des matières recyclables, à la source.

Accroître le tri et la récupération, des matières recyclables à l'extérieur des foyers (lieux publics et milieux de travail).

#### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.
- Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.
- Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.
- Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030
- Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.
- Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

##### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)
- Autre(s) (précisez) :

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Maintenir et optimiser la collecte sélective, sur l'ensemble du territoire (résidentiel et ICI).</b>				
Moyen 1 : Analyser les statistiques de collectes, et cibler les secteurs les plus problématiques (inspection des bacs et application des réglementations municipales en GMR).	En continu (jusqu'en janvier 2025)	Résidentiel et ICI	MRC	Entreprises privées et organismes de gestion désignés (OGD)
Moyen 2 : Élaborer une stratégie d'approche des secteurs, les plus problématiques, afin de les encourager à participer à la collecte des matières recyclables (multilogements et ICI).				
Moyen 3 : Développer et mettre à jour les outils de communication, afin de promouvoir la participation à la collecte sélective, et améliorer le tri à la source des matières.				
Moyen 4 : Partager les outils de communication avec les secteurs les plus problématiques.				
<b>Action 2 : Évaluer la possibilité d'offrir un service d'accompagnement personnalisé aux ICI, incluant une visite des installations, formation des employés, etc.</b>				
Moyen 1 : Évaluer le nombre d'ICI qui ne possèdent pas de collecte des matières recyclables.	2024	ICI	MRC	Municipalités locales, et organismes de gestion désignés (OGD)
Moyen 2 : Évaluer les ICI qui seraient intéressés, à recevoir un accompagnement personnalisé, afin de mettre en place une collecte des matières recyclables.				
Moyen 3 : Évaluer les coûts/bénéfices associés à ce service et présenter le tout au conseil municipal.				
<b>Action 3 : Promouvoir le programme « ICI ON RECYCLE » et la charte des matières recyclables auprès des ICI.</b>				
Moyen 1 : Mettre à jour la charte des matières recyclables, et le transmettre aux différents ICI qui sont collectés via la collecte municipale.	En continu (jusqu'en janvier 2025)	ICI	MRC	Municipalités locales et organismes de gestion désignés (OGD)
Moyen 2 : Communiquer les avantages et bénéfices associés, à la mise en place du programme « ICI On Recycle ».	En continu			
<b>Action 4 : Faire connaître les tarifs et les avantages de la collecte sélective aux ICI.</b>				
Moyen 1 : Développer un outil de communication avec les tarifs et les avantages de la mise en place d'une collecte sélective, et transmettre ce document aux ICI qui ne possèdent pas de collecte des matières recyclables.	En continu (jusqu'en janvier 2025)	ICI	MRC	Entreprises privées et organismes de gestion désignés (OGD)

<b>Action 5 : Reconnaître les ICI qui adoptent des mesures visant une saine gestion des matières résiduelles.</b>				
Moyen 1 : Publiciser, sur les médias de communication de la MRC, les ICI qui génèrent le moins de déchets et qui participent aux différentes collectes.	En continu	ICI	MRC	Entreprises privées
<b>Action 6 : Réviser et optimiser la desserte de la collecte sélective, dans les secteurs de villégiature.</b>				
Moyen 1 : Faire un état de la situation, dans les secteurs de villégiature (dénombrement du nombre de bacs, des services offerts, etc.)	2025	Résidentiel (secteurs de villégiature)	MRC	Organismes de gestion désignés (OGD)
Moyen 2 : Analyser les opportunités de développement possibles, pour les secteurs ciblés, et mettre en place les recommandations formulées.	2025			
<b>Action 7 : Porter un diagnostic, et réviser l'implantation des îlots de tri dans les lieux publics</b>				
Moyen 1 : Faire une inspection des contenants présents (îlots de tri) sur le territoire, et évaluer les besoins. S'assurer que les affiches de sensibilisation présentes, sur les îlots de tri soient conformes, vérifier l'emplacement des îlots de tri)	2026	Résidentiel (espaces publics)	MRC	Municipalités locales, OGD, entreprises privées
Moyen 2 : Faire l'acquisition des stations de tri nécessaires, pour les municipalités locales (surveiller les programmes d'aide financière, pour la récupération hors foyer, déposer une demande selon les besoins)	2027			
<b>Action 8 : Offrir un service de collecte et transport dans certains secteurs stratégiques des TNO</b>				
Moyen 1 : Évaluer la possibilité d'optimiser le service de collecte dans certains lieux stratégiques des TNO	2024	Résidentiel (TNO)	MRC	Entreprises privées et organismes de gestion désignés (OGD)
Moyen 2 : Faire connaître le service offert, et s'assurer que toutes les unités d'occupation utilisent, correctement, celui-ci (produire et transmettre un dépliant d'information), être disponible pour répondre aux questions des usagers des TNO.	En continu			
Moyen 3 : Faire un suivi des quantités de matières collectées sur les TNO	En continu			



**Budget ventilé sur sept ans**

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	835 652 \$	852 365 \$						
Action 2		5 000 \$						
Action 3	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
Action 4	20 000 \$	20 400 \$						
Action 5	800 \$	816 \$	832 \$	849 \$	866 \$	883 \$	901 \$	919 \$
Action 6			20 000 \$					
Action 7				25 000 \$	25 500 \$			
Action 8	49 368 \$	50 355 \$	51 362 \$	52 389 \$	53 437 \$	54 506 \$	55 596 \$	56 708 \$
<b>Total annuel</b>	<b>908 320 \$</b>	<b>931 486 \$</b>	<b>74 795 \$</b>	<b>80 891 \$</b>	<b>82 509 \$</b>	<b>58 149 \$</b>	<b>59 312 \$</b>	<b>60 498 \$</b>
Aide financière (compensation pour le service de collectes sélectives)	805 000 \$	821 100 \$						
<b>Total annuel</b>	<b>103 320 \$</b>	<b>110 386 \$</b>	<b>74 795 \$</b>	<b>80 891 \$</b>	<b>82 509 \$</b>	<b>58 149 \$</b>	<b>59 312 \$</b>	<b>60 498 \$</b>
<b>Grand total sur sept ans</b>	<b>629 861 \$</b>							

**Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :**

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale qui vise à améliorer la qualité des matières récupérées, et à augmenter la récupération des matières recyclables hors foyer.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

### Mesure No : M9. Optimiser la collecte des matières organiques sur le territoire

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à optimiser, la collecte des matières organiques existantes, sur le territoire auprès des citoyens et des ICI. Depuis l'implantation de la collecte des matières organiques, il est possible de constater que les quantités de matières éliminées sur le territoire sont en baisse. En effet, la récupération des matières organiques, a permis de détourner de l'élimination 1 039 tonnes en 2021. L'objectif de cette mesure est d'encourager, la population ainsi que les ICI, ayant accès à une collecte des matières organiques (bac brun) à participer davantage.

#### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ     Acquisition de connaissances     Services en GMR  
 Infrastructure     Règlementaire     Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre(s) (précisez) :

#### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

- Respect de la hiérarchie des 3RV (la réduction à la source, le réemploi et le recyclage/valorisation des matières).  
 Détournement des matières organiques de l'élimination.  
 Gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal incluant les ICI.

#### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD, sur le territoire, d'ici 2030.  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

##### Objectifs de la stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique, en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre				
Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Partager des bonnes pratiques et des astuces pour maximiser l'utilisation du bac brun, et réduire les contraintes liées à son utilisation.</b>				
Moyen 1 : Maintenir et développer, les outils de communication, pour maximiser la participation à la collecte des matières organiques (astuces et avantages environnementaux).	En continu	Résidentiel et ICI	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Promouvoir l'utilisation du bac brun, auprès de la population et des ICI, lors des événements locaux (kiosque de sensibilisation de la MRC).	En continu			
<b>Action 2 : Réviser et optimiser les points de dépôts communautaires.</b>				
Moyen 1 : Faire un état de la situation actuelle.	2024 à 2027	Résidentiel	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Analyser et identifier les améliorations possibles. Les résultats/recommandations de l'analyse seront présentés à une séance du conseil, et un plan d'action sera défini à la suite de l'analyse.	2027			
<b>Action 3 : Maintenir et développer le service de collecte des matières organiques pour les ICI assimilables et améliorer leur participation</b>				
Moyen 1 : Évaluer la possibilité d'offrir un service d'accompagnement personnalisé, à certains ICI n'ayant pas accès à la collecte des matières organiques, par bac brun (en raison des quantités générées et/ou de la fréquence de collectes non adaptées).	En continu	ICI	MRC	RMR et Ville Saguenay, municipalités locales
Moyen 2 : Promouvoir les ICI qui ont les bonnes pratiques, en misant sur un programme de reconnaissance des ICI. Ainsi, les ICI avec les meilleures pratiques se voient attribuer une reconnaissance.	En continu			
Moyen 3 : Partager avec les ICI un guide des bonnes pratiques, afin de les encourager à participer à la collecte des matières organiques (cibler les ICI qui participent moins et qui ont un gisement important de matières organiques).	En continu			
<b>Action 4 : S'arrimer avec les orientations de la RMR pour l'utilisation du compost produit</b>				
Moyen 1 : En 2022, la RMR a fait le partage du compost, produit auprès de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La MRC du Fjord-du-Saguenay a reçu une quantité de compost lié aux quantités de matières organiques collectées sur son territoire. La journée de distribution du compost a fait fureur, auprès de la population. Cette journée sera organisée annuellement, afin d'encourager la population à participer à la collecte des matières organiques.	2023	Résidentiel	MRC	RMR et Ville Saguenay, municipalités locales



<b>Action 5 :</b> Évaluer la pertinence de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères, et évaluer la possibilité de réduire le nombre de bacs à ordures dans le but d'inciter la population à utiliser le bac brun.				
Moyen 1 : Analyser les statistiques de collecte des ordures ménagères, ainsi que de la collecte des bacs bruns afin d'identifier des tendances.	2025	Résidentiel	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Évaluer la participation, des citoyens à la collecte des matières organiques, à partir du gisement estimé grâce aux outils développés par RECYC-QUÉBEC (caractérisation des matières résiduelles à l'élimination dans les LET).	2025			
Moyen 3 : Évaluer l'impact de cette décision sur la participation, de la population à la collecte des matières organiques (quantité de matières organiques récupérées) ainsi que l'impact économique (frais relatif aux deux collectes).	2025			
Moyen 4 : Présenter, le résultat de l'analyse, à une séance du conseil et mise en place d'une solution incitant à l'utilisation du bac brun.	2025			
<b>Action 6 :</b> Évaluer la possibilité de mettre en place un composteur communautaire pour certains secteurs de villégiateurs/petites municipalités.				
Moyen 1 : Analyser les statistiques de collecte et évaluer la participation des citoyens (réaliser une étude coûts/bénéfices).	2024 à 2026	Résidentiel	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Présenter le tout à une séance du conseil, et mise en place des composteurs communautaires si les résultats de l'analyse sont concluants.	2026			

### Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre de messages sur les astuces/avantages (bac brun)	2 publications par année	Annuellement
Nombre de points de dépôt en opération sur le territoire	Les points de dépôt permettent de couvrir l'ensemble du territoire.	2027
Quantité de matières organiques collectées (inclut dans le bilan annuel de la GMR)	Augmenter la récupération des matières organiques (bac brun) du secteur ICI de 582 tonnes	Annuellement
Orientation retenue au sujet de la distribution du compost produit	Organisation d'au moins 1 journée pour la distribution de compost à la population	2023
Décision prise sur l'ajustement de la fréquence de collecte des ordures ménagères	----	2025
Décision prise sur l'ajout de composteurs communautaires	----	2026

## Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées en continu (selon les besoins) jusqu'en 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x	x	x	x	x	x	x	x
2		x	x	x	x			
3	x	x	x	x	x	x	x	x
4	x							
5			x					
6		x	x	x				

## Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$
Action 2		5 000 \$	5 100 \$	5 202 \$	5 306 \$			
Action 3	20 000 \$	20 400 \$	20 808 \$	21 224 \$	21 649 \$	22 082 \$	22 523 \$	22 974 \$
Action 4	3 000 \$							
Action 5			5 000 \$					
Action 6		5 000 \$	5 100 \$	5 202 \$				
<b>Total annuel</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>32 440 \$</b>	<b>38 089 \$</b>	<b>33 751 \$</b>	<b>29 120 \$</b>	<b>24 290 \$</b>	<b>24 776 \$</b>	<b>25 271 \$</b>
<b>Grand total sur sept ans</b>	<b>232 735 \$</b>							

## Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale, qui vise à mettre en place une gestion des matières organiques sur 100% du territoire (incluant les ICI).

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

### Mesure No : M10. Maintenir et optimiser les programmes actuels de valorisation des biosolides municipaux

#### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à encourager les municipalités locales, à continuer de valoriser les boues municipales, dont la qualité le permet et d'optimiser le programme de collecte des boues d'installations septiques sur le territoire. Durant la période d'application du PGMR, certaines municipalités locales procéderont à une vidange de leurs étangs aérés. Lors de la vidange, les municipalités auront la responsabilité de valoriser les boues dont la qualité le permet. Actuellement, les municipalités, qui font vidanger leurs étangs aérés, procèdent à une valorisation agricole des boues collectées. À la suite de chaque vidange, les municipalités locales devront continuer de tenir un registre annuel. Ce registre devra être communiqué, à la MRC afin qu'elle puisse rédiger son bilan annuel.

La MRC a mis en place un programme de collecte des boues d'installations septiques, sur son territoire. Les boues collectées sont acheminées à une installation qui les valorisent. Ainsi, en 2019 (année de référence de l'inventaire), il est considéré que 100% des boues municipales ont été valorisées sur le territoire. Il n'était donc pas nécessaire de fixer un objectif spécifique, pour la valorisation des boues municipales sur le territoire.

#### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ    Acquisition de connaissances    Services en GMR  
 Infrastructure    Règlementaire    Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre(s) (précisez) :

#### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

- Gestion des biosolides municipaux.  
 Valoriser l'ensemble des boues municipales dont la qualité le permet.

#### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler, 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

#### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

##### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité des matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

##### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique, en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Inciter les gestionnaires municipaux à recycler, les boues municipales, dont la qualité le permet, et continuer la tenue d'un registre de recyclage des biosolides municipaux, et des boues d'installations septiques.</b>				
Moyen 1 : Informer la population de la réglementation, et des avantages à vidanger, périodiquement, les boues de fosses septiques (développement d'un outil de communication, à distribuer, lors de la vidange des boues d'installations septiques).	En continu	Résidentiel	MRC / Municipalités locales pour la vidange des étangs aérés	Entreprises privées
Moyen 2 : Maintenir et optimiser le service de collectes existant, des boues d'installations septiques.	En continu			
Moyen 3 : Maintenir la tenue d'un registre de recyclage des boues municipales, et des boues d'installations septiques.	En continu			
Moyen 4 : Encourager les gestionnaires municipaux, à recycler les boues municipales et d'installations septiques, dont la qualité le permet (établir les causes du non recyclage des boues, s'il y a lieu). La gestion des boues présentes dans les étangs municipaux, est une activité qui fait partie intégrante de la gestion municipale. La responsabilité liée à la valorisation des boues, des étangs aérés, dont la qualité le permet revient aux municipalités locales et non à la MRC.	En continu			
<b>Action 2 : Évaluer, avec les municipalités locales, la pertinence d'offrir un service intermunicipal pour la gestion des biosolides municipaux.</b>				
Moyen 1 : Faire un état de la situation et analyser les problématiques auxquelles les municipalités font face, lors de la gestion de leurs installations.	2028	Résidentiel	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Évaluer les coûts/bénéfices, par rapport à la mise en place d'un tel service, et présenter le tout à une séance du conseil.	2028			

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Quantité(s) de biosolides récupérés	100% des boues municipales sont valorisées	Annuellement
Décision prise, sur la possibilité d'offrir un service intermunicipal, pour la gestion des boues municipales (gestion des boues des étangs aérés)	-	2028

## Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées en continu (selon les besoins) jusqu'en 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x	x	x	x	x	x	x	x
2						x		

## Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	25 000 \$	25 500 \$	26 010 \$	26 530 \$	27 061 \$	27 602 \$	28 154 \$	28 717 \$
Action 2						12 000 \$		
Total annuel	25 000 \$	25 500 \$	26 010 \$	26 530 \$	27 061 \$	39 602 \$	28 154 \$	28 717 \$
Grand total sur sept ans	226 574 \$							

## Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale, qui vise à valoriser les boues municipales dont la qualité le permet.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

**Mesure No : M11. Améliorer les performances de récupération et de valorisation, des résidus de CRD des citoyens, des ICI, et des organismes municipaux.**

### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à encourager, l'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération (écocentres) ou directement vers des centres de tri de CRD, ou des recycleurs/valorisateurs. Elle consiste à développer, des outils de communication, afin d'informer correctement les générateurs, sur les lieux de disposition des résidus, de CRD, afin de détourner de l'élimination, les résidus de CRD. En ce sens, les efforts de communication, auprès des entrepreneurs CRD, doivent être développées afin d'améliorer le taux de récupération, de cette catégorie de matières. Les actions visent à développer des nouveaux outils de communication, d'évaluer la possibilité d'ajouter des clauses environnementales, dans certains devis municipaux, et finalement promouvoir le réemploi des agrégats, lorsque possible.

### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ     Acquisition de connaissances     Services en GMR  
 Infrastructure     Règlementaire     Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre(s) (précisez) :

### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

- Appliquer, un moyen favorisant l'atteinte des objectifs de valorisation des résidus, de CRD.  
 Réduire les quantités de résidus de CRD éliminés  
 Favoriser les visites, aux écocentres, et faire connaître les services de points de dépôt, et d'écocentres.  
 Solliciter la bonne volonté des entrepreneurs CRD, afin d'améliorer la gestion des résidus de CRD.  
 Limiter l'élimination des résidus de CRD générée, lors des travaux municipaux, et montrer l'exemple d'une saine gestion des débris de CRD.

### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD, sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans, de GMR, et des rapports, de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

- Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**  
 Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles  
**Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**  
 Instaurer la gestion de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique, en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Encourager l'acheminement des résidus CRD (notamment des résidus de bois) vers les écocentres.</b>				
Moyen 1 : Développer, un outil de communication, afin de sensibiliser les citoyens de la MRC à apporter leurs résidus de CRD aux écocentres.	2023-2024	Résidentiel	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Maintenir les communications, auprès des citoyens (sensibiliser les citoyens, au tri des matières, et à utiliser les services des écocentres) via des publications sur les médias de communication de la MRC.	En continu			
<b>Action 2 : Informer, responsabiliser et sensibiliser les générateurs, sur les avantages de trier sur place, sur la gestion appropriée des résidus de CRD, et sur les matières acceptées, aux écocentres, entre autres lors de l'émission des permis de CRD</b>				
Moyen 1 : Développer un outil de communication (dépliant ou autre) ayant les informations nécessaires, afin que les générateurs soient en mesure, d'identifier les points de dépôt possibles, ainsi que les avantages associés à une saine gestion des résidus de CRD (option de la MRC, tarifs, avantages économiques et environnementaux).	2023-2024	Résidentiel et entrepreneurs CRD	MRC/ Municipalités locales	RMR et Ville Saguenay, municipalités locales, entreprises du secteur de la construction
Moyen 2 : Diffuser, l'outil de communication, lors de l'émission de permis par les municipalités locales (version en ligne ou papier). Les municipalités locales devront diffuser le document, lors de l'émission de permis. L'envoi courriel, du dépliant, est recommandé.	En continu			
Moyen 3 : Faire un suivi, auprès des municipalités locales, du nombre de dépliants distribués.	En continu			
Moyen 4 : Mettre à jour, l'outil de communication, advenant une modification du portrait régional (nouveau joueur, nouvelle matière sous REP, etc.).	En continu			
<b>Action 3 : Promouvoir l'envoi des résidus CRD, récupérés aux écocentres (citoyen) ainsi que ceux générés, par les entrepreneurs privés, en construction, vers des centres de tri reconnus par RECYC-QUÉBEC.</b>				
Moyen 1 : Réaliser un portrait des entreprises, habilitées à recevoir les résidus de CRD (Effectuer une recherche des débouchés, afin d'identifier les meilleurs débouchés pour chaque type de matière. Cela permettra, également, de réduire les coûts d'opération des écocentres).	2023-2024	Résidentiel et entrepreneurs CRD	MRC	Municipalités locales, entreprises privées (centres de tri CRD, recycleurs, valorisateurs)
Moyen 2 : Communiquer, aux demandeurs de permis de construction, rénovation ou démolition, les orientations gouvernementales, en matière de gestion des résidus de CRD (obligation de passer par un centre de tri CRD, sinon surtaxe à l'élimination).	En continu			

Moyen 3 : Évaluer la possibilité d'exiger des demandeurs de permis de construction, rénovation ou démolition, un plan de gestion des matières résiduelles, ou les obliger à envoyer leurs résidus, vers un centre de valorisation, avec une reddition de compte, auprès de la municipalité. Évaluer l'applicabilité, d'une telle mesure, par la réalisation d'une analyse bénéfiques/coûts. Élaborer une procédure d'application, et mettre en œuvre la mesure, si les résultats de l'analyse bénéfiques/coûts sont concluants.	2029			
<b>Action 4 :</b> Lors de l'octroi de contrats par les municipalités et MRC, inclure une clause technique particulière aux documents d'appel d'offres exigeant, à l'adjudicataire de se départir des CRD, vers des centres de récupération, et de recyclage reconnus par le programme de RECYC-QUÉBEC				
Moyen 1 : Identifier les résidus les plus fréquents, à gérer lors des travaux de construction/rénovation (caractériser les résidus générés sur les chantiers de construction, rénovation et démolition municipales).	2026	Entrepreneurs CRD	MRC / Municipalités locales	Entreprises privées
Moyen 2 : Ajouter des critères, dans les devis et appel d'offres municipaux, pour les travaux de génie civil, afin de s'assurer d'envoyer les résidus CRD (les résidus CRD identifiés, comme étant valorisables sur le territoire) vers les filières de valorisation.	En continu (à partir de 2027)			
<b>Action 5 :</b> Promouvoir la valorisation des agrégats, provenant des bâtiments et infrastructures (municipal et MRC) dans le cadre des travaux de construction et réfection routière.				
Moyen 1 : Lors des travaux municipaux, les agrégats générés, peuvent être récupérés et intégrés dans d'autres travaux, lorsque la qualité des matières récupérées, répond aux normes applicables. Cette pratique doit être étendue, à tous les travaux municipaux du territoire. Les responsables, des travaux, devront réaliser un suivi des quantités de matières récupérées et employées.	En continu	Entrepreneurs CRD	MRC / Municipalités locales	Entreprises privées

#### Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Quantité de CRD récupérée dans les écocentres	Augmenter la récupération des résidus de CRD, dans les écocentres afin d'atteindre 70 % de récupération d'ici 2030	Annuellement
Quantité de résidus de CRD envoyés, vers des centres de tri reconnus par RECYC-QUÉBEC	100% des résidus de CRD récupérés, aux écocentres, sont envoyés vers des centres de tri reconnus, ou vers des recycleurs/valorisateurs	Annuellement
Élaboration et partage d'un outil de communication (guide, dépliant ou autre) à distribuer lors de l'émission de permis	Outil de communication mis à jour	2024



Nombre de messages publiés, en lien, avec la gestion des résidus de CRD	2 publications par année	Annuellement
Pourcentage des appels d'offres municipaux, impliquant la disposition de matériaux, avec des critères de valorisation	Ajouter des critères, pour la récupération du bois à minima, dans les appel d'offres	Annuellement

### Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées en continu (selon les besoins) jusqu'en 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x	x	x	x	x	x	x	x
2	x	x	x	x	x	x	x	x
3	x	x	x	x	x	x	x	x
4				x	x	x	x	x
5	x	x	x	x	x	x	x	x

### Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
Action 2	21 000 \$	21 420 \$	21 848 \$	22 285 \$	22 731 \$	23 186 \$	23 649 \$	24 122 \$
Action 3	8 000 \$	8 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$	3 515 \$
Action 4				15 000 \$	15 300 \$	15 606 \$	15 918 \$	16 236 \$
Action 5	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
<b>Total annuel</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>35 661 \$</b>	<b>31 274 \$</b>	<b>46 900 \$</b>	<b>47 838 \$</b>	<b>48 795 \$</b>	<b>49 771 \$</b>	<b>50 766 \$</b>
<b>Grand total sur sept ans</b>	<b>346 005 \$</b>							

### Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale, qui vise à améliorer la gestion des résidus, de CRD et à promouvoir le recours à des centres de tri CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

Mesure No : M12. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire	
<p><b>Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure</b></p> <p>Cette mesure vise à encourager le développement de l'économie circulaire, sur le territoire de la MRC. Comme la MRC est responsable de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, elle fait partie des acteurs d'importance, pour l'identification de synergie, et de maillage entre les entreprises du territoire. La MRC devra faciliter le partage d'information avec les organismes, en économie circulaire, tel qu'Économie circulaire Saguenay Lac-Saint-Jean, et tout autre organisme pertinent, en économie circulaire, afin de maximiser le développement de maillage sur son territoire. La MRC devra, également, maintenir ses communications entre les municipalités voisines (RMR et Ville Saguenay), afin de partager son point de vue, sur les meilleures pratiques à adopter dans la région, et ainsi coordonner son orientation en GMR, avec l'orientation régionale, en collaboration avec la RMR et Ville Saguenay.</p>	
<p><b>Type(s) de mesure(s)</b></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> ISÉ   <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissances   <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR  <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure   <input type="checkbox"/> Règlementaire   <input type="checkbox"/> Politique/Plan d'action  <input type="checkbox"/> Réduction à la source  <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) : </p>	<p><b>Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)</b></p> <p>Sensibiliser, mobiliser, et outiller les ICI du territoire aux pratiques écoresponsables et circulaires, dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.</p>
<p><b>Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR</b></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles, envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler, 70 % des résidus de CRD, sur le territoire, d'ici 2030  <input type="checkbox"/> Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  <input type="checkbox"/> Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs. </p>	<p><b>Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux</b></p> <p><b>Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles </p> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <p> <input type="checkbox"/> Instaurer la gestion, de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  <input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) : </p>

**Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre**

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1</b> : Faciliter le partage d'information, avec les organismes en économie circulaire, afin de maximiser le développement de synergie				
Moyen 1 : Rediriger les ICI, vers les organismes d'économie circulaire du territoire, (par exemple lorsqu'un ICI génère une matière spécifique, en grande quantité).	En continu	ICI	MRC	RMR et Ville Saguenay, municipalités locales, entreprises du secteur de la construction, SADC
Moyen 2 : Faciliter le suivi des quantités de matières générées, par les ICI qui disposent de la collecte municipale.	En continu			
Moyen 3 : Accompagner les ICI à trouver des opportunités d'affaires, en collaboration avec les organismes d'économie circulaire du territoire.	En continu			
<b>Action 2</b> : Échanger avec les Villes et MRC voisines (RMR, Ville Saguenay), sur les meilleures pratiques à adopter dans la région, et coordonner les pratiques de la MRC avec les Villes et MRC voisines (RMR, Ville Saguenay)				
Moyen 1 : Planifier une rencontre d'échanges annuelle, avec la RMR et Ville Saguenay afin de coordonner les efforts en gestion des matières résiduelles, pour certaines actions/mesures régionales (ex. distribution de compost)	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	MRC	Municipalités locales, RMR et Ville Saguenay
Moyen 2 : Partager avec la RMR et Ville Saguenay, les bons coups réalisés sur le territoire de la MRC.	En continu			
<b>Action 3</b> : Assurer une veille technologique, pour le traitement des différentes catégories de matières résiduelles				
Moyen 1 : Participer aux colloques et formations destinés aux gestionnaires municipaux, afin de rester à l'affût de nouvelles opportunités, et des dernières modifications règlementaires.	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	MRC	Municipalités locales, organismes municipaux (AOMGMR), Réseau Environnement

**Résultats attendus**

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre d'initiatives/nombre de maillages sur le territoire	2 initiatives par année	Annuellement
Nombre de rencontre(s) avec la RMR et Ville Saguenay	1 rencontre par année	Annuellement
Nombre de participation(s) à des colloques/formations en GMR	1 participation par année	Annuellement

## Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées en continu (selon les besoins) jusqu'à 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x	x	x	x	x	x	x	x
2	x	x	x	x	x	x	x	x
3	x	x	x	x	x	x	x	x

## Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
Action 2	2 000 \$	2 040 \$	2 081 \$	2 122 \$	2 165 \$	2 208 \$	2 252 \$	2 297 \$
Action 3	3 000 \$	3 060 \$	3 121 \$	3 184 \$	3 247 \$	3 312 \$	3 378 \$	3 446 \$
Total annuel	7 500 \$	7 650 \$	7 803 \$	7 959 \$	8 118 \$	8 281 \$	8 446 \$	8 615 \$
Grand total sur sept ans	64 372 \$							

## Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale qui vise au développement de nouveaux marchés, débouchés, et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

**Mesure No : M13. Optimiser la récupération des produits visés par les programmes de REP**

### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à évaluer la possibilité d'étendre les matières acceptées aux différents écocentres, et points de dépôt du territoire, afin d'intégrer les nouveaux produits visés par les programmes de REP. Elle est principalement pour les plastiques agricoles, mais également pour promouvoir les points de dépôt des matières sous REP.

### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ     Acquisition de connaissances     Services en GMR  
 Infrastructure     Règlementaire     Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre(s) (précisez) :

### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Amélioration de la performance de récupération, et des débouchés pour certaines matières spécifiques.  
 Détourner de l'élimination, les plastiques agricoles ainsi que les autres matières sous REP.  
 Faire connaître les programmes de REP, et les points de dépôt des matières sous REP.

### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler, 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

#### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer, la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique, dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :

**Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre**

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Évaluer la possibilité de récupérer les plastiques agricoles dans les écocentres</b>				
Moyen 1 : Évaluer l'espace nécessaire pour ajouter des points de dépôt de plastique agricole à certains écocentres du territoire.	2023	ICI (agriculteur)	MRC	Municipalités locales, AgriRécup
Moyen 2 : Négocier avec AgriRécup, la faisabilité de déployer un service de collecte des plastiques agricoles, au sein de certains écocentres.	2024			
Moyen 3 : Mettre en place et maintenir une entente, avec AgriRécup, pour la récupération des plastiques agricoles à certains écocentres du territoire. Faire un suivi des quantités de plastique agricole récupérées.	En continu			
<b>Action 2 : Publiciser les points de dépôt des matières non admises dans les collectes, et promouvoir la récupération des matières sous REP, dans les points de dépôt du territoire.</b>				
Moyen 1 : Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de « Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). »	En continu	Résidentiel	MRC	Municipalités locales
Moyen 2 : Mettre à jour la liste des points de dépôts des produits assujettis à une REP sur le site Web de la MRC	En continu			

**Résultats attendus**

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Décision(s) prise(s)/entente(s) réalisée(s) avec AgriRécup	-	Annuellement
Quantité de plastique agricole récupérée	Récupérer 27,5 tonnes de plastique agricole (correspond à 70% du gisement estimé)	Annuellement
Nombre de messages/publications sur la liste des points de dépôt	2 publications par année	Annuellement
Mis à jour du site Web de la MRC	Ajout de la liste des points de dépôt des produits nouvellement assujettis à une REP	Annuellement

## Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées en continu (selon les besoins) jusqu'à 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x							
2	x	x	x	x	x	x	x	x

## Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	2 500 \$							
Action 2	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Total annuel	4 000 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Grand total sur sept ans	15 374 \$							

## Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

Cette mesure est en cohérence avec l'orientation gouvernementale, qui vise à améliorer la performance de récupération, de certaines matières spécifiques.

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

**Mesure No : M14. Effectuer un suivi des indicateurs de performance et des objectifs du PGMR**

### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure, vise à assurer la mise en œuvre, effective, du plan d'action 2023-2030 du PGMR. L'avancement des actions sera évalué, à partir des indicateurs de performance. La MRC est responsable de faire le suivi annuel, de la mise en œuvre du PGMR, et de transmettre, chaque année, un rapport de suivi au MELCCFP. Annuellement, la MRC publie un bilan de ses activités en gestion des matières résiduelles sur son site Web. Ce bilan continuera d'être rendu public (publication sur le site Web de la MRC).

### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ    Acquisition de connaissances    Services en GMR  
 Infrastructure    Règlementaire    Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre(s) (précisez) : Suivi du PGMR

### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Suivi du PGMR

### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler 70 % des résidus de CRD, sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

#### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique, dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique, en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :



**Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre**

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Assurer un suivi annuel des mesures du PGMR</b>				
Moyen 1 : Évaluer l'avancement des mesures, du PGMR, en utilisant les indicateurs et les cibles identifiées au PGMR	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	MRC	Municipalités locales
<b>Action 2 : Rédiger un rapport annuel, de mise en œuvre du PGMR</b>				
Moyen 1 : Rédiger un rapport d'avancement annuel du PGMR à transmettre au MELCCFP, avant le 30 juin.	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	MRC	-
Moyen 2 : Diffuser le rapport d'avancement, aux municipalités membres, et le rendre disponible aux citoyens (via le site Web)	En continu			
<b>Action 3 : Réaliser un bilan annuel de GMR et publiciser, annuellement, les résultats GMR de la MRC</b>				
Moyen 1 : Compiler les données quantitatives requises au bilan GMR de la MRC, annuellement	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	MRC	-
Moyen 2 : Produire un bilan annuel, avec l'évolution des tonnages, par catégorie de matières, et par secteurs, l'évaluation et le suivi, de la performance du territoire, par rapport aux objectifs quantitatifs du PGMR	En continu			
Moyen 3 : Diffuser le bilan annuel, aux municipalités membres, et le rendre disponible aux citoyens (via le site Web).	En continu			
<b>Action 4 : Communiquer les résultats GMR de la MRC aux différents élus</b>				
Moyen 1 : Organiser et animer une rencontre annuelle, sur l'avancement du PGMR, ainsi que sur le bilan annuel de GMR du territoire avec les élus. Les moyens de mise en œuvre, des mesures pourront être discutés, lors de cette rencontre.	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	MRC	Municipalités locales

**Résultats attendus**

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquences de suivi
État d'avancement des mesures	-	Annuellement
Rapport annuel de suivi du PGMR	Publication du rapport annuel de suivi, du PGMR, sur le site Web de la MRC	Annuellement
Bilan annuel en GMR de la MRC	Publication du bilan annuel, en GMR, sur le site Web de la MRC	Annuellement
Nombre de rencontre(s) avec les élus sur l'avancement du PGMR	1 rencontre par année	Annuellement

## Échéancier

Les actions seront amorcées en 2023 et réalisées en continu (selon les besoins) jusqu'à 2030.

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x	x	x	x	x	x	x	x
2	x	x	x	x	x	x	x	x
3	x	x	x	x	x	x	x	x
4	x	x	x	x	x	x	x	x

## Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	6 000 \$	6 120 \$	6 242 \$	6 367 \$	6 495 \$	6 624 \$	6 757 \$	6 892 \$
Action 2	6 000 \$	6 120 \$	6 242 \$	6 367 \$	6 495 \$	6 624 \$	6 757 \$	6 892 \$
Action 3	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$
Action 4	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Total annuel	17 500 \$	17 850 \$	18 207 \$	18 571 \$	18 943 \$	19 321 \$	19 708 \$	20 102 \$
Grand total sur sept ans	150 202 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :

## FICHE DE PRÉSENTATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION 2023-2030

**Mesure No : M15. Assurer la participation de la MRC, dans les orientations régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en lien avec la gestion des matières résiduelles**

### Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure consiste à être présent, au sein des comités intermunicipaux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La MRC est impliquée au sein du comité technique du LET d'Hébertville-Station. Ce comité doit se réunir au moins, deux fois par année. La MRC s'implique, également, au sein du comité consultatif, dont la mission consiste à évaluer, les résultats de la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles de chacune des municipalités qui composent le comité.

### Type(s) de mesure(s)

- ISÉ    Acquisition de connaissances    Services en GMR  
 Infrastructure    Règlementaire    Politique/Plan d'action  
 Réduction à la source  
 Autre (s) (précisez) :

### Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Maintenir son implication au sein des comités intermunicipaux, de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### Contribution de la mesure aux objectifs du PGMR

- Objectif 1 : Réduire les matières résiduelles envoyées, à l'enfouissement, afin d'atteindre 450 kg/habitant d'ici 2030.  
 Objectif 2 : Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel pour le secteur résidentiel, et 65 % pour le secteur ICI (70% au global résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 3 : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidentiel et ICI) d'ici 2030.  
 Objectif 4 : Récupérer, dans le but de valoriser ou recycler, 70 % des résidus de CRD sur le territoire d'ici 2030  
 Objectif 5 : Produire et diffuser des bilans de GMR, et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.  
 Objectif 6 : Assurer l'exemplarité de l'état, et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

#### Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion, de la matière organique, sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025  
 Gérer la matière organique, dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025  
 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)  
 Autre(s) (précisez) :

Action(s) et moyen(s) de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre de la mesure	Échéancier	Secteur(s) visé(s)	Acteur responsable	Collaborateur(s)
<b>Action 1 : Faire partie du comité technique concernant l'entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.</b>				
Moyen 1 : S'assurer d'avoir un membre de la MRC, au sein du comité technique	En continu	Résidentiel, ICI et CRD	MRC	RMR et Ville Saguenay
Moyen 2 : Participer aux rencontres annuelles du comité	En continu			
Moyen 3 : Présenter les résultats de la mise en œuvre du PGMR, dans le cadre des rencontres annuelles	En continu			

Résultats attendus

Indicateurs/livrables	Cibles	Fréquence de suivi
Nombre de rencontre(s)	1 rencontre par année	Annuellement

Échéancier

L'action est réalisée en continu jusqu'en 2030.

Action	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	x	x	x	x	x	x	x	x

Budget ventilé sur sept ans

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
Total annuel	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
Grand total sur sept ans	21 457 \$							

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure :